Dix-septième année. - N° 6.084

ABONNEMENTS :

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ.....	60.00	32.00	17.00
Union postale.....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-18

PARIS-CENTRE

SAMEDI 24 OCTOBRE 1925

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ❖ 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES ❖ Compte chèques postaux: Paris 272-43. -- Registre du Commerce n° 57

L'HEURE EST TRAGIQUE

Le carrefour de la banqueroute

L'emprunt a échoué et nous voici de nouveau menacés de l'inflation

L'emprunt à garantie de change a manqué manifestement son but. L'objectif poursuivi était la consolidation d'une tranche aussi considérable que possible des quelque 60 milliards de dette flottante dont les demandes de remboursement causent de graves embarras continuels au Trésor. Or, le produit de l'emprunt n'a guère dépassé 6 milliards. Et encore une partie de cette somme représente-t-elle des placements nouveaux.

Ce qui peut surprendre, ce n'est pas l'insuccès, c'est que lon ait cru pouvoir atteindre le but fixé et surtout par le moyen choisi.

La consolidation de la dette flottante suppose une condition *sine qua non* : l'assentiment des détenteurs de cette dette.

***

Or, quels sont ces détenteurs ? On peut les diviser en deux grandes catégories.

1° Les industriels et les banques, qui ont besoin de fonds rapidement réalisables et désirent en tirer un rendement. Ceux-là ne peuvent pas immobiliser leur fonds de roulement.

2° Les particuliers, qui ne veulent pas de rente consolidée soit parce qu'ils se défient de sa stabilité, soit parce qu'ils veulent, eux aussi, garder la disponibilité de leurs fonds. Ces derniers constituent la très grande majorité. Ce sont les paysans qui désirent eux aussi tirer revenu de leur argent, mais qui veulent surtout pouvoir le réaliser rapidement le jour où se présente l'occasion, toujours attendue, de satisfaire le plus cher de leur vœu ; l'acquisition de la terre. Ces paysans repoussent la rente consolidée dont ils connaissent par expérience les difficultés et les lenteurs de réalisation.

Ainsi, aucune forme de consolidation ne pouvait ébranler la grande masse des détenteurs de bons. Les seuls que l'on pouvait toucher et que l'on a touchés effectivement sont les bourgeois qui préféraient les bons du Trésor parce que la valeur au moins nominale de ces titres était invariable. A ceux-là, évidemment, la combinaison de l'emprunt à garantie de change pouvait sembler particulièrement alléchante parce qu'elle promet de les assurer contre la baisse du franc.

***

Peut-être, pour convaincre ces intéressés, aurait-on pu employer une formule plus claire. La combinaison, qui promet de l'or en papier et qui traduit en livres sterling la défense du franc, a de quoi surprendre ceux qui ne sont pas très initiés aux affaires financières. En tout cas, elle était absolument incompréhensible pour les ruraux. Elle avait même tout ce qu'il fallait pour les écarter : emprunt perpétuel, réduction du taux nominal, adoption d'un étalon étranger. Les campagnes n'ont pas marché.

Il ne manquait plus, pour achever de compromettre l'opération, que d'inquiéter tous les détenteurs de richesses par la menace d'une politique de défaillance et de saisie violente du capital. Ce n'est pas par de tels procédés que les bas de laine se laissent séduire.

Donc l'affaire a échoué et aussi le résultat attendu. D'où nécessité de recourir à la planche à assignats pour conjurer les embarras de la trésorerie. Mais l'inflation c'est la baisse du franc, la hausse des prix, l'élévation des salaires, le déficit budgétaire ; tout le cycle infernal dont on ne parvient pas à sortir.

La menace est plus grave que ne l'indiquent les chiffres des souscriptions de l'emprunt. L'abstention de la clientèle accuse la renaissance de la crise de défiance qui est la seule cause des embarras de la trésorerie.

Pendant cinq ans, le Trésor n'a pas eu à se plaindre d'une dette flottante qui se renouvelait automatiquement, rapportant à l'état un concours indispensable pour compenser les insuffisances et les irrégularités de paiement des impôts. La crise a éclaté quand les détenteurs ont cessé de renouveler les bons et d'en souscrire de nouveau. Elle a été déterminée uniquement par la politique financière suivie depuis le 11 mai. On sait ce qui en est résulté au début de cet été.

***

La leçon de la crise tragique qu'a provoquée la chute du cabinet Herriot était assez dure, semble-t-il, pour être comprise. Le Trésor ne peut se passer du concours volontaire de l'épargne combiné avec la contrainte des impôts. Prétendre ajouter à une politique de fiscalité ruineuse l'affolement du capital, c'est courir à la banqueroute. Or, c'est précisement ce qu'on prétend recommencer.

Il n'y a qu'une voie de salut. Répartir les impôts sur tous les contribuables, selon la mesure de leurs moyens. Supprimer toutes les dépenses inutiles et favoriser la production des richesses. C'est exactement le contraire du programme socialiste et même du programme de M. Caillaux. En effet, les deux systèmes qui se disputent les préférences des dirigeants actuels ne diffèrent que par l'étiquette. M. Caillaux n'a jamais annoncé la moindre intention de couper court aux dépenses ruineuses de l'état. M. Caillaux prétend aggraver les inégalités fiscales au lieu de les corriger. M. Caillaux ne repousse la saisie du capital théoriquement que pour la camoufler.

Il ne faut donc pas dire que nous sommes à un carrefour entre la ruine et le salut. Nous sommes à un carrefour entre deux chemins qui conduisent également à la catastrophe. C'est le côté tragique de l'heure actuelle.

SAINT-BRICE.

LE CONSEIL DE CABINET a entendu hier les projets de Joseph Caillaux

Et celui-ci n'a pas démissionné

Paris, 23 octobre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil de cabinet, au ministère de la Guerre, sous la présidence de M. Painlevé.

M. Painlevé, président du Conseil, et M. Briand, ministre des Affaires Etrangères, ont exposé la situation actuelle au Maroc et en Syrie, d'après les derniers renseignements parvenus.

M. Pierre Laval, ministre des Travaux Publics, a soumis aux membres du gouvernement un projet de réorganisation du contrôle financier des réseaux, qu'il exposera prochainement à la commission des finances de la Chambre.

La discussion s'est ouverte ensuite sur la question financière. Elle se poursuivra en un conseil de cabinet qui aura lieu lundi matin et qui sera suivi d'un conseil des ministres dans l'après-midi du même jour. Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

La séance du conseil de cabinet qui a eu lieu ce matin au ministère de la guerre, revêtait une importance exceptionnelle, en raison des bruits divers qui circulaient.

M. Caillaux sourit

Disons tout de suite qu'aucun des événements prévus ne s'est encore réalisé.

Aussi les nombreuses personnes accourues dans l'espoir d'assister à des événements sensationnels en furent-elles pour leurs frais.

Lorsque la séance prit fin, à 12 h. 45, M. Caillaux, assailli littéralement par les membres de la presse, se refusa à toute déclaration.

Mais dans le brouhaha des interrogations, on l'entendit affirmer que le ministère était homogène.

On apprit, en ce qui concerne la délibération même, qu'après la communication habituelle du président du Conseil et du ministre des Affaires Etrangères, M. Joseph Caillaux, sans aucun texte en main, avait exposé les grandes lignes de ses projets financiers.

Une discussion s'était ensuite engagée sur les principes qui venaient d'être exposés et plusieurs membres du cabinet avaient fait connaître leur point de vue sur les conceptions personnelles du ministre des Finances. L'heure s'avançant et l'échange de vues étant loin d'être terminé, il fut décidé que le gouvernement se réunirait à nouveau lundi matin, en conseil de cabinet, pour permettre aux ministres qui désireraient causer, de présenter leurs observations sur les problèmes financiers.

A leur sortie, les ministres et sous-secrétaires d'Etat ont fait preuve de la plus grande réserve, en ce qui concerne l'impression qu'ils emportaient de cette séance. Toutefois, plusieurs d'entre eux ne nous ont pas caché qu'ils étaient franchement optimistes et qu'à leur sens l'accord pourrait se faire au sein du gouvernement sur les problèmes financiers de M. Caillaux. D'autres déclaraient avec assurance qu'ils ne pouvait pas être question de la démission du ministre des Finances, ainsi que le bruit en avait couru et que le gouvernement se présenterait jeudi devant la Chambre tel qu'il est actuellement constitué.

M. Schrameck nous dit

De son côté, M. Schrameck, ministre de l'Intérieur, nous a déclaré :

— Nous avons longuement examiné ce matin la question financière. La discusison n'est pas terminée. Six de mes colegues ont pris la parole, mais il y a d'autres opinions et d'autres précisions à apporter. C'est pour cela que le gouvernement se réunira à nouveau lundi matin.

Un chou d'une circonférence de six mètres visible à l'exposition d'agriculture organisée par l'Académie royale de Londres
Phot. *Meurisse* Cl. *Paris-Centre*

Le pain « Quotidien » est cher

Paris, 23 octobre. — En présence de la forte tension des changes étrangers, ayant entraîné une hausse sensible des prix du blé, la meunerie parisienne et du département de la Seine, vient d'élever de 3 fr. le prix de ses farines de consommation.

Ces farines fabriquées avec du blé indigène pur valent donc maintenant 167 fr. les 100 kilos, conditions d'usage au lieu de 164 francs au début de la semaine.

LE CONFLIT HELLENO-BULGARE EN VOIE D'APAISEMENT

La Bulgarie accepte l'ultimatum de la Grèce mais proteste contre l'invasion de son territoire par l'armée d'un pays membre de la S. D. N.

Les Grecs avaient déjà fait une avance de 8 kilomètres

La légation de Bulgarie nous communique la dépêche suivante qu'elle a reçue de Sofia, du ministre des Affaires Etrangères du royaume :

Je viens d'adresser le télégramme suivant au secrétaire général de la S. D. N. :

Le 19 courant, vers 3 heures de l'après-midi, un soldat grec franchit la frontière et tira sur la sentinelle bulgare du poste de Demir-Kapou. La sentinelle bulgare riposta et tua l'agresseur, qui tomba sur le territoire bulgare. Sur quoi, un détachement grec avança en territoire bulgare pour enlever le corps du soldat grec tué. Les soldats du poste bulgare s'opposèrent à cette action avant constatation. Dès que le gouvernement bulgare reçut connaissance de cet incident, il chargea la légation de Bulgarie à Athènes de proposer au gouvernement grec la nomination d'une commission mixte pour établir les responsabilité.

La même proposition fut répétée à trois reprises par l'entremise de la légation de Grèce à Sofia. Avant d'avoir donné une réonse à ces propositions, le gouvernement hellénique donna l'ordre à ses troupes d'avancer en territoire bulgare. L'ordre fut exécuté par de nombreux détachements grecs appuyés par de l'artillerie. Ils commencèrent leur marche dans la journée du 21 courant. Ils ont déjà pénétré sur une profondeur de huit kilomètres en territoire bulgare.

Le gouvernement bulgare donna ordre aux postes frontières bulgares de ne pas s'opposer par la force à cette invasion ; et les détachements grecs purent de la sorte occuper plusieurs postes bulgares dans la vallée de la Strouma. La marche des Grecs en avant continue l'artillerie grecque lança plusieurs obus sur la ville de Petrich. Dans cette ville et à la gare de Marmopole, de la ligne Radomir-Petirch ,des avions helléniques lancèrent ce matin plusieurs bombes. Cinq soldats bulgares ont été blessés.

Nous protestons avec la dernière énergie contre cette invasion flagrante du territoire d'un pays, notoirement désarmé, par l'armée d'un pays membre de la S. D. N. qui contrevient à ses obligations primordiales. En vertu des articles 10 et 11 du Pacte de la S. D. N., le gouvernement bulgare vous prie de convoquer d'urgence le Conseil de la S. D. N. pour prendre les mesures qui s'imposent. Persuadé que le Conseil accomplira son devoir, le gouvernement bulgare maintient l'ordre donné aux troupes bulgares de n'opposer aucune résistance à l'envahisseur du sol national.

***

Londres, 23 octobre. — *Le correspondant du* Daily Express *à Athènes télégraphie que le représentant bulgare à Athènes a informé le général Pangalos, premier ministre grec, que le gouvernement de Sofia acceptait les conditions de l'ultimatum grec.*

Les Grecs cessent d'avancer en Bulgarie

Londres, 23 octobre. — Un télégramme d'Athènes à la *British Union Press*, arrivé à Londres ce matin, annonce que l'avance des troupes grecques en territoire bulgare est maintenant arrêtée.

Le correspondant de l'*Exchange Telegraph* à Athènes confirme cette nouvelle en ajoutant que le gouvernement grec a mis comme condition de la cession de l'avance de ses troupes que les Bulgares ne renouvellent pas leurs attaques.

A la légation grecque

Nous avons demandé des renseignements à la légation grecque sur le conflit. On nous a fait les déclarations suivantes :

Du point de vue militaire, l'impression est meilleure et très nette. Une partie du territoire grec est occupé par les bulgares ; une partie du territoire bulgare est occupé par les grecs. Les positions des Bulgares en Grèce et des Grecs en Bulgarie étant exactement les mêmes.

Les Grecs sont décidés à abandonner leurs positions en territoire étranger dès qu'ils connaîtront les résultats de la conférence qui s'est tenue ce matin.

Ce sont là tous les renseignements qui ont été donnés au point de vue militaire, puisqu'il n'y a pas eu de combat ni de troubles à signaler jusqu'à présent.

Du point de vue diplomatique, le gouvernement grec a tenu à souligner ses intentions pacifiques dont il a fourni la preuveen évitant de donner suite aux démarches du gouvernement bulgare et est disposé à accepter toute solution pacifique, à condition toutefois que son prestige soit sauvegardé et qu'il soit accordé satisfaction aux réparations demandées.

On ajoute que toute discussion est inutile avant l'évacuation des postes grecs occupés par les bulgares.

La S. D. N. se réunira lundi

Paris, 23 octobre. — **Sur la demande de la Bulgarie, le Conseil de la Société des Nations se réunira lundi 26 octobre à Paris.**

M. Chamberlain viendra spécialement d'Angleterre pour y assister.

Paris, 23 octobre. — Nous avons annoncé que sur la demande de la Buglarie, M. Briand avait convoqué pour lundi après-midi à Paris, le Conseil de la Société des Nations en session extraordinaire. (Voici le texte du télégramme qu'il a envoyé en sa qualité de président en exercice du Conseil, aux gouvernements grec et bulgare :

Le secrétaire général agissant en vertu de l'article II, a convoqué le conseil en session spéciale pour lundi prochain, à Paris. En qualité de président du Conseil en exercice, je l'ai prié de transmettre le message suivant aux gouvernements grec et bulgare :

Au cours de sa prochaine réunion, le Conseil examinera avec les représentants grecs et bulgares l'ensemble de la question. En attendant, je suis certain d'interpréter le désir de mes collègues, en rappelant aux deux gouvernements les obligations qui leur incombent comme membres de la Société des Nations. Leur engagement solennel, en vertu de l'article 12, de ne pas recourir à la guerre et les graves conséquences qui, d'après le pacte, résulteraient de leur violation. J'exhorte donc les deux gouvernements à donner sans aucun délai des instructions pour que pendant l'examen de leur litige par le Conseil, non seulement aucune nouvelle opération militaire ne soit entreprise, mais que les troupes de chaque gouvernement soient immédiatement retirées derrière leur frontière respective.

La parole est aux diplomates

Athènes, 23 octobre. — Il se confirme que les hostilités entre les Grecs et les Bulgares ont pris fin hier soir. La parole est maintenant aux diplomates. Les troupes grecques n'en resteront pas moins sur les positions qu'elles ont occupées hier en territoire bulgare. Au cours des combats d'hier qui se terminèrent à l'avantage des Grecs, ceux-ci ont eu quatre tués et huit blessés, dont un capitaine. Dans l'entourage du gouvernement hellénique, on déclare que la Grèce a toujours été disposée à accepter une solution pacifique du conflit, à la condition que la Bulgarie concède de justes réparations.

La situation s'améliore à Damas

Mais les Druses nous auraient fait des prisonniers

Londres, 23 octobre. — On mande de Beyrouth au *Times* que la situation s'est bien améliorée à Damas. Un certain nombre de Druses, venus du Djebel, avec l'intention de grossir le nombre des insurgés, ont fait volte-face en apprenant que l'insurrection avait échoué.

Le colonel Andréa a reçu hier, la soumission des chefs du Clan Amer et celle de plusieurs notables du nord du Djebel.

De son côté, le correspondant du *Times* à Haifa dit que les conditions françaises, qui ont été acceptées par les notables, sont les suivantes :

1° Paiement d'une amende de 40.000 livres égyptiennes ;

2° Etablissement de la loi martiale pour une durée de 15 ans ;

3° Reddition de 30.000 fusils.

Les dégâts à Damas sont considérables. La gare de Meidan, un grand bâtiment commercial et une partie du palais Azm ont été incendiés.

Environ un millier de personnes auraient été tuées ou blessées au cours du bombardement.

Le même correspondant se fait l'écho d'une rumeur selon laquelle 400 soldats français, la plupart des Algériens, auraient été faits prisonniers dans le district de Deraa. Les communications entre Damas et Deraa seraient interrompues.

POUR CHANGER, SIX WAGONS DERAILLENT

Montpellier, 23 octobre. — Par suite d'une erreur d'aiguillage, six wagons de marchandises ont déraillé, vers 1 heure du matin, en gare d'Arènes. La circulation a été rétablie à 5 heures du matin. Il n'y a pas d'accidents de personnes, mais les dégâts sont assez importants.

LIRE EN PAGE 2 :
Nos informations de Dernière Heure.
Les Sports.
EN PAGE 3 :
Le palmarès de l'exposition horticole de Nevers.
A Lorris, un cultivateur est écrasé par une locomobile.
EN PAGE 4 :
Les foires et marchés de la région.

S. M. la Reine d'Espagne, photographiée à midi à la gare du Nord, à son départ pour Londres
Phot. *Rol.* Cl. *Paris-Centre*

Le Vice-président du Sénat a été condamné hier à 300 francs d'amende

Il n'avait prêté serment ni sur la pipe de M. Herriot ni sur le marteau et la faucille

Paris, 23 octobre. — La condamnation à 300 francs d'amende prononcée contre M. Billiet, sénateur de la Seine et président du Comité des Intérêts Economiques, et contre les membres du bureau de ce comité, pour refus de prêter serment devant la commission parlementaire présidée par M. Renaudel, n'avait pas épuisé les poursuites. C'est

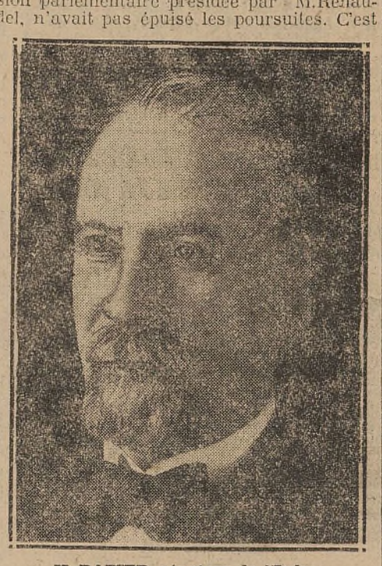

M. RATIER, sénateur de l'Indre
Vice-président du Sénat
Ancien Garde des Sceaux

M. Antony Ratier, ancien Garde des Sceaux, sénateur de l'Indre, vice-président du Sénat, qui est aujourd'hui sur la sellette Le 30 juin 1925, M. Ratier était cité devant la commission d'enquête parlementaire instituée pour rechercher les conditions dans lesquelles le comité des Intérêts Economiques était intervenu dans la dernière campagne électorale, ainsi que l'origine des fonds ayant servi à tous les partis en 1924. Questionné sur la provenance des fonds du groupement dont M. Billiet est le président, M. Ratier avait répondu qu'il s'engageait à ne dire que la vérité, mais qu'il qu'il ne pouvait prêter serment de dire toute la vérité, sans s'exposer à manquer au devoir de discrétion sur lequel étaient en droit de compter les membres donateurs du comité. C'était en somme la reproduction exacte des déclarations faites par M. Billiet devant la commission.

C'est aussi, dans des conditions identiques que M. Antony Ratier devait être poursuivi. Le débat n'apporte aucun élément et il ne diffère en rien de ceux qui ont abouti à la condamnation du président et des membres du comité. M. Ratier reproduit devant le tribunal, la déclaration qu'il a apportée devant la commission d'enquête

Me Reynaud, défenseur de M. le sénateur Ratier, dépose des conclusions tendant à faire déclarer par le tribunal que la loi du 23 mars 1914 qui prévoit le refus de prestation de serment devant une commission d'énquête parlementaire, est une loi inconstitutionnelle.

Le tribunal écarte l'exception proposée par le défenseur et condamne M. Antony Ratier à 300 francs d'amende.

L'ÉPILOGUE D'UNE PARTIE DE TENNIS

Injuriés et voyant leur mère menacée par un voisin les deux joueurs avaient frappé à mort l'insulteur

Ils sont acquittés par le jury

Paris, 23 octobre. — Le 10 mai, les frères René et Robert Hauffmann, jouaient au tennis dans des cours, dont ils sont locataires, à Colombes.

Des balles ayant été envoyées par-dessus le grillage de clôture dans les jardins de M. Beillard, employé de chemin de fer, les deux frères allèrent les y chercher.

Une altercation se produisit.

M. Beillard refusa finalement aux frères Hauffmann de pénétrer dans son jardin.

Ceux-ci firent alors mines de se retirer, mais soudain, Robert Hauffmann se retournant, porta à M. Beillard un coup violent à la figure, qui le fit chanceler.

Au même instant, armé d'un pieu, René Hauffmann lui en asséna un coup sur la tête.

Le malheureux tomba inanimé.

Il ne se ranima que quelques instants après pour tomber dans le coma.

Il devait expirer peu après, ayant le crâne fracturé.

Les deux frères comparaissent aujourd'hui devant la cour d'assises, sous l'inculpation l'un, Robert, de coups et blessures, l'autre, René, de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Mme Beillard, qui s'était constituée partie civile, s'est désistée de sa constitution à l'audience.

Les deux accusés expliquent qu'ils n'ont frappé M. Beillard après que celui-ci les eut injuriés et surtout après qu'il eut menacé leur mère, qui était à quelques pas d'eux.

Après plaidoiries de Mes Campinchi et Gaillert, et une courte délibération, le jury acquitte les deux frères.

M. MARTY
ancien préfet des Ardennes
qui vient d'être nommé directeur de l'hygiène au ministère du travail

Avant la campagne d'hiver dans le Rif

Le bilan de six mois de campagne au Maroc

Fez, 22 octobre (de l'un de nos envoyés spéciaux). — Il y a exactement six mois, le 17 avril, notre poste de Beni-Derkoul recevait les premiers coups de fusils.

Les Beni-Zeroual, travaillés pendant le Ramadan par les émissaires d'Abd-el-Krim, avaient pris la dissidence et la vague des tribus révoltées déferlait autour de nos positions installés, l'année précédente, au nord de l'Ouergha. Bientôt, les quatorze bataillons chargés d'assurer la sécurtié du Maroc français étaient débordés, et c'est miracle si la ruée dissidente, impossible à contenir avec les faibles effectifs que nous avions en ligne, n'arriva pas à Fez et à Ouezzan.

Six mois se sont écoulés depuis ces heures tragiques...

Quels sont les résultats acquis, au bout d'une demi-année de campagne ?

Les deux périodes de la guerre

Cette période peut se diviser en deux stades distincts. L'un comprend les trois premiers mois de la guerre : repli devant des forces supérieures en nombre, regroupement de nos unités, concentration des renforts venus de la Métropole. Le second, marqué par la nomination du général Naulin et la venue, au Maroc, du maréchal Pétain, ouvre l'ère des opérations offensives que la saison des pluies vient de ralentir.

La première partie de la campagne fut, il faut bien le reconnaître, entièrement favorable à nos ennemis. En quelques jours, les postes qui gardait nofre front du Loukkos à la Moulouya étaient investis, pendant les semaines qui suivirent, neuf d'entre eux tombaient aux mains des dissidents; trente-deux devaient être évacués; un autre (Beni-Derkoul) se faisait sauter ; un dernier (Ain-Bou-Aissa) sautait accidentellement la veille de l'arrivée de la colonne qui devait le dégager. Soit, quarante-trois postes perdus sur un total de 66.

La plus grande partie des tribus soumises de la région du Nord de Fez faisait cause commune avec le nouveau Roghui, lui apportant l'appoint de 40.000 combattants qui, joints aux 60.000 Riffains, Djeballas et Chomaras dont disposait Abd-el-Krim, constituaient une armée de 100.000 guerriers, dont 60.000 combattirent dans notre zône.

Que pouvaient nos 14.000 hommes, répartis dans tout le Maroc (car il fallait bien garder le front de l'Atlas) contre cette invasion de soldats courageux, bien armés, fanatisés par l'agitateur, si ce n'est céder le terrain ? Les forces dissidentes que nos postes avaient été impuissants à contenir s'étalèrent sur une bande de 20 kilomètres de largeur et de 150 kilomètres de front, au sud de nos postes occupant 3.000 km2 de notre territoire, menaçant nos communications avec l'Algérie, et cherchant à mettre le feu à nos tribus du Sud.

Telle était la situation, au Maroc, fin juin, commencement juillet. C'est alors que la majeure partie des renforts étant à pied d'œuvre, commença la deuxième phase des opérations.

Dès fin juin, le commandement entreprend une action ayant pour but de décongestionner la région d'Ouezzan. Les opérations se développent normalement, mais la menace sur Taza se fait plus pressante, nos communications avec l'Algérie sont compromises ; le 17 juillet, commence la première opération de grande envergure, en pays Tsoul, opération continuée par la suite chez les Branes et qui nous permet de récupérer notre ligne de postes au nord de Taza, tout en faisant rentrer dans nos rangs la majorité des Tsoul, puis une bonne partie des Branes.

Ce sont ensuite les deux offensives conjuguées, du 11 septembre, partant l'une de Teroual, l'autre de Taounat, qui nous rendent tous nos anciens postes, en avant de ces positions. C'est enfin, malgré le mauvais temps, notre manœuvre foudroyante au nord de Kiffane et à l'ouest d'Hassi Mediam, en liaison avec l'armée espagnole, et la prise d'Adjir par nos alliés.

La situation actuelle

Quelle est, à cette date du 19 octobre, l'attitude de l'ennemi dans les divers secteurs?

Vers notre *Groupement Ouest*, le glissement ennemi semble s'être sensiblement ralenti, ainsi d'ailleurs que l'activité de ses contingents.

Les Riffains concentrés dans la zone espagnole se dirigent vers l'Est, vraisemblablement pour s'opposer à l'avance de nos alliés dans la région d'Ajdir.

Au sud de Loukkos, les effectifs assez importants établis dans la région de Rhira sont toujours en place.

Les Ghzaoua, inquiétés par les bombardements aériens de Souk-el-Tleta, commencent à manifester de la lassitude et gardent ainsi que les Ghouna et les Beni-Zekhar, une attitude passive. A la suite des opérations dans cette région, la totalité des Ahl Sharif, Sarsar, Masmouda, la moitié des Ghouna, Beni Mestara, Beni Mesguilda sont rentrées dans le devoir. On signale en

outre une accentuation sensible du mouvement de soumission chez les Beni Mestara.

Dans le *Secteur Centre*, au nord de l'Ouergha, l'attitude des contingents ennemis demeura longtemps menaçante. (Fort heureusement, la brillante action du 20 octobre a, en libérant le Djebel Messaoud et le Bibane des dissidents qui s'y étaient retranchés, assaini cette région et rassuré nos protégés. N. D. L. R.)

Au Nord de Taourat, les Senhadja tiennent le Tizeroual et le Djebel Kheil, avec la majorité de leurs forces. Nos troupes chargées de l'action de nettoyage entre Aïn-Maatouf et Bab Taza se sont heurtées à la résistance tenace de ces éléments, qui étaient appuyés par une pièce d'artillerie aujourd'hui démolie.

Dans ce secteur, la situation politique est stationnaire. Tous les Fichtala et la majeure partie des Haïain sont rentrés dans nos lignes, ainsi que la moitié des Sless.

Un quart environ des Beni-Zeroual se sont soumis, mais le mouvement ébauché est resté stationnaire, faute d'avoir pu pousser notre action militaire à fond et surtout grâce aux procédés répressifs et corcitifs employés par Abd-El-Krim qui vient de prélever une quarantaine de nouveaux otages à la suite d'une réunion ayant pour but de décider sur l'attitude à prendre vis-à-vis de lui.

Les Mezraoua, Meziat, Rucua, malgré des symptômes de misère, ne manifestent aucune intention de soumission. Par contre, le bloc des tribus du Haut-Ouergha semble ébranlé : les Ouled Belghina rentrent en assez grand nombre, certaines fractions Senhadja ont commencé à causer avec nous.

Sur le front du 19e corps d'armée, le dispositif ennemi a été disloqué à la suite de nos opérations sur Ahel es Zaouïa et au nord de Kiffane. D'importants groupements Riffains tenant le pays se sont repliés au Nord. Inquiétés par la prise de Bou-Halima et le départ des Tsoul, les éléments étrangers au pays tenant Sof-El-Kasbah et Sof-Railane, lâchèrent pied.

Au nord de Kiffane, notre offensive ne s'est heurtée à une résistance sérieuse que sur la ligne Kerkour-Djebel Hamouch où de solides retranchements ont dû être enlevés de haute lutte. Vers Hassi Medlam, notre cavalerie ne rencontra pas non plus de résistance effective. Les contingents riffains paraissent avoir été groupés plus au nord, entre Sidi-Ali-Bou-Rekba et Targuist. Ce sont à elles que nos éléments de cavalerie doivent s'être heurtés lors d'une reconnaissance à l'ouest de Bou-Rekba.

Les résultats politiques obtenus dans ce secteur sont les plus importants que nous ayons enregistrés : la totalité des Tsoul, des Branes restés indifférents à nos succès au mois d'août les Cheznaia, les Metalsa de la zône française n'ayant pas encore été soumis, sont rentrés dans nos rangs privant Abd-El-Krim de 9.000 combattants. Les Marnissa, eux aussi, jamais soumis, se sont rangés, en majorité, aux côtés de notre ami le Caïd Damidou pendant qu'une faible partie reste à la solde du Caïd riffain Ould Diedri.

Il serait fâcheux que ces excellents résultats fussent amoindris par la nécessité, dont on nous parlait ici ces jours derniers, de ramener notre cavalerie de Sidi-Ali-Bou-Rekba à Ain Zohra, soit quleque 30 kilomètres en arrière, faute de pouvoir la ravitailler par les pistes détrempées. La difficulté pourrait, il est vrai, être tournée grâce à un ravitaillement par la ligne ferrée espagnole de Melilla à Azib de Midar. Il ne semble pas que cette liaison soit dans le domaine des choses possibles et on ne peut que le regretter.

En zône espagnole, nos voisins ont pris Adjir et, progressant en même temps que nos colonnes, ils ont occupé Syah et opéré leur jonction avec les forces françaises à Zag.

La pression riffaine a cessé presqu'entièrement vers l'Ouest, sauf dans les environs de Tetouan, qui serait toujours sérieusement menacée. Tous les effectifs disponibles seraient un mouvement vers l'Est pour se grouper autour d'Abd-el-Krim en vue de faire face à l'avance franco-espagnole.

Abd-El-Krim est diminué, mais non abattu

L'ensemble de ces opérations ous a donc permis, depuis le mois de juillet, de récupérer la presque totalité du terrain perdu au sud de l'Ouergha. Nous avons réoccupé 21 de nos postes et organisé de nouvelles positions. Une bonne moitié des tribus soit cent mille individus, est rentrée de dissidence privant le Roghi de 20.000 guerriers

Nos actions, partout heureuses, ont porte un coup sensible à la dissidence. Dans l'ensemble, Abd-el-Krim a peu réagi, et, bien que son action se fasse toujours sentir sur certains de nos dissidents, l'Emir du Riff n'est plus écouté comme il y a quatre mois

Certes, il ne faut pas se payer d'illusions Abd-el-Krim dispose encore d'environ 60.000 guerriers, dont une bonne partie n'a jamais été engagée contre nous. L'armée riffaine proprement dite est virtuellement intacte. Cependant, le bloc dissident commence à s'effriter ; certaines importantes tribus comme les Senhadja de Srair et les Djeballas cherchent à secouer le joug pesant du Caïd des Beni-Ouriaghel pour continuer la lutte à leur compte personnel, sentant qu'elles n'ont plus rien à attendre de l'appui riffain. Et aussi le mouvement pan-islamique assez problématique chez des Berbères schismatiques prend son véritable caractère de mouvement nationaliste. Le Roghi ne peut donc guère compter que sur la fidélité des 40.000 Riffains, Ghomara et Khmès qui restent, pour le moment, liés à sa fortune.

On prête à notre adversaire l'intention de négliger notre front pour se retourner, avec tous ses contingents, contre les Espagnols. Nous n'en devons pas moins nous garder d'oublier que la partie n'est pas complètement terminée, et qu'il existe encore, de l'autre côté de l'Ouergha, une menace effective qu'il serait imprudent de dédaigner, car le temps et l'hiver sont les meilleurs alliés d'Abd-el-Krim.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 23 octobre. — **Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 24 octobre :**

Région Parisienne. — **Mauvais temps. Vent de Sud-Ouest 10 à 12 mètres. Rafales d'Ouest. Pluies nocturnes et durant la matinée, suivies d'éclaircies, d'averses et grains. Température stationnaire. Minimum de température, environ 10°.**

Région du Centre. — **Mêmes prévisions que pour la région Parisienne. Minimum de température, environ 12°.**

Région du Massif-Central. — **Mauvais temps. Vent de Sud à Sud-Ouest 8 à 12 mètres. Coups de vent. Pluies suivies l'après-midi d'éclaircies, d'averses et grains. Température stationnaire. Minimum de température, environ 10°.**

MARCHE DE LYON-VAISE

Lyon, 23 octobre. — Veaux amenés 603, renvois 20. 1re qualité 670, 2e 630, 3. 590. Prix extrêmes, de 580 à 690. Vente calme.

Bœufs, amenés 351, renvois 150. 1re qualité 890, 2e 810, 3e 740. Prix extrêmes, de 330 à 500. Vente mauvaise.

Dernière Heure

Deuxième édition — 5 heures du matin

Dix-neuf joueurs de foot-ball tombent d'une auto

Deux sont mourants

Anvers, 23 octobre. — Le nommé Hellemans, 20 ans, originaire de Boom, conduisait à la Plaine des Sports, à Dist, 19 footballers d'Humbeek.

Dans la côte près de Dist, l'automobile, par suite de la vitesse acquise, fut lancée sur l'accotement et projetée contre un arbre.

Le chauffeur est indemne, mais tous les autres occupants furent plus ou moins grièvement blessés. Deux d'entre eux sont dans état désespéré.

Le parquet s'est rendu sur les lieux pour procéder à une enquête.

TRAINEE PAR UNE AUTO LA MALHEUREUSE SUCCOMBE

Dijon, 23 octobre. — Sur le chemin de Meursaux à Monthélie, Mme Manière, âgée de 69 ans, qui habite Monthélie, a été accrochée par une automobile et traînée sur une vingtaine de mètres.

Ramenée chez elle, avec des blessures multiples et le crâne fracturé, la malheureuse est morte au milieu d'horribles souffrances.

Une cinquantaine de noyés, une quarantaine de blessés au bilan de l'éboulement d'un pont

Londres, 23 octobre. — Le correspondant du *Times* au Caire donne les détails suivants sur le terrible accident qui s'est produit hier à Tanta et qui coûta la vie à 54 personnes.

L'accident s'est produit au moment où Rifast Pacha, ministre égyptien, arrivait pour assister à la cérémonie annuelle de la commémoration du Seyyd Budawi (saint musulman). Une foule énorme se pressait alors sur le pont où devait passer la voiture du ministre. Le pont s'écroula soudain et plusieurs centaines de personnes furent précipitées dans la rivière. Cinquante-quatre d'entre elles furent noyées et une quarantaine grièvement blessées.

IL SE FAIT SAUTER AVEC UN DETONATEUR

Saint-Etienne, 23 octobre. — Un mineur de 48 ans, M. Johanny Regis, habitant rue Rouget-de-l'Isle, s'étant placé un détonateur dans la bouche, en a provoqué l'explosion.

La tête du désespéré fut réduite en débris.

Hans Bossard en liberté provisoire

Paris, 23 octobre. — Par arrêté rendu cet après-midi, la Chambre des mises en accusation a accordé à Hans Bossard, peintre suisse, condamné par contumance pour intelligence avec l'ennemi, sa mise en liberté provisoire, conformément à la requête de Me Paul Honcour.

Le cadavre coupé en deux gisait sur la voie

Dijon, 23 octobre. — Entre les gares de Fontaine-Française et de Fontenelles, on a trouvé le cadavre coupé en deux de M. Buay, 49 ans, originaire de Bône (Algérie), domestique de culture à Montigny-sur-Vingeane. Le suicide semble probable, car M. Buay, gazé de guerre, souffrait beaucoup et avait déjà manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

Matches de boxe à New-York

New-York, 23 octobre. — Lew Hurley paria qu'il battrait Edouard Mascart en douze rounds. Ce dernier accepta, mais reçut une punition plus sévère encore.

On note, d'autre part, qu'Andy Devody fut battu par Paul Aubertin, qui eut souvent recours à des trucs professionnels ; bien qu'il tomba au 5e round, on en compta six.

Le cardinal Luçon ou le cardinal Gasparri ?

Rome, 23 octobre. — Nous annoncions hier que le Pape aurait désigné le cardinal Luçon, comme légat pontifical à la célébration du cinquantenaire de l'Institut Catholique de Paris.

D'autres bruits courent, suivant lesquels le choix pontifical serait tombé sur le cardinal Gasparri, qui enseigna longtemps dans cet institut.

On saura lundi soir si M. Caillaux est démissionnaire

Paris, 23 octobre. — La note communiquée à l'issue du Conseil de cabinet de ce matin, indiquant que la discussion du projet financier Caillaux se poursuivra dans un nouveau Conseil qui se tiendra lundi au ministère de la guerre a marqué un temps d'arrêt dans les propos plutôt pessimistes qui s'échangeaient jusqu'ici à la Chambre, sur la situation personnelle du ministère lui-même .puisqu'aussi bien on prêtait à plusieurs membres du cabinet, hostiles à M. Caillaux, l'intention de démissionner en bloc, si le ministre des finances ne donnait pas lui-même sa démission.

Mais les choses demeurent en état et c'est lundi seulement à l'issue du Conseil des minsitres qui doit suivre dans l'après-midi le conseil de cabinet qu'on sera fixé sur la décision prise, sur le sort des projets financiers de M. Caillaux et sur le sien propre.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Paris, 23 octobre. — Le ministère des Finances nous communique la note suivante :

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 129 de la loi du 13 juillet 1925, les personnes qui n'ont pas souscrit avant le 31 mars 1925 leurs déclarations de bénéfices de guerre et qui de ce fait n'ont pa été soumises à la contribution qui frappe les bénéfices réalisés du 1er août au 30 juin 1930 doivent produire spontanément ces déclarations le 31 octobre 1925 au plus tard.

Dans le même délai sont également tenus de déclarer leurs bénéfices ou de compléter leurs déclarations antrieures. Les contribuables taxés d'office qui ont réalisé par période d'imposition, des bénéfices supplémentaires ou exceptionnels supérieurs à 25.000 francs et dont les bénéfices imposés sont inférieurs par période d'imposition de plu d'un dixième aux bénéfices imposables qu'ils ont effectivement réalisés, les contribuables qui ont omis de comprendre dans leurs précédentes déclarations des bénéfices supplémentaires ou exceptionnels supérieurs à 25.000 francs par an et provenant d'une profession distincte de celle dont les bénéfices ont déjà été taxés.

Les Sports

UN GRAND MEETING ATHLETIQUE A COSNE

Demain dimanche, au stade de la route de Saint-Laurent, le F. C. C. organise un grand gala sportif.

En association, il opposera son meilleur onze, celui qui dimanche dernier faisait match nul avec Souvigny, contre celui de l'A. S. A. Vauzelles (1) champion de la Ligue d'Auvergne 1923.

Coup d'envoi à 14 h. 30 précises.

En rugby, c'est à l'équipe réserve de l'U. S. de Bourges, champion de Berry 1922-23-24-25 que nos blancs et verts ont fait appel. Là, enfin, ils doivent obtenir un résultat en leur faveur. Tous les joueurs sont convoqués au vestiaire, à 14 heures précises. Coup d'envoi à 14 h. 45.

Il est rappelé que les séances d'entraînement ont lieu pour l'association : le jeudi au stade, à partir de 14 heures, et au siège social, théorie à 20 h. 30.

Pour le rugby, le jeudi, salle de l'Eden-Cinéma, à 20 h. 30.

RUGBY

AU SPORTING-CLUB DE VICHY DEMAIN DIMANCHE

S. C. de Vichy (1) contre C. A. S. Thiernois (1), à 14 h. 30, sur le terrain de la route de Randan, à Bellerive-sur-Allier.

Sont convoqués au S. C. V. : Galangeat, Guillemenot, J. Martin, Bouillaguet, Faure, Barnoyer, Pestel, G. Martin, R. Chauchat de Benneville, Chappoton, Penin.

S. C. Vichy (2) contre F. C. Moulins (2), à Moulins.

Sont convoqués pour le S. C. V. : P. Prophète, Dion, Romaneski, Gailler, Pounier, Lacaze jeune, Bourrachot, Cartailier, Mattichard, Lefort, Guelpa, Beraud.

A. CLERMONT-FERRAND L'A. S. MONTFERRANDAISE RECEVRA L'U. S. BOGNAÇAISE

Cependant que ses pédestrians disputeront le Tour de Clermont, les champions du Centre de rugby recevront, sur leur magnifique stade de l'avenue de la République l'Union Sportive Cognaçaise.

Les visiteurs comptent dans leurs rangs les deux frères André et Henri Béhotéguy, dont la réputation n'est plus à faire, car ce sont peut-être les deux meilleurs « centres » français.

A l'arrière, opérera Debetz, international militaire. Au reste, l'U. S. C. a battu, cette saison, le Stade Toulousain et le F. C. Lourdais. Ce sont là performances permises à peu de clubs en France. Aussi la tâche sera rude pour les Montferrandais.

Les deux équipes pratiquent d'ailleurs le même rugby : ouverture à outrance, passes rapides et courtes entre avants, qui coopèrent à toutes les attaques des lignes arrières.

Aussi, nul doute que le choc de ces deux belles équipes constituera un spectacle sportif de premier. Le duel Béhotéguy frères-Eusola-Nougal, notamment, sera un régal pour les amateurs de prouesses rugbystiques.

ASSOCIATION

STADE CLERMONTOIS CONTRE A. S. POLICE PARISIENNE

Au stade des Ormeaux, le stade Clermontois, qui finit de mettre son équipe au point avant d'aborder les championnats, recevra l'Association Sportive de la Police Parisienne.

Sans être de la classe de leurs adversaires, les Parisiens constituent pourtant une équipe puissante, excessivement mobile, et qui donnera beaucoup de mal aux Clermontois.

DEMAIN DIMANCHE A CERCY-LA-TOUR

Demain dimanche 25 octobre, à 14 h. 30, le Stade de la Guette retrouvera ses jours de grande fête. Pour ses débuts, l'Union sportive de Cercy offrira à ses membres un vrai régal sportif.

F. C. MOULINOIS (1) CONTRE ALLIANCE SPORTIVE DECIZOISE (1) A DECIZE

L'équipe première des damiers effectuera demain dimanche 25 octobre, à 14 h. 30, le déplacement de Decize, où elle rencontrera, en match amical, l'équipe première de l'Alliance Sportive Decizoise. Cette partie donnera un premier aperçu sur la valeur respective des 2 poules voisines du championnat d'Auvergne. Par ses résultats contre le S. C. Montluçonnais et l'A. S. A. Vauzelles et plus particulièrement par la supériorité manifestée lors de ces rencontres, le F. C. Moulinois est le prétendant le plus sérieux au titre de leader de sa poule ; de son côté, l'Alliance Sportive Decizoise, très renforcée cette saison par la rentrée d'excellents équipiers, semble également s'imposer dans sa poule de classement : elle ne compte que de très nettes victoires depuis le début de la saison, dont la plus probante est à coup sûr celle remportée sur le courageux onze de La Machine qui fit si bonne figure devant les damiers au début de cette saison. Il est juste de dire que l'équipe fecemiste commençait alors son entraînement et n'était pas du tout au point ; nous ne nous baserons donc nullement sur la victoire de 6 à 0 remportée par Decize sur l'équipe de La Machine et sur le match nul des damiers contre la même équipe pour établir un pronostic car il est de toute évidence que l'équipe moulinoise s'est singulièrement transformée depuis lors. Quoiqu'il en soit et malgré l'absence de 3 de leurs équipiers, Lapeyre, Dubost et Calatayud, les damiers s'évertueront dimanche à produire une excellente exhibition devant leurs amis decizois et ce match ne fera que resserrer les liens de bonne camaraderie qui existent entre les 2 clubs. Départ de l'équipe moulinoise à 12 h. 3/4, place du Théâtre.

F. C. MOULINOIS (2) CONTRE ALLIANCE SPORTIVE DECIZOISE (2) A MOULINS, PETIT TERRAIN

L'équipe II des damiers recevra à la même heure, sur le petit terrain du Pré-Bercy, la visite de l'équipe seconde de l'Alliance Sportive Decizoise.

Beau match en perspective, car les 2 onzes sont bien entraînés et comportent chacun des équipiers de valeur.

LE F. C. MOULINOIS (3) A DIGOIN

Les jeunes espoirs de l'équipe troisième qui firent de si prometteurs débuts à Moulins contre l'U. S. Nivernaise, iront affronter dimanche, sur son terrain de Digoin, l'équipe seconde du Football Club de cette ville.

Les équipiers suivants effectueront le déplacement et sont convoqués à 9 heures du matin à la gare. Rendez-vous cour de la gare :

Guichard, Gabriel Gaucher, Pelletier Francis, Gros, Palleaux, Clairet (cap.), Dalbon, Cailiaux, Myoux, Meilhèurat, Lorisson, Nantin, Letetier, Genoux, Yves Riptult, Daste, Chanudet, Deveaux.

CYCLISME

VELO CLUB MONTCELLIEN

La course organisée par le V. C. M. a donné les résultats suivants :

1. Arnoux, V. C. M., couvrant les 65 kilomètres en 2 h. 35 ; 2. Laurent, V. C. M., à une longueur ; 3. Bazzo, V. C. M. ; 4. Lambert ; 5. Crochet. Belle course de Laurent et Arnoux, qui lâchent leurs concurrents dès le départ.

BOXE

DEUX CHAMPIONNATS DU MONDE AURONT LIEU EN DECEMBRE

C'est le 11 décembre prochain que se disputera à Madison square Garden, un match pour le championnat du monde des poids mi-lourds, entre Paul Berlenbach et Jack Delaney.

ALLIER

MOULINS

L'exposition d'aviculture et d'horticulture

Nous aurons l'occasion de parler demain de l'exposition d'aviculture et d'horticulture, avec quelques détails, organisée de concert entre le Bourbonnais-Club et la Société d'horticulture de l'Allier, et qui a ouvert ses portes hier vendredi après-midi dans le hall du Cours de Bercy.

Mais il y a une chose que nous devons dire dès aujourd'hui : cette exposition est une merveille.

A l'entrée, à gauche, c'est le coin des fleurs et des fruits. Il y a là des collections qui sont une joie pour les yeux : des chrysanthèmes à l'opulente chevelure, des dahlias et des cannas aux couleurs vives, des anthurium, et surtout des orchidées qui étalent leurs pétales d'une magique coloration.

Et les fruits ? Ils sont légion. Leur bonne mine vous fait venir l'eau à la bouche.

Dans les travers du hall, c'est l'exhibition avicole qui fournira maints renseignements utiles sur les diverses races françaises et étrangères.

Les opérations des divers jurys ont eu lieu hier, opérations laborieuses en raison du nombre et de la qualité des sujets exposés.

Le palmarès n'ayant été défiintivement établi que très tard, nous devons nous borner, pour aujourd'hui, à signaler les prix d'honneur généraux :

Au meilleur lot présenté dans les classes réservées aux agriculteurs de l'Allier : Mme de Charrette, à Villeneuve-sur-Allier.

Au plus beau lot, coqs et poules, de race bourbonnaise : comte de Montaigu, à Bourron (Seine-et-Marne).

Au plus beau lot d'autres races françaises : Mme Gabrielle Eustache, à Fourchambault (Nièvre).

Au plus beau lot de races étrangères : MM. Litting et Ferry, aux Choux (Loiret).

Au plus beau lot de dindons : Mme Pradon-Vallency, à Jenzat.

Au plus beau lot de pintades : comte de Montaigu, précité.

Au plus beau lot d'oies : grande ferme bressane, à Frans (Aïn).

Au plus beau lot de canards : MM. Litting et Ferry, précités.

Au plus beau lot de pigeons : M. Joseph Chiovatero, à Molles.

Au plus beau lot de lapins : M. Victor Vignaud, à Creuzier-le-Neuf.

Concours individuel

Au plus beau sujet de race bourbonnaiise : M. Alexandre Chaponnaud, à Bellevue-l'Eperon, commune d'Yzeure.

Au plus beau sujet d'autres races françaises : Mme de Soultrait, à Dornes (Nièvre).

Au plus beau sujet de races étrangères : M. Johns, à Montivilliers (Seine-Inférieure).

Au plus beau sujet de races naines : Mlle Dubois, de la Sablonnière, à Châteauneuf-sur-Cher (Cher).

Au plus beau sujet dindon : M. Thave, à Lapalisse.

Au plus beau sujet pintade : M. Thave, précité.

Au plus beau sujet oie : M .Vignaud, précité.

Au plus beau sujet canard : MM. Litting et Ferry, précités.

Au plus beau sujet pigeon : comte de Montaigu, précité.

Au plus beau sujet lapin : M. Vignaud, précité.

Au plus beau sujet cobaye : comte de Montaigu.

OFFICE DEPARTEMENTAL DES PUPILLES DE LA NATION

Le contrôle médical des pupilles de la nation sera effectué dans les communes ci-après : Cérilly, le 24 octobre, à 9 heures ; Le Vilhain, le 24 octobre à 14 heures ; Theneuille, le 26 octobre à l'entrée de l'école du soir ; Saint-Sornin, le 28 octobre, à 9 heures ; Deux-Chaises, le 28 octobre, à 14 heures ; Montvicq, le 26 octobre et le 28 octobre, à 9 heure.

— La commission médicale départementale de l'office des pupiles de la nation s'est réunie au secrétariat de l'office, sous la préidence de M. Cotteland, le mercredi 21 octobre, à 14 h. 30.

Etaient présents : Mmes Bourgoin, Bucheron, MM. Cotteland, Beg, Dartour, Corre, les docteurs Comot, Lallot, Mouchet, Treyves et M. Carpentier, secrétaire général.

Etait excusé : M. le docteur Seuillet.

Après avoir donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Cotteland a fait connaître à l'assemblée la suite donnée par le conseil d'administration de l'office et la section permanente aux propositions établies au cours de la séance du 30 juin. La commission a été d'avis d'insiter une fois de plus auprès des familles pour la présentation régulière de tous les pupilles, quel que soit leur âge, au contrôle médical.

Enfin, la commission a été d'avis de rappeler également aux familles que les subventions de santé sont calculées : pour le soins médicaux d'après le tarif minimum du syndicat des médecins et pour les frais d'hopitalisation et d'opération d'après le tarif des hôpitaux.

Passant ensuite à l'examen des demandes de subvention de santé, la commission a accordé 69 subventions pour une somme de 16.130 francs et a décidé quatre hospitalisations aux frais de l'office.

SERVICES VETERINAIRES DEPARTEMENTAUX

M. Rondreux, vétérinaire sanitaire à Bourbon-l'Archambault, suppléant du directeur des services vétérinaires du département de l'Allier, est chargé, à titre provisoire, de la direction de ces services, en remplacement de M. Péron, décédé.

LIGNE DE VARENNES A MARCILLAT

A partir du 1er novembre 1925, l'horaire du train facultatif voyageurs n° 331, qui a lieu les jours de foire à Montmarault, entre Chantelle et Montmarault, sera modifié comme suit :

Chantelle, départ, 5 h. 40 ; Monestier, 5 h. 51; Target, 6 h. 12 ; Boussac, 6 h. 21 ; Saint-Marcel-en-Murat, 6 h. 37 ; Montmarault, arrivée, 6 h. 52.

Inspection. — De passage à Moulins, Mme Théry, inspectrice générale des services administratifs au ministère de l'intérieur, a visité, à l'Université populaire, la Goutte de lait et la consultaton des nourrissons.

Elle a été très agréablement impressionnée pour la façon dont cette œuvre fonctionne et les grands services qu'elle rend.

Jeune voleuse. — La police a arrêté la jeune Francine Portrat, 17 ans, orignaire de Saint-Aubin-sur-Loire, domestique chez M. Lucien Foissier, boulanger, rue Régemortes.

Cette jeune fille avait volé à son patron un billet de 100 francs et un autre de dix.

Elle a été écrouée.

Accidents du travail. — Robert Tamain, 25 ans, serrurier, rue des Six-Frères, a été blessé à l'œil droit par des éclats de fer. Incapacité de travail de huit jours.

Lyre Moulinoise. — Les membres exécutants de la société sont informés que les répétitions générales auront lieu régulièrement les mardi et vendredi de chaque semaine, sous la direction de M. André.

Lycée de jeunes filles. — Par décision du ministre de l'Instruction Publique, Mlle Lavaud, professeur au lycée de jeunes filles de Moulins, est inscrite, pour l'année 1925-1926, sur la liste complémentaire d'aptitude en vue d'une nomination dans un lycée de la Seine ou de Seine-et-Oise.

Au tribunal. — Il n'y a pas eu d'audience correctionnelle hier vendredi après-midi.

Non-lieu. — M. le juge d'instruction vient de rendre une ordonnance de non-lieu en faveur de la femme Suzanne Gendre, 22 ans, habitant boulevard Ledru-Rollin, et de son mari, voyageur de commerce, contre lesquels une information avait été ouverte, il y a quelques semaines, pour détournement de mineure.

Le temps. — Hier, grand vent, temps doux. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 10° ; à midi, 14° ; maxima, 15° ; minima, 9°6 ; baromètre, 748 m/m.

Au théâtre. — Rappelons que ce soir samedi, les tournées Baret nous donnerons le « Cid ».

Nombreux sont les lettrés qui voudront applaudir aux beautés de cette œuvre. L'interprétation sera hors pair avec Andrée Méry, du Théâtre National de l'Odéon.

A la Commission départementale

La commission départementale s'est réunie hier matin à la préfecture, sous la présidence de M. Dujon. M. le préfet assistait à la séance.

Elle a pris, entre autres, les décisions suivantes :

Autorisé un arrêt des autobus départementaux (ligne Moulins-Decize) à la Cheville, commune de Saint-Ennemond.

Autorisé le remplacement des prestations par la taxe vicinale dans diverses communes ;

Approuvé des projets de rectification de chemins dans les communes d'Andelaroche et de Barrais-Bussolles ;

Statué sur des demandes de prêts d'honneur dans diverses écoles ou institution ;

Autorisé M. le préfet à constituer avoué pour représenter le département devant le tribunal civil de Cusset en vue de l'affaire suivante : revision du prix du loyer de la caserne de gendarmerie de Vichy ;

Procédé à la désignation de MM. les conseillers généraux et d'arrondissement pour les opérations de la révision (classe 1926 et ajournés de 1923, 1924-1925), dans le département de l'Allier (ajoutons que ces opérations ne commenceront pas avant l'année prochaine).

Classe 1926. — Les conscrits de la classe 1926 sont priés de bien vouloir assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui samedi 24 octobre, à 20 h. 30, à l'hôtel de ville. Présence indispensable.

Pharmacies de garde. — Le service de garde sera assuré ausjourd'hui dimanche, par les pharmacies Bourgougnon, rue Diderot, et Papillon, rue de Lyon.

Etat civil :

Naissances. — Andrée Tranchecoste ; Micheline Débat ; Jacques Rouchon-Mazérat ; Denise Bourdelier ; François Auclaire.

Publications de mariages. — André Ducellier journalier à Moulins et Marie Salmin, s. p. à Dornes (Nièvre) ; Joseph Mazerolles, employé de bureau à Clermont-Ferrand et Renee Lapanderie, s. p. à Moulins ; Jean Thomin, employé de banque à Moulins et Anne Braud, s. p. à Moulins ; Marius Chavanne, élève-gendarme à Moulins et Irma Albert, tailleuse à Saissac (Aude) ; Pierre Joyon, commis de perception à Ivry (Seine) et Françoise Guillot, corsetière à Moulins ; François Masseret, employé de chemins de fer à Lormes (Nièvre) et Berthe Sarton, s. p. à Moulins.

Décès. — Pierre Gorce, ecclésiastique, 66 ans André Bardet, cultivateur, 80 ans ; Gilbert Bornat, monteur électricien, 18 ans ; Yvonne Quererel, 29 ans, épouse de Gilbert Desnier Francine Monciau, 57 ans, épouse de Louis Lelièvre ; Suzanne Vincent, 32 ans, épouse Claude de Bonnamm ; Louis Mérot, 84 ans ; Madeleine Gervois, 18 ans ; Vincent Fougarlant, ancien boulanger, 64 ans ; Prosper Borie, frère des Ecoles chrétiennes, 48 ans ; Félix Puechemaile, député de l'Allier, 51 ans ; Marie Romaine, 27 ans, épouse de Valéry Ducroizet ; Jacques Larvaron, 70 ans ; Anne Barronnet, 71 ans, veuve Mazerolles ; Anne Protat, 27 ans ; Henri Penet, journalier, 48 ans, époux de Marie Cahdrin ; Jeanne Mathieu, 86 ans, veuve Viguier.

MONTLUÇON

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— Clémentine Lépineux, née Lamarque, 40 ans, cultivatrice au Boneix, a mis en vente sous la dénomination de « crème » du lait contenant moins de 30 grammes de matières grasses par 100 grammes, 25 francs d'amende.

— Georges Tison, 34 ans, contre-maître à Montluçon, étant à bicyclette, renversa Pierre Laurent, 74 ans, lui occasionnant une incapacité de travail de deux mois, 25 francs d'amende.

— Marcel Providence, 21 ans, cultivateur à Lapeyrousse, tira et blessa le 30 août dernier un lapin sur le territoire du Puy-de-Dôme, ou la chasse était ouverte ; par malheur le lapin expira quelques mètres plus loin, où la chasse s'ouvrait seulement le dimanche suivant.

Providence, qui naturellement avait ramassé son lapin, s'entend condamner à 100 francs d'amende et à la confiscation de son fusil.

— François Beaubat, 47 ans, marchand de pommes de terre à Montluçon, a voyagé de Montluçon au Mont-Dore, 16 francs d'amende avec sursis.

— Joseph Martin, 26 ans, journalier, à Commentry, causait du scandale dans un débit de cette localité, lorsqu'il fut appréhendé par les gendarmes qu'il insulta ; il aurait de plus tiré des coups de révolver dans la direction des personnes installées dans le débit, sans toutefois les atteindre, 15 jours de prison et 5 francs d'amende.

Gilbert Desternes, 56 ans, cultivateur à Saint-Angel, rentrait ses bœufs qui encombraient la route lorsque Louis Ducloux, 46 ans, couvreur et Théodore Chagnon, 18 ans, également couvreur demeurant tous deux à Montluçon, arrivèrent à bicyclette. Chagnon passa, mais Ducloux dut descendre et interpella Desternes, si bien qu'ils en vinrent aux mains. Desternes est acquitté. Ducloux est condamné à 25 francs d'amende avec sursis et Chagnon, qui fait défaut, est condamné à 25 francs d'amende.

— Amar Akonne, 23 ans, manœuvre à Montluçon, est inculpé d'avoir dérobé une somme de 315 francs à son compatriote Saïd, lequel a disparu depuis le jour du vol. La preuve du vol n'étant pas apportée, Akounne est acquitté.

Accidents du travail. — Zouanni Allabi, 24 ans, manœuvre aux Hauts-Fourneaux, plaie contuse à la main droite ; Suzanne Troubat, employée à l'imprimerie Herbin, plaie contuse au pouce droit ; François Petitjean, 60 ans, manœuvre à l'usine céramique, entorse au genou gauche ; Jlues Malochet, 57 ans, aide-manœuvre à Saint-Jacques, contusion à la région lombaire.

Etat civil :

Naissances. — Anne-Marie Morand, 82, boulevard de Courtais ; Robert Bignet, 18, rue de Moulins.

Publications de mariages. — Claude Aufay, employé au P. O., rue des Fondeurs, et Louise Noyer, rue de Châteauvieux ; Maxime Bisson, caissier à Ecouen (S.-et-O.), et Jeanne Emphraix, employée de commerce, 2, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Décès. — Emélie Gamet, veuve Milhoff, 63 ans, 9, rue Jean-Jacques-Rousseau ; Marie Vacher, veuve Floquet, 78 ans, 36, rue d'Alembert; Marie Balland, épouse Méténier, 43 ans, rue Prairie-Chantemille.

CINDRE

Accident. — Un cultivateur, Louis Gabard, 22 ans, qui a eu une artère de la jambe droite coupée par le soc d'une charrue, a été transporté à l'hôpital de Moulins.

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

Entretien de l'église.— Nous sommes heureux de faire connaître à nos concitoyens que l'administration des Beaux-Arts vient de faire remplacer la fenêtre du chevet de notre vieille église, par un vitrail destiné à tamiser la lumière du côté du soleil levant.

Déjà dans le courant de l'été, suivant les directives éclairées de l'architecte départemental, dont la compétence égale le sentiment artistique, il a été procédé à la réfection de la façade du monument côté sud ; et un peu plus tard, à l'enlèvement du baldaquin de bois antiartistique, qui surmontait le maître-autel.

Nous adressons nos remerciements à l'administration des Beaux-Arts et à ceux qui la représentent dans notre département, pour le soin qu'ils prennent de la conservation et de l'enretien de nos monuments historiques.

Avis aux contribuables. — Le maire de Saint-Pourçain informe les contribuables que les rôles de l'impôt général et des impôts cédulaires sur le revenu, réalisés en 1924-23-22-20 pour 1925, revêtus des formalités prescrites, sont entre les mains du percepteur, et que chacun d'eux doit acquitter dans les délais fixés par la loi.

C'est du 18 octobre, que part le délai de 3 mois accordé aux contribuables réclamant pour adresser au sous-préfet de l'arrondissement leurs demandes en décharge ou en réduction des rôles qui les concernent.

Les assises de l'Allier s'ouvriront lundi prochain

Voici le rôle des assises qui s'ouvriront lundi après-midi :

Lundi 26 octobre. — Elie-Ernest Bleuse, 25 ans, électricien à Levallois-Perret, attentat à la pudeur commis à Néris ; cinq témoins. Ministère public, M. le substitut Baichère. Défenseur, Me Duceau, du barreau de Montluçon.

Mardi 27. — Aimée-Mary Lucie, 27 ans, domestique à Montluçon, incendie de récoltes en meules ; dix témoins. Ministère public, M. Viple, procureur de la République. Défenseur, Me Georges, du barreau de Montluçon.

COMMENTRY

Etat civil :

Naissances. — Renée Gallard ; Renée Mâle ; Marthe Pawlikowski ; René Chevenat.

Publication de mariage. — Eugène Moreau, ouvrier mineur au bourg de Saint-Hilaire (Allier), et Marie-Mélanie Péronnet.

Mariage. — Joseph Ségube, représentant de commerce à Chauvigny (Vienne), et Jeanne Julien.

Décès. — Elisabeth Romane, veuve Bidot, 71 ans.

CUSSET

Accidents du travail. — Marcel Serol, 19 ans, manœuvre à la Société Industrielle du Bourbonnais a été blessé à l'annulaire droit ; Jules Delode, chauffeur à l'usine à gaz, a reçu des poussières dans la cornée de l'œil gauche ; Salvator Latte, 53 ans, manœuvre au service de M. Alfred Batisse, fondeur, a été blessé au visage ; Tahar Ben Mohamed, manœuvre au service de MM. Sanchez père et fils, a fait une chute et s'est fracturé le coude droit ; Nicolas Krempeninoff, manœuvre à l'usine des Graves, s'est blessé à l'annulaire droit.

ARFEUILLES

Un journalier se pend. — Claude Martin, 64 ans, journalier, demeurant à la Molle, commune d'Arfeuilles, a été trouvé pendu dans son grenier, le 19 courant.

On ignore les motifs de cet acte de désespoir.

CHER

BOURGES

Cour d'appel

Jean Bailly, 58 ans, journalier au grand Malleray, commune de Primelles, fait appel d'un jugement du Tribunal correctionnel le condamnant à six jours de prison et 15 francs d'amende pour menaces et violences à un garde des eaux et forêts. La Cour confirme.

— Le 5 février, vers 18 heures, route de Garchizy, l'automobile de M. Eugène Brivet, représentant de commerce à Fourchambault, renversa et blessa assez grièvement M. Gillard, maréchal-ferrant à Nevers. Les débats ayant démontré que l'accident était imputable à M. Gillard, qui était en état d'ivresse, le tribunal de Nevers acquitta M. Brivet. L'affaire est revenue devant la Cour d'appel, qui a confirmé purement et simplement le jugement.

L'ORGANISATION DE LA JOURNEE DU 8 NOVEMBRE

Sous la présidence de Mgr. l'Archevêque, s'est tenue une réunion des Comités de Bourges, en vue de l'organisation de la journée du 8 novembre. Après avoir rendu hommage à la mémoire de M. le marquis de Chaumont-Quitry, le regretté président, Mgr. l'Archevêque a consulté l'assemblée sur le choix de son successeur. Plusieurs noms ont été acclamés. Des décisions ont été prises pour les invitations à la Conférence du 8 novembre. Une commission a été tenue pour l'organisation des détails matériels de la journée, le service d'ordre, le garage des autos.

Des indications précises seront données directement sur tous ces points aux comités paroissiaux.

D'après les demandes de cartes parvenues jusqu'à ce jour on prévoit une affluence considérable.

Nominations dans le clergé. — M. l'abbé Clérault, professeur à l'école Léon XIII, est nommé chanoine honoraire.

M. l'abbé Blanc, vicaire à Aubigny, est nommé curé d'Ainay-le-Vieil.

M. l'abbé Planchon, prêtre à la dernière ordination, est nommé vicaire à Aubigny.

Commencement d'incendie. — Jeudi, vers 17 h. 45, un commencement d'incendie a éclaté dans un atelier de l'usine des essieux Labbé à Moulon. Le feu fut communiqué par un cubilo en action à la toiture du bâtiment. Le personnel, aidé des voisins, parvint rapidement à se rendre maître de l'incendie. Les dégâts sont peu importants.

Etat civil :

Naissances. — Michel Fremont, rue Bourbonnoux, 93 ; Marc Larpent, rue Sainte-Ursule, 23.

Décès. — Maurice Rimbault, 20 ans, rue Gambon ; Lucien David, 21 ans, route de Marmagne.

SANCERRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— 50 francs d'amende à Jean Bezeau, 30 ans, boucher à Aubigny-sur-Nère, pour coups portés à M. Aignan Vannier, 50 ans, et à son fils Louis Vannier, 16 ans, marchands de volailles au même lieu.

— 25 francs d'amende chacune avec sursis pour coups réciproques aux femmes Daron, née Marie-Louise Gitton, 52 ans, et Raffestin, née Julie Rebout, 45 ans, toutes deux cultivatrices au hameau de Tanière, commune d'Herry.

Office supprimé. — L'office d'huissier du tribunal de première instance de Sancerre, dont M. Ducloux était titulaire, est supprimé.

Etat civil :

Naissance. — Jacqueline Brisset.

Décès. — Claude Polecheny, 77 ans, vigneron.

SAINT-AMAND

Incendie. — Un incendie s'est déclaré au domicile des époux Edouard Fargeat, rue Grenouillère.

Le feu qui a pris naissance dans ce dernier local s'est propagé avec rapidité. On a pu néanmoins, sortir en grande partie le mobilier des locataires, mais le bâtiment et son contenu furent entièrement détruits par les flammes.

Les pertes sont assez élevées.

Etat civil :

Naissances. — Masimiliane Chirardello, rue Marengo ; Rolande Thénat, rue Grenouillère ; Paul Néant, avenue Félix-Pyat.

Mariage. — Roger Fyet, commis de trésorerie, et Hélène Bernard.

Décès. — Pierre Vidal, 37 ans, rue du Pont-Pâquet ; Jean Dubois, 47 ans, rue Entre-les-deux-Villes ; Edithe Chauveau, 17 ans, rue du Docteur-Vallet ; Etienne Chaumeton, 72 ans, rue Guillon ; Marie Thévenard-Guérin, 88 ans, rue Manuel ; Léonie Rouget, veuve Pech, 88 ans, avenue Wilson.

SAINT-ELOI-DE-GY

Incendie. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, un incendie s'est déclaré dans le fournil de M. Lévêque, boulanger, qui s'en aperçut à temps pour pouvoir l'éteindre rapidement. Les dégâts sont peu élevés.

VIERZON

Arrestation. — Roger Blanchet, 24 ans, originaire de Toury, et Joseph Ripoutot, originaire d'Orléans, se sont introduits dans la chambre garnie de Georges Celler, rue Victor-Hugo, et lui ont dérobé un complet tout neuf, une chemise, un cache-col, une paire de chaussures qu'il venait d'acheter. Puis ils ont pris le train pour Bourges, où ils ont été cueillis par la police à la descente du train.

NIÈVRE

NEVERS

Les assises s'ouvriront le lundi 9 novembre

La quatrième session des assises s'ouvrira lundi 9 novembre, à une heure de l'après-midi, sous la présidence de M. Domont, conseiller à la Cour d'appel de Bourges, assisté de MM. Villeminot, juge au tribunal civil de Nevers.

Voici la liste des jurés :

Jurés titulaires

MM. Etienne Dussaule, cultivateur à Monreuilion.
Raphaël Giraux, serrurier à Cosne.
Denis Thaveau, cultivateur à Semelay.
Auguste-Joseph Dussert, négociant à Montsauche.
Jean Renaud, menuisier à Neuville-les-Decize.
Jean-Claude Bigot, propriétaire à Montsauche.
Joseph Lhospied, maréchal à Giry.
Eugène Suchot, maréchal à La-Nocle-Maulaix.
Emile Jeanguyot, propriétaire à Blismes.
Paul-Victor Petit, rentier à Corvol-d'Embernard.
Henri Lejault, propriétaire à La Charité.
Victor-Léonard Philippeau, cultivateur à Saint-Parize-le-Châtel.
Jean-Chrysosthome-François Richard, représentant à Nevers.
Adrien Michel, tourneur à Fourchambault.
Eugène Billebeau, agent d'assurance à Alluy.
Jean-Marie Gaudry, rentier à Biches.
Louis Guillambert, menuisier à Sichamps.
Lucien-Marcel Léger, charron à Dornecy.
Paul-Louis Vacher, cultivateur à Montapas.
Gustave Grailliot, dessinateur à Urzy.
Etienne Flouzat, maréchal à Lucenay-les-Aix.
Antoine Joachim, propriétaire à Saxi-Bourdon.
Pierre-Albert Savre, cultivateur à Saint-Martin-du-Puy.
Nicolas-Maximin-Auguste Michaux, retraité à Varzy.
Arthur Martin, propriétaire à Sermages.
Louis-Eugène Mégrot, canneleur à Saint-Père.
Julien-François Sauvanet, entrepreneur à Suilly-la-Tour.
Emile Chassagnon, marchand de bois à Azy-le-Vif.
Pierre Brissard, propriétaire à Fourchambault.
Hubert Chausset, régisseur à Vandenesse.
Lucien-Louis-Eugène Romain, imprimeur à Nevers.
Aimable-Jacques Grignon, cultivateur à Saint-André-en-Morvan.
Jacques Poulet, négociant à Saint-Honoré-les-Bains.
Jean-Marie Baudin, propriétaire à Millay.
François Mousselin, propriétaire à Saint-Benin-d'Azy.
Hilaire-Georges Arbault, propriétaire à Decize.

Jurés supplémentaires

MM. Georges d'Hocquelus, imprimeur à Nevers ;
Jules-Pierre Bigarnet, négociant à Nevers ;
Eugène Despaty, employé de commerce à Nevers.
Jean-Emile Beauvais, retraité à Nevers.

Cette semaine à
CINÉ-PARC
PETER PAN
En intermède : Un skectk music-hall "Les Chabas"
SURCOUF La semaine prochaine Film d'Arthur Bernède

Legs Chevineau. — Le maire de Nevers a l'honneur de porter à la connaissance de ses concitoyens que les demandes de participation au Legs Chevineau, sont reçues à la mairie pendant un mois, à partir de ce jour.

Extrait du testament : « Le capital, tant en meubles qu'en immeubles, que recueillera la ville de Nevers dans ma succession, sera réalisé et employé en rentes sur l'Etat français dont les arrérages devront être distribués annuellement le jour anniversaire de mon décès aux familles françaises les plus nombreuses, les honorables et les plus nécessiteuses habitant Nevers depuis plus de deux ans ».

Trouvailles. — Réclamer à M. Bourdier, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, une pochette en étoffe; M. Bertin, 5, rue de la Préfecture une manivelle de mise en marche, d'auto ; M. Fauconnet, 40, rue du Commerce, un billet de banque ; M. Chaussard, 31, rue Saint-Genest, un gant de dame ; Mme Coitoux 20, rue des Récollets, un jouet en caoutchouc ; M. Franc , 6, rue de Rome, un portemine ; au bureau de police, une trousse d'écolier et un collier de chien.

Etat civil :
Naissances. — Jacques Monat, boulevard de la République, 33 ; Armande Talbotier, rue de Médine ; Andrée X., rue de Paris, 1 ; Michel Coudreau, rue du Donjon.
Décès. — Marie Bardin, 88 ans, veuve de Georges Lepéron, rue de l'Asile, 9 bis ; Claudine Chevriot, 82 ans, veuve de Jean Gounin, rue Jean-Gautherin, 13 ; Louis Margnet, 85 ans, journalier, veuf de Elise Margnet, rue de l'Asile, 9 bis ; Jean-Baptiste Siccard, 68 ans, retraité du chemin de fer, rue des Pâtis, 1.

MAJESTIC - PALACE
Samedi 24, dimanche 25 octobre
L'AS DU VOLANT
Grand film sportif, gros succès de Paris
Grande partie de music-hall :
KLÉTY, comique du Casino de Paris
LES MURTYLS attraction vedette du Cirque d'Hiver

COMITE DEPARTEMENTAL DES MUTILES REFORMES DE LA GUERRE

Les invalides de guerre du département, classés c'est-à-dire ayant subi avec succès les examens d'aptitude physique et professionnelle et dont le nom a figuré dans une liste de classement du ministère des Pensions sont informés que les recettes ci-après peuvent être attribuées aux invalides de guerre classés pour cet emploi, ou pour un emploi de même catégorie.

Donzy, Cervon, Béard, Billy-sur-Oisy, Dun-les-Places, La Celle-sur-Loire, Livry, La Chapelle-St-André, Vandenesse, Menestreau, Mesves-sur-Loire, Cossaye, Dampierre-sous-Bouhy, Parigny-les-Vaux, Cours.

Les candidats à ces recettes, devront adresser dans le délai de huit jours à M. le préfet de la Nièvre, une demande dans laquelle ils préciseront la nature de l'emploi pour lequel ils ont été classés ainsi que le numéro de la liste de classement dans laquelle ils ont été compris.

Une chatte s'est réfugiée chez M. Porte, 1, rue Claude-Tillier, Nevers. La personne à qui elle appartient peut la réclamer à cette adresse.

KURSAAL-PALACE
Samedi 24 et dimanche 25 octobre
La Pourpre de la Gloire
En intermède et à la demande générale Marc de la Roche, dans PAUVRE PETIT

AUX ÉLÉGANTES
VOULEZ-VOUS AVOIR
UNE ondulation ravissante seyante et très durable,
teinture sans reproche,
coupe de cheveux parfaite.
Allez chez M. C. HENRI, professeur de coiffure à l'Ecole Saint-Louis et Union, Paris. Membre de l'Académie-Ecole des Coiffeurs de France. Membre du Jury — Hors Concours
7, rue des Récollets, NEVERS (Institut de Beauté)

LOCATION D'AUTOMOBILES
Mariages, Courses, Promenades, Excursions
L'HIRONDELLE
12, rue Claude-Tillier. — Téléphone : 138

CHIENNE-LOUP, répondant au nom de Gyp, **DISPARUE** depuis lundi. Renseigner **M. GUILLIET**, Clairefontaine, par Fourchambault.

L'Exposition d'horticulture qui a ouvert hier, ses portes est de tous points remarquable

L'exposition d'horticulture qui eut lieu hier, fut de tous points remarquable ainsi que nous le faisions prévoir.

Les lots les plus admirés furent les collections de chrysanthèmes. Remarquons dans cette catégorie la colelction hors pair de plantes en pots de M. Chevalier. Cet horticulteur se fait aussi remarquer par les deux massifs : Allard-Haullu du plus beau rose et Mistress Luxfort couleur brique, disposés en jardins à la française.

M. Chevalier a, du reste, le sens de la décoration, car il nous présente une décoration de salle à manger en fleurs coupées qui est un modèle du genre.

Dans notre promenade au hasard des parterres, nous remarquons aussi la superbe collection de M. Lichy, qui est certainement arrivé à produire les chrysanthèmes les plus plus beaux et du coloris le plus brillant. Une juste récompense est venue récompenser l'effort de cet horticulteur de mérite.

Les jardiniers de maison se distinguent. Il semble que cette catégorie ait fait beaucoup mieux que l'année dernière.

Notons les produits de M. Dumaret, de Sancoins, Chrysanthèmes pour semis d'un diamètre extraordinaire.

Dans la section d'arboriculture, nous retrouvons encore MM. Chevalier et Delance, pour leurs pépinières parfaitement disposées.

L'exposition des fruits, étant donné la mauvaise année, est peu abondante. Mais les produits sont de choix : dans cette section, M. Lichy emporte la palme, il est difficile de rêver mieux.

Dans la section produits viticoles remarquée, l'exposition de M. l'abbé Trameceau, pour sa collection de raisins producteurs hybrides et autres.

M. l'abbé Lacrosse, de Chantelle (Allier), obtient une récompense pour ses vins de 1925. Notons que M. l'abbé Lacrosse présente des échantillons de vins 1904 qui obtinrent la médaille d'argent au concours de Paris en 1905 et la médaille d'or de l'exposition internationale la même année.

Déplorons que l'œuvre si utile et si morale des jardins ouvriers soit aussi peu représentée. Deux exposants seulement. Un sérieux effort doit être fait pour développer cette œuvre sociale.

A 18 heures M. Périn, maire de Nevers visite l'exposition.

A son départ une plante verte « Kakas » offerte par la maison Chevalier fut remise à Mme Perrin, ainsi qu'un superbe cache-pot, don de la société des fêtes.

En somme cette exposition prend d'année en année de plus en plus d'importance et montrant par là que nos horticulteurs tiennent à honneur de se perfectionner davantage.

Le palmarès

1re Catégorie. — PROFESSIONNELS

Chrysanthèmes en pot grande fleur

1er prix, médaille vermeil et 100 francs, M. Charles Lichy, à Nevers ; 2e médaille argent et 75 fr., M. Edmond Chevalier, à Nevers.

Chrysanthèmes spécimens et plantes de marché

1er prix, médaille vermeil et 75 francs, M. Edmond Chevalier.

Chrysanthèmes Standards

1er prix, médaille vermeil et 75 francs, M. Edmond Chevalier.

Décoration florale

Prix d'honneur, M. Chevalier.

Chrysanthèmes fleurs coupées

1er prix, médaille argent et 50 francs, M. Dumarais, à Sancoins.

Plantes en pots

Prix d'honneur, M. Chevalier.

Arboriculture

1er prix médaille argent et 100 fr., ex-æquo : MM Chevalier, à Nevers, et Delance, à Varennes-les-Nevers.

Fruits

1er prix, médaille argent et 50 francs, M. Lichy, à Nevers ; 2e, médaille argent et 40 fr., M. Delance, à Varennes-les-Nevers.

Légumes

4e prix, médaille argent et 40 fr., M. Delance, à Varennes-les-Nevers.

2e Catégorie. — GENS DE MAISON

Chrysanthèmes en pot grande fleur

Prix d'honneur : M. Lamoussière, chez Mme Lévaique, à Imphy ; 1er prix, médaille vermeil et 100 francs, M. Bardonnet, chez Mme Raoul Meynier, à Fey-Cottage, commune de Saint-Pierre-le-Moûtier ; 2e, médaille argent et 75 fr., M. Baste, chez M. Prast, rue Félix-Faure, à Nevers ; 3e, médaille argent et 60 fr., M. Taupin, chez M. De'amalle, au Banlay, par Nevers ; 4e médaille argent et 40 fr., M. Julien, chez M. le docteur Rollin, à Nevers.

Chrysantèmes spécimens et plantes de marché

1er prix, médaille argent et 50 francs, M. Lamoussière ; 2e médaille argent et 40 fr., M. Baste.

Chrysantèmes Strandards

1er prix, médaille argent et 50 francs, M. Baste ; 2e, médaille argent et 40 fr., M. Taupin.

Chrysantèmes coupés

2e prix, médaille argent et 40 fr., M. Mercier chez Mme Petit, à Saint-Saulge.

Fleurs coupées

2e prix, médaille argent et 40 fr., M. Lamoussière.

Plantes en pot

1er prix, médaille argent et 50 fr., M. Taupin; 2e, médaille bronze et 40 fr., M. Mercier ; 3e médaille bronze et 30 fr. ; M. Bardonent ; 4e mention honorable et 20 fr. M. Lamoussière.

Fruits

Prix d'honneur : M. Martinat, chez M. Magnard ; 2e prix, médaille argent et 40 fr., M. Minard, chez Mme Lépinière, à Nevers.

Légumes

Prix d'honneur M. Bardonnet.

Obtention pour une variété de Chrysantèmes

Médaille argent, M. Dumarais, à Sancoins.

3e Catégorie. — AMATEURS

Légumes

Médaille bronze, M. Soligny, à Nevers, mention honorable, M. Sadet, à Cours-les-Barres.

5e Catégorie. — JARDINS OUVRIERS

Chrysantèmes fleurs coupées

2e prix, médaille argent et 40 fr., M. Duchemin, à Nevers.

Légumes

1er prix, médaille vermeil et 100 francs, M. Bournet, à Nevers ; 2e, médaille vermeil et 75 fr., à M. Blanchet, à Nevers.

Produits viticoles

2e prix, médaille vermeil, M. l'abbé Lacosse, à Nevers ; 4e, médaille bronze, M. l'abbé Trameceau, à Nevers.

Plans et devis

Médaille argent, M. Meunier, 10, rue Saint-Luc, à Paris.

Marchands grainiers

1er prix, médaille argent, M. Delance, à Varennes-les-Nevers

VENTE DE POMMES DE TERRE

Le maire informe ses conciloyens que lundi prochain, 26 octobre, le matin, de 9 h. à 11 heures, et le soir, de 17 à 19 heures, la municipalité fera vendre au Marché Carnot, des pommes de terre de première qualité, (rondes jaunes de Bretagne), au prix de 6 fr. le double-décalitre (boisseau), et 3 fr. le décalitre (1/2 boisseau).

La cérémonie du 11 novembre prochain au cimetière

La mairie nous communique la note suivante:

Afin d'examiner les conditions suivant lesquelles il y a lieu de célébrer la commémoration de l'armistice, fête de la victoire et de la paix, dans le plus grand esprit de recueillement et de respect pour les morts de la guerre, le maire a réuni à l'hôtel de ville, le mercredi 21 octobre, les représentants des sociétés constituées de Nevers.

Les diverses sociétés présentes ont chargé la société du Souvenir Français d'organiser un cortège en ville, le 11 novembre.

Pour honorer les morts et s'incliner douloureusement devant eux, la muncipalité de Nevers recevra les autorités civiles et militaires, ainsi que les délégations de toutes les sociétés organisées, au cimetière, à 11 heures, le 11 novembre.

Aucun discours ne sera prononcé.

A l'issue de la cérémonie, au cours de laquelle des couronnes seront déposées sur les tombes françaises et américaines, le conseil municipal se propose de saluer les tombes allemandes. Il invite les mères et les hommes de bonne volonté à l'accompagner avec le respect dû aux morts, à tous les morts victimes des guerres.

MUSEE MUNICIPAL F. BLANDIN

Les collections du Musée se sont enrichies dernièrement des dons suivants :

Madame Camuzat : « La chapelle des Macchabées » à la cathédrale de Genève. Restauration de Claude Camuzat. Ce magistral dessin, bien connu des Nivernais, avait sa place toute désignée dans notre musée municipal. Par une délicate pensée, Madame Camuzat a voulu que le regretté Marcel Camuzat, fauché en pleine jeunesse et en plein talent dans la terrible tourmente de 1914-1918, fut représenté dans nos galeries à côté de son père, et elle a généreusement fait don au musée d'une aquarelle de son fils : « Vue de Rome » où l'on trouve toute la solidité de dessin de l'architecte, doublée de la vision délicate et colorée du Peintre.

Madame Frébault (Melun). Buste de M. Frébault père, qui fut fondeur à Nevers, route de Fourchambault. Ce buste vient augmenter d'une magnifique unité la collection des œuvres du regretté maître Jaen Baffier que possède le Musée.

Madame G. Mohler : « Vieux paysan Nivernais » (le père Jean Gellé) peinture de Gustave Mohler, doublement intéressante tant comme œuvre d'art que comme document réginoaliste.

M. Bourdier, receveur municipal à Nevers : La Porte du Croux, eau forte de Fernand Chalandre, épreuve très rare, qui vient compléter la collection des œuvres de notre ami, rassemblées dans une salle spéciale.

Monsieur Chaubert : « La Croix de la Mission » à Nevers (porcelaine polychrôme de Nevers).

Cette intéressante réduction d'un monument disparu, est précieuse à deux points de vue sans parler de la rareté des pièces de porcelaine polychrôme de la fabrication nivernaise. Tout d'abord elle est la reconstitution fidèle d'un ensemble architectural qui s'élevait jadis là où se dresse maintenant notre monument aux morts de la guerre, et dont les éléments sont dispersés à l'heure actuelle (1).

En second lieu, elle est l'œuvre d'un vieil artisan Nivernais, Léonard Chaubert (1802-1861), modeleur-tourneur à la fabrique de porcelaine de Nevers, grand'père du donateur.

Monsieur Gautron du Coudray s'est démuni en notre faveur des plus rares échantillons de sa collection minéralogique. Grâce à lui notre petite patrie sera glorifiée au musée par une vitrine spéciale où figureront des pierres précieuses du Morvan, provenant des dykes d'arkose de la grande faille séparatrice du Morvan à Dun-sur-Grandry, (prospections Gautron du Coudray).

Le capitaine Morizot, quatre ensembles céramique marocaine du plus haut intérêt dans nos collections où elles permettront de faire un curieux parallèle entre l'art français et l'art marocain appliqués aux pavages et aux revêtements.

Nous avons signalé, il y a peu de temps, les dons que nous avons reçus lors de l'exposition de la société artistique. Nous ne pouvons que nous réjouir de constater l'intérêt porté par les Nivernais à leur Musée et nous adressons aux donateurs nos remerciements les plus sincères.

Le conervateur,
L. MOHLER.

(1). La croix après avoir été transférée de la place de la Mission (actuellement place Carnot) à la Cathédrale Saint-Cyr est érigée maintenant au cimetière de Nevers.

SURVEILLANCE DES ETALONS MONTE DE 1925

Par arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1925 la commission chargée d'examiner au point de vue sanitaire les étalons destinés à la monte de 1926 se réunira dans les localités ci-après :

A Nevers, le mardi 17 novembre à 14 heures à l'entrée du champ de tir.

A Moulins-Engibert, pour l'arrondissement de Chateau-Chinon, le mercredi 18 novembre à 9 heures, au bourg.

A Cosne, le jeudi 19 novembre, à 14 heures, en face des casernes.

A Clamecy, le vendredi 20 novembre à 8 heures, à la Carie.

Des formules imprimées sont à la disposition des intéressés à la préfecture ou dans les sous-préfectures.

Officiers de complément. — Un exercice sur la carte aura lieu le jeudi 29 octobre 1925, à 14 heures, à la caserne Pittié.

Directeur de l'exercice : M. le commandant Colombier.

Retenez cette date
Mercredi 28 octobre 1925
à MAJESTIC-PALACE
FÉLIX GALIPAUX dans
Les Suprises du Divorce

SAINT-REVERIEN

La fête de l'Armistice. — Voici le programme de la journée :

A 10 heures, messe des morts ; à 11 heures, place de l'Eglise, réunion des membres de la section des Poilus, munis de leur insigne, et formation du cortège.

Ordre du défilé pour se rendre au monument: 1. Fanfare ; 2. section des Poilus ; 3. enfants des écoles ; 4. conseil municipal ; 5. les assistants.

Chant pour nos morts, par les enfants des écoles ; appel aux morts ; chants religieux de Bach (Fanfare) ; Pour nos morts, poésie avec clairons.

Une minute de recueillement.

A nos morts, chant par les enfants des écoles et les jeunes filles de Saint-Révérien ; Marche funèbre de Chopin, pendant le défilé des enfants des écoles ; chant de la victoire, par les jeunes filles de Saint-Révérien ; Marseillaise (Fanfare); visite aux tombes des soldats reposant au cimetière.

Au centre du cimetière, hymne aux morts pour la patrie, par les enfants des écoles et les junes filles, et marche funèbre par la fanfare.

A midi, hôtel de la Perdrix, banquet par souscription, prix 12 francs.

A 15 heures, concert par la Fanfare, devant l'hôtel de la Perdrix.

A 18 heures, retraite aux flambeaux par la Fanfare et avec le concours des sapeurs-pompiers.

A 19 heures, bal gratuit, hôtel de la Perdrix. Illumination du monument et de la mairie.

Les habitants de la commune sont priés de pavoiser et d'illuminer.

Les camarades non pourvus d'insignes, pourront s'en procurer chez le camarade Bussières, trésorier.

CHANTENAY-SAINT-IMBERT

Disparu 21 courant midi, 2 chiennes Saint-Germain blanche, plaques oranges et Pointer blanche, plaques noires. Récompense.

Renseignements à **M. DORLET**, à Chantenay-Saint-Imbert.

DEVAY

Une génisse et 1 châtron de 18 mois ont disparu des prés de la commune de Devay le 21 octobre.

Donner renseignements LAFOND, restaurant, Decize, téléphone 0-85.

CHATEAU-CHINON

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

M. René Guégnault, 37 ans, négociant en quincaillerie à Avallon, 25 francs d'amende avec sursis pour blessures par imprudence causées dans un accident d'auto, près d'Arleuf.

— M. Edouard Fil, représentant de commerce ,30 ans, demeurant à Saint-Honoré-les-Bains, 16 francs d'amende avec sursis pour défaut de carte d'identité professionnelle.

— M. André Courault, 18 ans, maçon au Bouchet, près de Villapourçon, un mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende pour coups et blessures ayant entraîné une incapacité de plus de vingt jours.

— M. Joseph Coulon, 46 ans, journalier à Poutreuil-en-Alluy, 100 francs d'amende et et 100 francs de dommages-intérêts envers la partie civile pour chasse la nuit et sur terrain d'autrui.

— M. Jean Vaillant, 26 ans, demeurant à Savault, commune d'Ouroux, 100 fr. avec sursis, confiscation du fusil ou 200 francs et prix du permis général de chasse pour chasse en temps prohibé.

— M. Philibert Montaron, 63 ans, sans profession et sans domicile fixe, 20 jours de prison pour vagabondage et mendicité.

— M. Georges Boutin, 54 ans, manœuvre, sans domicile fixe, quinze jours de prison pour défaut de carnet anthropométrique d'identité.

— M. Louis Leduc, 62 ans, sculpteur sur bois, sans domicile ni résidence fixes, un mois de prison pour défaut de carnet anthropométrique et vagabondage.

LA CHARITE-SUR-LOIRE

ARRETE MUNICIPAL RELATIF AU NUMEROTAGE DES MAISONS

Dans le délai de trois mois, à partir de la publication du présent arrêté, il sera procédé au numérotage des maisons et immeubles de la ville.

Le numéro attribué à chaque maison ou immeuble sera indiqué au propriétaire par un délégué de l'administration municipale et inscrit sur un registre déposé aux archives de la ville.

Pour tous renseignements, consulter les affiches.

SOCIETE L'ABLETTE

Il a été procédé dimanche 18 octobre en présence des agents de l'administration des Eaux et Forêts, au déversement dans le lot de la société (en Loire), de 2.000 alevins composés de carpes, tanches et gardons de 2 et 3 ans de belle taille, qui ont été immergés dans d'excellentes conditions.

Ces alevins provenait de l'étang des Bertins loué à la société l'Ablette.

Consultation de grossesse. — La prochaine consultation de grossesse aura lieu à l'hôpital, le mercredi 28 octobre 1925, à 9 h. 30, sous la direction de M. le docteur Corté.

Consultation de nourrissons. — La prochaine consultation gratuite de nourrissons aura lieu mercredi 28 octobre 1925 à 10 heures, à l'hôpital, sous la direction de M. le docteur Corté.

Retraites ouvrières. — Les pensionnés de retraites ouvrières non munis de cartes d'identité sont priés de déposer leur titre de rente à la mairie mercredi 28 octobre courant. Les arrérages de pensions de retraites ouvrières seront payés à la perception le lundi 2 novembre prochain

Société de secours mutuels. — La recette de la société de secours mutuels aura lieu demain dimanche, salle de la société à la mairie, de 9 heures à 11 heures.

Trouvaille. — Un parapluie de dame a été oublié salle d'attente du bureau de postes. Le réclamer au receveur.

Etat civil :
Naissance. — Jean Boijout, rue Saint-Jacques.
Décès. — Françoise Moutardier, 86 ans, veuve de Antoine Simonet ; Antoine Dupuy, 60 ans, vigneron.

COSNE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— Jean Trompat, 37 ans, inspecteur de police à Paris, 50 francs d'amende avec sursis pour chasse sans permis, 200 francs d'amende ou confiscation d'arme et 116 francs coût du permis.

— Jules Picard, 8 jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende pour coups et blessures.

— Gaston Delcombe, journalier à Maltaperne, 200 francs d'amende et 100 francs de dommages-intérêts pour chasse sans permis et outrages à garde particulier.

Les hirondelles. — Ce n'est pas seulement sur le public Cosnois, que la bonne tenue de nos jeunes filles, la grâce de leurs mouvements ont une répercution sensationnelle.

La bonne renommée des Hirondelles a dépassé le cadre de la ville de Cosne. Nous avons eu, en effet, le plaisir d'inscrire parmi les nouvelles adhérentes, une jeune fille d'une commune voisine et nous avons bon espoir de voir cet exemple se multiplier.

Les idées nouvelles de notre jeune société féminine s'adaptent parfaitement aux désirs des mamans.

Celles-ci peuvent être assurées qu'elles trouveront toujours, auprès du moniteur, la solution d'une petite difficulté.

Une élève peut être empêchée de venir ou obligée de partir avant la fin de la séance.

Notre moniteur a trop la compréhension des choses de la vie pour ne pas donner aux parents toute satisfaction sur ces points.

Consultation de nourrissons. — Il est rappelé aux intéressés que la prochaine consultation gratuite des nourrissons aura lieu dans une des salles de la mairie, le jeudi 29 octobre courant, de 14 à 15 heures.

Protection des enfants du premier âge. — Le maire appelle tout particulièrement l'attention des personnes susceptibles de se charger d'un enfant pour l'élever comme nourrice, sevreuse ou gardeuse, d'en faire la déclaration à la mairie avant le déplacement de l'enfant ; en négligeant de faire cette déclaration les nourrices s'exposent aux contraventions prévues par la loi.

Circulation interdite. — Le passage des véhicules dits poids lourds, est formellement interdit dans la rue du Bourgirault.

Etat civil :
Décès. — Appoline Marcel, 60 ans, ménagère, veuve de Louis Merlot, 82, rue de Donzy ; Paul Raffestin, 8 ans, 11, rue Vieille-Route ; Pierre Saquet, 44 ans, journalier, 96, rue de Paris.

CORBIGNY

CARNET MONDAIN

Mardi dernier eut lieu à Corbigny le mariage de M. René Philizot avec Mlle Marguerite Brossier. Le mariage civil fut fait par M. Gay, sénateur et maire de Corbigny Le consentement à l'église fut reçu par M. l'abbé Bellile, curé doyen. Les chants furent exécutés avec talent. L'orgue était tenu par M. l'abbé Dubuisson. On remarquait parmi l'assistance : M. le comte Antoine de Chabannes et son fils, M. le vicomte de Dreuzy, M. Guillemain d'Echon, Mme Monnerau, née de Certaines, M. le comte de Jouvencel, conseiller général, M. Brossier, conseiller d'arrondissement à Varzy, oncle de la mariée, M. Praslon, notaire, etc.

DRUY-PARIGNY

Vol important. — Il y a quelques jours, en rentrant d'une partie de chasse, M. Louis Pousson, 30 ans, garde particulier, demeurant à Druy-Parigny, eut la désagréable surprise de constater qu'une somme de 3.800 francs, qu'il avait enfermée dans une armoire, lui avait été dérobée.

Il avisa aussitôt la gendarmerie qui procède à une enquête. Jusqu'à présent aucun indice n'a été relevé, mais on peut affirmer que le vol a été commis dimanche dernier dans la soirée.

CLAMECY

LA VENTE DES COUPES DE BOIS A CLAMECY

Forêt d'Arcy, M. Ragon Louis, à Colméry, adjudicataire, 43.000 francs.
Forêt d'Arcy, M. Nourry Jacques, à Donzy, 27.500 francs.
Même forêt, M. Nourry Jacques, à Donzy, 13.100 francs.
Même forêt, Société Boisson et Cie, Prémery, 31.500 francs.
Même forêt, Société Boisson et Cie, Prémery, 17.600 francs.
Même forêt, M. Beauvais Paul, à La Chapelle-Saint-André, 18.800 francs.
Même forêt, M. Mannevy Marceau, à Courcelles, 17.200 francs.
Forêt de Breuil, M. Champenois, à Saulieu, 14.900 francs.
Bois communaux et d'établissements publics.
Forêt d'Armes, MM. Mannevy frères, à Entrains, 4.500 francs.
Forêt de Billy-sur-Oisy, M. Moreau René, à Villiers-sur-Yonne, 600 francs.
Forêt de Brèves, M. Renaud Edmond, à Clamecy, 2.100 francs.
Forêt de Chevroches, M. Vincent-Riaut, à Clamecy, 1.700 francs.
Forêt de Clamecy, MM. Mannevy Frères, à Entrains, 8.500 francs.
Forêt de l'Hospice de Clamecy, M. Mignault E. à Cervon, 5.500 francs.
Forêt d'Entrains, MM. Mannevy Frères, à Entrains, 8.300 francs.
Forêt de Lormes, M. Michel Lucien, à Cuzy, 18.000 francs.
Forêt de Lys, M. Deschamps Paul, à Amazy, 5.300 francs.
Forêt de Saint-Martin-du-Puy, M. Fèvre Edouard, à Lormes, 4.100 francs.
Forêt de Surgy, M. Loison, à Surgy, 500 fr.

Coupes extraordinaires

Forêt d'Amazy, M. Moreau René, à Villiers-sur-Yonne, 11.000 francs.
Forêt d'Asnay, M. Merlin Charles, à Talon, 9.700 francs.
Forêt de Billy-sur-Oisy, M. Vincent Riaut, à Clamecy, 19.600 francs.
Forêt de Corvol-l'Orgueilleux, M. Meunier, à Entrains, 12.500 francs.
Forêt de Dornecy, M. Cambrizat Marcel, à Chamoux, 10.700 francs.
Forêt de Marigny-l'Eglise, M. Philippe Maurice à Avallon, 8.700 francs.
Même forêt, M. Bachelin Pierre, Saint-Germain-des-Champs, 1.600 francs.
Même forêt, M. Dufour, à Creil, 4.100 francs.
Forêt de Marcy, Société Boisson et Cie, à Prémery, 33.500 francs.
Forêt de Saint-Martin-du-Puy, M. Fèvre Edouard, à Lormes, 8.100 francs.
Forêt de Varzy, M. Letort, à Villiers-le-Sec, 14.300 francs.

BRINON-SUR-BEUVRON

LA FOIRE AUX VEAUX

Nous rappelons que la foire aux veaux du mercredi 4 novembre prochain sera primée. 25 primes de 40 francs seront distribuées aux veaux de l'année qui seront vendus en foire. Les acheteurs de veaux sont conviés à cette foire et les vendeurs sont susceptibles d'y trouver des débouchés intéressants.

Avis de la mairie. — L'adjudication pour l'exploitation et la mise en lots de la coupe affouagère 1925 aura lieu salle de la mairie, demain dimanche, à 14 heures.

Etat civil :
Naissance. — Roger Lebas.

BONA

Mairie. — L'adjudication de l'entreprise des coupes affouagères de la commune aura lieu le dimanche 25 courant, à la mairie, à 14 heures.

DECIZE

Coups. — Le coureur cycliste Emile Brière, 21 ans, demeurant à Devay et Ferdinand Chauvet, marchand forain se sont portés des coups réciproques. La gendarmerie enquête.

CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS

Trouvaille. — Il a été oublié un parapluie pour homme, le réclamer à M. Cordonnier, postes.

PROSATEURS FRANÇAIS CONTEMPORAINS

M. CONSTANTIN-WEYER

La Bourrasque

Il y a d'abord, ces veillées de chasseurs autour du feu. De vieux métis, mes compagnons, me racontent — non sans exagérer leurs propres gestes — les deux rébellions du Nord-Ouest Canadien (1870 et 1885).

...La figure de Louis Riel, l'humble métis franco-indien, qui lutta si généreusement — jusqu'à la mort — pour les prérogatives de la langue française et de la religion catholique dans l'Ouest Canadien, surgit, puis se précise.

Il y a aussi, dans un vieux fond de mémoire, ce pélérinage à la prison de Régina, où le « rebelle » fut pendu, par les soins empressés de quelques sujets très « loyalistes ».

Il y a enfin les documents contradictoires, émanant les uns du clergé canadien : (telle l'admirable « Vie de Mgr. Taschė », par Don Benoît — et j'ai le regret de signaler que la Nationale ne la possède pas), les autres, du gouvernement d'Ottawa.

Je pense que si la France était reconnaissante à qui se dévoua pour elle — même en vain, — Louis Riel devrait avoir son historien et sa statue.

L'auteur de la « Bourrasque » se défend d'avoir fait œuvre d'historien. Au milieu de tant de *légendes* et de *vérités* (plus légendaires encore) il a cherché dans le *héros* Riel, ce que ce personnage pouvait avoir de plus *humain*. Puis il a cherché à rendre un peu de cette atmosphère où, selon un mot d'Emerson, « les extrêmes se compensent ».

S'il a réussi à faire passer dans ces quelques pages, volontairement dénuées de toute littérature, un peu de l'émotion qu'il a ressentie, l'auteur (qui sait qu'il ne faut pas demander à la vie plus qu'elle ne peut donner) se déclarera satisfait.

M. C.-W

Un volume in-16 broché de 252 pages, 8 francs.

Edition originale :

10 exemplaires sur Hollande Van Gelder, 40 francs.

100 exemplaires sur Vélin pur fil Lafuma, 25 francs.

Chez Reider et Cie, éditeurs, et chez tous les libraires.

Du même auteur, dans la même collection :

Manitoba

Extraits de presse :

Un beau et riche livre sur la prairie canadienne, le mystère de ses bois et de ses neiges, les animaux et les habitants qui y vivent... Si le prix Goncourt n'allait pas régulièrement à un roman, voici un récit qui ne serait pas indigne d'être signalé à l'attention du grand public.
Les Treize. — (L'Intransigeant).

... Je voudrais dire que ce petit livre, d'un auteur inconnu (et dont c'est, j'imagine, la première œuvre) est dans sa simplicité courageuse, une œuvre tout à fait remarquable.
Pierre LŒWEL (L'Eclair)

Un volume in-16 broché de 138 pages 5.50.

Dans une brochure intéressante, Marcel Bucard a retracé la mort héroïque de son compagnon d'armes, l'abbé Marcq, qui est tombé glorieusement au champ d'honneur, et a voulu en mourant faire encore face à l'ennemi. Ces pages sont émouvantes, et prouvent l'héroïsme du clergé, son action salutaire sur le champ de bataille, son patriotisme aboutissant au sacrifice de la vie. Et cela est attesté par des francs-maçons, des incrédules, des gens hostiles à la religion.

Il faut lire et faire lire ces pages, c'est faire acte de patriotisme et de religion.

La légende de Marcq par Bucard, Maurice Buffet, 58, avenue de Wagram, Paris (XVIIe), 2 fr. 75, 3,25 ; les 10, 30 francs.

LOIRET

Près de Lorris, un cultivateur est écrasé par une locomobile

Lorris, 23 octobre (de notre correspondant particulier). — M. René Audouard, 29 ans, cultivateur à la Grange-des-Champs s'était mis à la disposition de son frère, M. Léon Audouard, cultivateur à la Fromonière pour transporter à cette dernière ferme, le matériel de battage de M. Coursier.

L'attelage de M. René Audouard remorquait la locomobile.

Soudain, l'un des traits du cheval se rompit et son extrêmité vint lui battre les jambes. L'animal, effrayé, entraîna le limonnier sur le talus. Les roues de la locomobile glissèrent sur le revers du fossé et la lourde machine se renversa sur son conducteur.

La mort avait été instantanée.

ORLEANS

Le rôle des prochaines assises

Voici le rôle des affaires qui seront soumises au jury du Loiret au cours de la session, qui s'ouvrira lundi prochain, sous la présidence de M. Babille, conseiller à la Cour.

Lundi 26 octobre. — Alfred Dehand, vol qualifié à Orléans. Il s'agit du vol de 30.000 francs de titres commis le 15 décembre 1924 au préjudice de M. Chauffeton, débitant de tabacs, faubourg Bannier. On se souvient que l'affaire avait été évoquée, puis disjointe, lors de la dernière session des assises où comparut le même Dehand pour assassinat sur la personne de Mlle Querut, épicière-débitante, rue d'Angleterre. Condamné aux travaux forcés, Dehand n'a donc rien à appréhender du nouveau verdict qui va être rendu contre lui. Ministère public, M. Sauty, avocat général ; défenseurs, Me Fernand Picard.

— Marcel Julien Bizouerne, coups à St-Peravy-Epreu, Ministère public, M. Sauty, défenseur Me Patrice O'Malory.

Mardi, 27 octobre : Lacroix et Ogeron, vol qualifié à Orléans. Il s'agit de l'agression dont fut victime, dans la nuit du 15 juin dernier, Mme Malinvaud, 62, rue des Murlins. Cette affaire avait été correctionnalisée, mais sur les conclusions présentées par la défense, le tribunal s'était déclaré incompétent. Ministère public, M. Héritier, substitut du procureur général ; défenseurs, Mes Barthès et Gimonet. Edmond Charles, attentat à la pudeur commis le 15 août 1925, à Châtillon-Coligny. Ministère public, M. Héritier ; défenseur, Me Chapon.

Mercredi 28 octobre : Epoux Faïa, Rafaitin et Nauguet, banqueroute et complicité à Fontenoy-en-Loing. Ministère public, M. Héritier.

Jeudi, 29 octobre : André Piet, assassinat à Césarville. Ministère public, M. Sauty ; défenseurs, Mme Quilici, du barreau de Pithiviers et Me Lemaignen, du barreau d'Orléans.

GIEN

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Les membres de l'U. N. C. sont avisés qu'un banquet aura lieu le 11 novembre, à midi, à l'hôtel de l'Ecu. Les adhésions seront reçues jusqu'au 4 novembre.

A 21 heures, soirée dansante pour les familles et leurs invités.

Des lettres d'invitation avec le programme de la fête seront envoyés à chaque sociétaire.

Collectes de mariage. — Produit des collectes faites aux mariages ci-après dans la semaine écoulée :

Ramitte-Farnault, 12, 10 ; Heurtevin-Bourgoin, 10 fr. ; Pinault-Pelé, 39,20.

Ces sommes sont répartie moitié pour le bureau de bienfaisance et moitié pour la caisse des écoles.

Pour les victimes de la guerre. — Les victimes de la guerre de l'arrondissement de Gien sont informées que le chef de service du comité départemental des mutilés, se tiendra à leur disposition à la sous-préfecture de Gien, demain samedi 24 octobre, de 9 à 12 heures, et de 14 à 15 h. 30.

Amitié Giennoise. — Une réunion privée pour les hommes du canton de Gien aura lieu à Gien, salle paroissiale, place du Château, dimanche prochain 25 octobre à 14 heures, sous la présidence de Mgr Darnault, vicaire général d'Orléans.

Conférence par M. E. Pezet, chef du service de la presse et des conférences à la Fédération Nationale Catholique (Fédération Castelnau).

Au début de la réunion, les membres de l'Amitié Giennoise tiendront leur assemblée générale annuelle.

Etat civil :
Naissance. — André Thioux, rue de Paris, 30.
Mariages. — Maurice Pothin, bourrelier, domicilié à Thou (Loiret), et Jeanne Lagarde; Louis Hapard, journalier, et Denise Tassin ; Charles Merlin, ouvrier d'usine, domicilié à Port-Marly (S.-et-O.), et Blanche Bonneau.
Décès. — Jean Menigault, menuisier, 42 ans, rue Clémenceau ; Victorine Billot, veuve Schmitt, 62 ans rue Anne-de-Beaujeu ; Appoline Momy, veuve Florin, 84 ans, rue Anne-de-Beaujeu.

MONTARGIS

Arrestation. — Ouvrier de batterie, Féode Mikachento, 38 ans, rencontra sur le Loing l'un de ses compatriotes, Serge Sokolovsky ; il l'emmena déjeuner au restaurant tenu par Mme veuve Klein.

L'addition s'éleva à 13 fr .50. Féode s'éloigna à ce moment et Serge, nouvel arrivé en France, ne comprit rien à ce que lui demanda la limonadière.

Les deux convives ont été arrêtés.

OUZOUER-SUR-TREZEE

Etat civil :
Naissances. — Raymond Detais ; Eliane Quétier ; Annette Delahaie ; René Lesage ; Gilbert Suard ; Henri Poupeau.
Publication de mariage. — André Pelloille et Andrée Vallée.
Mariage. — Maurice Genthier et Gervaise Lemitre.
Décès. — Auguste Forest, 81 ans.

SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

Fête de la Toussaint. — Dimanche 1er novembre, à l'occasion de la fête locale, dite de Toussaint, l'Union Musicale donnera un concert place du Martroi, de 4 à 5 heures.

Le soir, fête foraine, réjouissances publiques.

SULLY-SUR-LOIRE

Etat civil :
Naissances. — Roland Evezard, à Pisseloup ; René Derouet, à la Férandière.
Mariage. — Jules Bonnin, domestique agricole, et Claire Quettier, domestique agricole à Lion-en-Sullias.

ASCHERES-LE-MARCHE

Acte de vandalisme. — Me Guérin, notaire à Puiseaux, a été informé qu'un certain nombre d'arbres fruitiers qu'il possède dans un verger au lieu dit « les Renardières », avaient été mutilés.

Sur sa plainte la gendarmerie recherche les malfaiteurs.

AMILLY

Etat civil :
Naissances. — Marie Dauvergne, la Vallée ; Renée Nargoux, aux Muzets ; André Ramé, la Vallée.
Publication de mariage. — André Borderon, cultivateur à Amilly, et Marceline Vessereau.
Mariage. — Joseph Danigé et Denise Charbonnier.

SAONE-ET-LOIRE

Rentrant de permission, un soldat saute d'un train en marche

Un rapide le broie

Châlon, 23 octobre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Ce matin, peu avant le jour, M. Sarrazin, sous-chef à la grande vitesse, a découvert, au trottoir n° 2, le corps broyé d'un soldat appartenant au 134e.

Dans les poches de la victime, on trouva un titre de permission au nom de Julien Girod, né en 1903, à Valbonnais (Isère).

On suppose que ce militaire, revenant de permission, se sera endormi dans le train et aura sauté du convoi en marche à contre-voie, où il aura été happé par le rapide de 3 h. 30, venant de Paris. Le malheureux était libérable le 1er novembre.

CHALON-SUR-SAONE

EMPLOI DE SURNUMERAIRE D'OCTROI A CHALON

Un emploi de surnuméraire de l'octroi est vacant à Chalon-sur-Saône. Cet emploi est assujetti au service de nuit. Le traitement de début est fixé à 5.600 fr. le traitement maximum est actuellement de 6.000 fr. mais il sera déterminé définitivement au moment de la révision des traitements. Les indemnités pour charge de famille sont en ce moment fixé à 20 francs pour chacun des deux premiers enfants et 30 francs par mois pour le troisième et les suivants jusqu'à 13 ans. Les invalides de guerre domiciliés dans le département classés ou non classés pour un emploi réservé pourront déclaré leur candidature à l'emploi ci-dessus jusqu'au 25 novembre 1925.

L'ARRESTATION DES CAMBRIOLEURS

Voici des détails sur l'arrestation des cambrioleurs, dont nous avons parlé hier.

Hier matin, la gendarmerie était prévenue que des malfaiteurs venaient d'opérer à Sassenay, chez M. Guillemier, cultivateur, où, après avoir fracturé l'entrée, ils étaient partis, emportant 280 fr. d'argent, et pour plus de 1.600 francs de bijoux.

Avisées, la police et la gendarmerie indentifièrent les malfaiteurs, qui étaient Charles Dodille, 23 ans, et son frère, Alfred, 25 ans, tous deux nés à Buxy.

Une perquisition opérée à leur domicile, rue des Cloutiers, fit découvrir les bijoux volés à Sassenay, ainsi que différents objets, provenant d'autres vols.

Il est probable qu'ils ont d'autres méfaits sur la conscience.

Un noyé. — Devant le bureau de la société de dragage situé face au canal du Centre, on a retiré le cadavre de Léon Richard, né en 1875, à Mâcon.

Son corps a été transporté à la Morgue.

Chambre des huissiers. — Voici la composition de la Chambre pour l'arrondissement de Chalon 1925-1926. MM. Maire, Mitoux, Chaux, Jacrot et Nomblot.

PARAY-LE-MONIAL

Réunion du conseil municipal. — Voici l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui samedi :

Demande de subvention des Beaux-Arts ; demande de soutien de famille ; demande de publicité ; demande de construction d'un caniveau ; demande d'assistance ; acquisition d'une bascule pour la commune ; paiement du terrain Laumin ; plantations d'arbres ; quai d'embarquement pour porcs ; questions diverses.

Tombola de la Société musicale. — Voici la liste des numéros gagnants dont les lots n'ont pas encore été réclamés :

26 78 161 178 468 772 790 989 1049 1141 1161 1449 1559 1570 1664 1673 1775 1801 1982 2009 2207 2401 2483 2505 2514 2626 2629 2873 2890 3011 3134 3147 3189 3258 3403 3658 3692 3708 3734 4052 4236 4273 4626 4629 4720 4766 5235 5386 5397

Rupture d'un échafaudage. — Jeudi matin, un échafaudage dressé vers le pont du chemin de fer, route de Saint-Yan, s'est effondré brusquement. Dégâts purement matériels.

Déraillement. — Le petit train qui transporte la terre de la carrière aux établissements Fauchon, arrivait au lieu de l'extraction, lorsque subitement il se mit à redescendre. Le frein de l'automotrice se cassa et le convoi, entraîné par la déclivité du sol, redescendait à une allure exagérée, malgré les efforts du conducteur qui resta sur son convoi. Le train traversa la route et vint se buter sur le perron du café Réjon. Avant le choc, le jeune Ravier, manœuvre, a sauté et s'est tiré sans une égratignure de l'aventure.

Quant au conducteur, M. Daim, il a été blessé très sérieusement à la tête et aux bras. Il a été conduit à l'infirmerie du dépôt du P.-L.-M.

VIRY

L'électrification. — Dans sa dernière séance le conseil municipal après avoir entendu M. Bastin, président du syndicat intercommunal pour l'électrification des campagne et un délégué du réseau rural a donné son adhésion pour l'électrification de la commune et a décidé d'émettre un emprunt de la somme de 205.000 francs auprès des habitants au taux de 5 % amortissable par remboursement par voie de tirage au sort.

ANOST

Collecte de mariage. — La quête faite à la mairie à l'issue du mariage Louis Gey et Berthe Guyard, a produit la somme de 125 francs.

Cette somme est destinée à l'entretien du monument des enfants d'Anost morts pour la France.

À l'écluse de Chambilly, un cantonnier tombe dans le canal et se noie

Charolles, 23 octobre (de notre correspondant particulier). — M. François Paupert, 23 ans, cantonnier, venait de son travail à bicyclette en suivant le chemin de hallage du canal de Roanne à Digoin, lorsque près de la grande écluse de Chambilly, la chaîne de sa bicyclette sauta et trompé par l'obscurité, il tomba dans le canal où il se noya.

CHAROLLES

Foire spéciale aux veaux d'élevage

Jeudi dernier s'est tenue sur le nouveau champ de foire de Charolles, la foire spéciale aux veaux d'élevage de la race bovine charollaise pure ; jamais depuis sa création, elle n'avait réuni un tel lot de reproducteurs ni un tel choix de sujets d'élite. Il a été amené 815 animaux, dès le début les transactions ont été rapides, et les prix élevés, mais en présence du nombre considérable de taureaux mis en vente, nombre supérieur aux demandes les prix ont fléchi et les achats ont été plus lents.

Le choix des amateurs, venus également en nombre, notamment de l'Allier, du Cher, de la Nièvre et de la Vendée, s'est surtout porté sur les beaux sujets, ceux incrits au herd-book de la race, se sont vus attribué des prix supérieurs à celui des animaux non inscrits.

Il a été vendu 590 veaux dont les prix ont varié de 1.300 à 6.500 francs.

UN CHASSEUR BLESSE INVOLONTAIREMENT SON COMPAGNON

Deux jeunes gens, cultivateurs à Dyo, étaient venus faire une partie de chasse au hameau de Tourny. Après avoir tiré une perdrix, l'un des chasseurs rechargeait son arme, lorsque, dans des circonstances non encore établies, le coup partit et la décharge atteignit l'autre chasseur au pied droit.

La victime de cet accident, M. François Collaudin, cultivateur à Dyo, fut transporté à Charolles, où il reçut les premiers soins.

Arrestation. — La gendarmerie a arrêté pour vagabondage, mendicité, outrages à la gendarmerie et défaut de carnet, Jean Antonin Gatille, 45 ans, manœuvre.

En appel. — Philippe Piedanna, 55 ans, mineur, sans domicile fixe, a interjeté appel d'un jugement du tribunal correctionnel de Charolles en date du 17 octobre, qui l'a condamné à 2 mois d'emprisonnement pour mendicité et défaut de carnet.

AUTUN

CONSEIL DE REVISION

Une session extraordinaire du conseil de révision pour les classes 1925 et antérieures, aura lieu à la préfecture le jeudi 29 octobre à 10 heures, pour l'examen des demandes de première attribution ou de renouvellement de sursis formulées tardivement par les jeunes gens appelés à être incorporés le 14 novembre 1925.

Médaille coloniale du Maroc. — Mlle Jeanne Perrot, demeurant à Autun, infirmière à la société des Secours aux blessés militaire, hôpital militaire de Fez, vient de recevoir la médaille coloniale.

Accidents du travail. — Emile Lecoq, 17 ans, place du Carrouge, employé chez MM. Bernard et Muoln, s'est piqué au bras gauche ; Gaston Fichot, 21 ans, rue Bouteiller, sculpteur aux établissements Cas-Tainturier, s'est blessé à l'œil ; Claudius Pierrichon, 21 ans, rue des Bancs, corroyeur à l'usine Canet, s'est blessé aux deux doigts ; Jean-Baptiste Charlot, 21 ans, demeurant au Pont-l'Evêque, électricien, s'est contusionné au bras gauche ; Suzanne Voissenet, 16 ans, employée à l'épicerie Talard, s'est piquée au pied gauche ; Claire Mourot, 18 ans, rue de la Croix-Blanche, ouvrière aux établissements Neyrat, s'est piquée au pouce gauche.

LE CREUSOT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira en session extraordinaire à l'hôtel de ville, lundi prochain, à 20 heures, pour délibérer sur les questions indiquées ci-dessous.

Bascule publique à la gare P.-L.-M. Traité de gré à gré.

— Caisse autonome du personnel communal ; liquidation des retraites Pillot et veuve Goiffon.

— Instruction primaire : création d'une école primaire supérieure de filles et de classes enfantines.

— Mairie : indemnité à M. le maire pour frais de représentation.

— Monument aux Morts : emploi des sommes disponibles sur le crédit destiné à l'aménagement de l'emplacement ; subvention de l'état, versement au comité.

— Octroi et abattoir : personnel.

— Pupilles de la nation : désignation des délégués du conseil municipal.

Voirie : dénominations de rues.

Voirie urbaine : dépôts de matériaux ; affaire Perrin.

Voirie urbaine : dépôts d'immondices route de Montcenis ; verse rue Chanzy ; traité avec MM. Schneider, et Ce.

— Assistances diverses ; décisions.

— Ecoles diverses ; subventions.

— Ecole de tannerie de Lyon ; avis sur demande de bourse.

— Recrutement ; soutiens de famille.

— Recrutement : sursis d'incorporation.

— Sourds-muets : frais de pension.

— Communications diverses.

POLICE DES ETRANGERS

Les employeurs du Creusot sont invités à prévenir les étrangers de toutes nationalités qu'ils occupent d'avoir à se procurer, dès maintenant :

Un certificat d'embauchage visé par le contrôle de la main-d'œuvre ;

Un certificat de vaccination ;

Cinq photos de 4 sur 4 centimètres de face et sans chapeau.

De plus, de renseignements recueillis, il résulte qu'un certain nombre de commerçants détiendraient par devers eux, des cartes d'identité de nombreux étrangers auxquels ils font crédit. Ces cartes devant être échangées en exécution du décret du 9 septembre 1925, ces commerçants sont invités à apporter au commissariat de police, dans le plus bref délai possible, les cartes d'identité qu'ils pourraient détenir.

Accidents du travail. — Au cours de son travail M. Léonard Machin, 57 ans, demeurant rue des Pyrénées, amarreur aux fonderies des usines Schneider, a eu le gros orteil droit écrasé ; le jeune François Blangy, 17 ans, élève forgeron, demeurant à Montcenis (S.-et-L.), a eu le dos de la main gauche brûlé.

DIGOIN

Sur la voie ferrée. — Le train qui part à 14 heures de Gueugnon, se dirigeant sur Digoin, entre Rigny-sur-Arroux et Digoin, par suite de la rupture d'un essieu d'un wagon à bestiaux, a déraillé et a détérioré la voie sur près de 100 mètres. Une machine de secours, mandée en hâte, a amené sur les lieux une équipe de cantonniers qui remirent la voie en état. Aucun accident de voyageurs qui durent terminer leur voyage interrompu, sur des wagons plats. Les autres trains de la soirée subirent un retard de 2 à 3 heures.

Retraites ouvrières. — Les retraites ouvrières seront payées à la salle des Sociétés, le lundi 2 novembre à 9 heures.

AUXY

Récompense. — M. le préfet vient d'accorder une récompense pour protection du premier âge à Mme Gravier Daligand, qui a élevé 44 enfants.

YONNE

SENS

UN INCENDIE CAUSE 20.000 fr. DE DEGATS

Le feu s'est déclaré dans le magasin de M. Henri Puiseau, antiquaire-brocanteur, 56, rue d'Alsace-Lorraine.

AUXERRE

Grave accident. — M. Maurice Chalons, 18 ans, ouvrier à l'usine Diebola a eu, en emmanchant une lame de couteau les intestins perforés. Il a été transporté à l'hôpital dans un état grave.

Trouvée morte. — Mme veuve Canet, demeurant 38, rue du Temple, a été trouvée morte dans son lit, par le commissaire de police, que des voisins inquiets de ne pas la voir ouvrir ses portes et fenêtres, avaient avisé.

Dans les perceptions. — Sont susceptibles d'obtenir leur changement à équivalence les percepteurs de l'Yonne dont les noms suivent : 1re classe, 2e échelon, M. Bernot à Laroche ; 1re classe 1er échelon, MM. Dupuy à Theil ; Tournier à Villeneuve-sur-Yonne ; Barat à Guillon ; Moreau, au Mont-Saint-Sulpice ; Meiller, à Cerisiers ; 2e classe 2e échelon, M. Broquin à La Ferté-Loupière ; 2e classe 1er échelon MM. Marleix à Venizy ; Decrecy à Mailly-le-Chateau ; Chanchot à Courson ; Cazégous à Sergines ; Dacier à Quarre-les-Tombes.

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Joseph Couturier, vicaire à l'église Saint-Lazare d'Avallon, est nommé curé de Chastellux-sur-Cure.

Eaux et forêts. — M. Langrand, garde domanial à Tonnerre, est nommé à Lailly; M. Achille Chalmeau, de Bellechaume, est nommé garde à Radonvilliers (Aube) ; M. Jules Durand, de Chaillep, est nommé garde à Tanlay ; M. Gustave Bouniou (du Loir-et-Cher), est nommé garde à Ancy-le-Franc.

Etat civil :

Naissances. — Madeleine Colin ; Emile Tripier.

Décès. — Marie Joannequin, 77 ans, épouse Purorge ; Catherine Regimbal, 80 ans, veuve Canet.

COQUELUCHE

Sirop "ADHOC"

Dépôts : Pharmacies Fournier, Burdinat, Bourdier, **Nevers** ; Séguin, **Cosne** ; Léchevin, **La Charité** ; Merck, **Pougues** ; Fabre, **Fourchambault** ; Carré, **Decize** ; Morice, **La Machine** ; Gerbault, **Saint-Saulge** ; Vincent, **Brinon** ; Rollot, **Prémery** ; Boyron, **Guérigny** ; Cocq, **Pouilly** ; Maclos, **Clamecy** ; Focard, **Lormes** ; Bendell, **Corbigny** ; Chalon, **Saint-Honoré** ; Ravier, **Luzy** ; Suchet, **Fours** ; Petit, **Moulins-Engilbert** ; Roche, **Saint-Amand-en-Puisaye** ; Moulin, **La Guerche**. Et toutes pharmacies.

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES. — Courant, 191 payé ; prochain, 192.50 à 193 ; décembre, 194,50 payé ; 3 de novembre, 194,50 à 195 ; 3 de janvier, 198,50 payé. Cote officielle, 192 à 191.

ALCOOLS. — Courant, 830 payé ; prochain, 820 nominal ; novembre-décembre, 820 vendeur ; janvier-février, 830 vendeur; mois d'avril, 835 à 845. Tendance soutenue.

BLES. — Courant, 131 à 131,50 ; prochain, 130,25 payé ; novembre-décembre, 129,75 à 130 ; 4 de novembre, 129,75 payé ; janvier-février, 129,50 payé. Tendance ferme.

AVOINES NOIRES. — Courant, 96,25 à 96,75 ; prochain, 97 nominal ; novembre-décembre, 97 payé ; 4 de novembre, 97,75 payé ; janvier-février, 98,50 vendeur.

SEIGLES. — Courant, 88,50 nominal ; prochain, 89,50 acheteur ; novembre-décembre, 89 nominal ; 4 de novembre, 89 a. ; janvier-février, 90 a. Tendance calme.

FARINES. — Courant, 160 nominal , prochain, 160 a. ; novembre-décembre, 160 a. ; 4 de novembre, 161 n. ; janvier-février, 161 n. Tendance calme.

AVOINES DIVERSES. — Courant, 92,50 a. ; prochain, 92 a. ; novembre-décembre, 93 n. ; 4 de novembre, 93 a. ; janvier-février, 93 a. Tendance calme.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Jean CHAMPEROUX

Négociant

décédé, à Prémery, le 22 octobre 1925, à l'âge de 73 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le samedi 24 octobre. Une première cérémonie aura lieu à Prémery, à 9 heures du matin. et une deuxième cérémonie aura lieu le même jour, à Nolay, à 11 heures.

De la part de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame veuve DESBOUIS

Née Amélie RENARD

décédée aux Simonots, le 23 octobre 1925 dans sa 87e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 25 courant, à 14 heures, en l'église de Saxi-Bourdon.

De la part de :

Mme veuve Roy, M. et Mme Jean Desbouis, M. Charles Desbouis, ses enfants ; de ses petits-enfants et arrières petits-enfants et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Guillaume GOUNET

décédé en son domicile à Plagny, commune de Sermoise, le 22 octobre 1925, dans sa 58e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le samedi 24 courant, à 2 heures, en l'église de Challuy.

On se réunira à la maison mortuaire à 1 h. 30.

De la part de Mme Gounet, son épouse ; M. et Mme Brenoncelle, ses enfants et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Louis MUSSIER

décédé à Moiry, le 23 octobre 1925, dans sa 74e année.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 25 courant, à 14 h. 30, en l'église de Mars-sur-Allier.

On se réunira à la Maison mortuaire.

De la part de : M. Guichard, son beau-frère; Mme Angelie Mussier, sa belle-sœur ; M. et Mme Marais, M. et Mme René Guichard, ses neveux et nièces, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Jules-Louis MARCHANDIAU

décédé en son domicile, à La Vallée de Parzy, commune de Garchizy, le 23 octobre 1925, dans sa 52e année.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 25 courant, à 14 heures.

De la part de ses enfants, M. Gaston Poirier, son gendre, sa fille et son fils, de son frère, de sa belle-sœur et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Services et Messes

Un service anniversaire sera célébré le lundi 26 octobre 1925, à 9 heures, en l'église de Sauvigny-les-Bois, pour le repos de l'âme de

Monsieur François AMIOT

de la part de toute la famille.

◆◆◆

Une messe de quarantaine sera célébrée le lundi 26 courant à 9 h. 45, en l'église-cathédrale Saint-Cyr, pour le repos de l'âme de

Madame Félix MAZERON

de la part de M. Félix Mazeron, de M. A. J. Mazeron et de toute la famille.

Foires et marchés de la région

CHAROLLES. — On cotait : beurre, 5,50 à 6,75 la livre ; œufs, 7,50 à 7,75 la douzaine ; fromages de chèvre, 1 à 1,10 pièce ; fromages de vache, 0,60 à 0,70 pièce ; dindes grasses, 40 à 43 fr. la pièce ; dindonnes, 38 à 40 fr. pièce ; oies, 24 à 28 fr. pièce ; pintades, 24 à 26 fr. la paire ; poules, 30 à 32 fr. la paire ; gros poulets, 28 à 32 fr. la paire ; poulets moyens, 28 à 30 fr. la paire ; petits poulets, 25 à 28 fr. la paire ; gros canards, 28 à 30 fr. la paire ; canards moyens, à 26 fr. la paire ; pigeons, 9 à 10 fr. la paire ; lapins 18 à 23 fr. pièce ; lapins de garenne, 7 à 8 fr. la pièce ; lièvre, 12 à 13 fr. le kilo ; perdrix rouges, 10 à 12 fr. pièce ; grises, 8 à 9 fr. pièce ; faisans, 15 à 22 fr. la pièce ; choux-fleurs, 2.50 à 3,50 pièce ; choux, 0,75 pièce ; pommes de terre, 0,55 à 0,60 le kilo ; noix, 3 fr. le cent ; oignons, 1 fr. le kilo ; haricots, 4 à 5 fr. le kilo.

GUEUGNON. — On cotait : beurre, 6 à 6,75 la livre ; œufs, 7,75 à 8,25 la douzaine ; fromages de vache, 0,60 à 0,70 ; fromages de chèvre, 1 à 1,15 ; fromages mélangés, 0,80 à 0,90 ; fromages frais, 0,75 à 0,90 la pièce ; choux-fleurs, 1,75 à 3,50 l'un choux cabus, 0,60 à 1,25 ; pommes de terre, 0,50 à 0,80 le kilo ; gros poulets, 35 à 40 fr. la paire ; pouels et poulets moyens, 25 à 30 fr. la paire ; petits poulets, 18 à 22 fr. pigeons, 7 à 9 fr. la paire ; dindes, 35 à 40 fr. l'une ; oies, 18 à 25 fr. la pièce ; pintades, 12 à 15 fr. ; canards, 15 à 20 fr. ; lapins domestiques, 20 à 25 fr. l'un lapins de garenne, 7 à 9 fr. pièce ; lièvre, 5 à 5,75 le demi-kilo ; perdrix, 6 à 10 fr. l'une.

MOULINS. — On cotait : beurre, ½ kilo, camp 6 à 6,25 ; revend. 6,50 ; œufs frais, camp., la douzaine 8 à 8,25 ; revend. 8 ; conservés 6,50 ; fromages, la pièce 1 à 1,50 ; pigeons, la paire 8 à 10 ; poulets, la livre 4 à 4,25 ; lapins, la livre 2,50 à 2,75 ; oies, la livre 3 à 3,10 ; canards, la livre 3 à 3,20 ; dindes 3 à 3,15 ; lièvres, 4,50 ; perdrix, la pièce 7 à 9 ; faisans, la pièce 15 à 25 ; lapins de garenne 6 à 8 ; pommes de terre, le kilo 0,60 à 0,70.

Veaux (34), le ½ kilo vif 3 à 3,40 ; blé, les 100 kilos 127 ; farine 168, seigle 88, orge 95, avoine 90, son 70.

PARAY-LE-MONIAL. — A la dernière foire, on cotait : porcs gras, 3.10 à 3,20 le demi-kilo ; porcs maigres, 5 fr. le kilo vif ; repoussons, 6 à 6,50 le kilo.

SAINT-AMAND. — A la dernière foire, on cotait : 1.800 chevaux, de 1.200 à 5.500 fr. la pièce ; 425 ânes, de 600 à 2.000 fr. la pièce ; 35 mulets, de 1,200 à 2.500 fr. la pièce ; 70 bœufs gras, de 4 à 4.50 le kilo ; 60 paires de bœufs de trait, de 6.000 à 9.000 fr. la paire ; 150 vaches grasses, de 4 à 4,50 le kilo ; 210 vaches suitées, de 3.000 à 4.000 fr. pièce ; 150 vaches maigres, de 1.800 à 3.000 fr pièce ; 15 taureaux, de 3.000 à 4.000 fr. la pièce ; 550 génisses et chatrons, de 1.800 à 2.800 fr. la pièce ; 47 veaux, de 7 à 7.50 le kilo ; 500 porcs gras, de 6 à 6.50 le kilo ; 300 porcs maigres, de 250 à 300 fr. pièce ; 1.000 porcs d'élevage, de 100 à 200 fr. pièce ; 500 moutons, de 5.50 à 6 fr. le kilo ; 2 chèvres, de 60 à 80 fr. pièce.

—Au marché, on cotait : 400 paires de poulets de 25 à 36 fr. la paire ; 150 paires d'oies, de 60 à 80 fr. la paire ; 30 paires de canards, de 25 à 30 fr. la paire ; 100 lapins de 13 à 22 fr. la pièce ; 400 douzaines d'œufs, de 7 à 7,50 la douzaine ; 200 fromages, de 1.25 à 1,75 la pièce; 47 veaux, de 7 à 7 50 le kilo; 50 double décalitres de pommes de terre, de 6 à 7 fr. le double décalitre ; 250 double décalitres de haricots, de 40 à 50 fr. le double décalitre.

VARENNES-SUR-ALLIER. — A la dernière foire, on cotait : bœufs gras, 2.30 à 2,50 la livre ; bœufs de trait, 4.600 à 7.500 fr. la paire ; vaches grasses, 2,10 à 2,25 la livre ; vaches de travail, 3.000 à 4.500 fr. la paire ; vaches laitières, 2.300 à 2.700 fr. l'une ; génisses, 2.70 à 2.90 la livre ; vaches de boucherie, 3.20 à 3.50 la livre ; vaches à élever, 1.100 à 1.300 fr. l'une ; moutons gras, 2.75 à 3 fr. la livre ; porcs gras, 3.10 à 3.30 la livre ; nourrains, 170 à 230 fr. l'un ; petits porcs, 100 à 130 fr. l'un ; poulets, 1er choix, 30 à 38 fr. la paire ; vieilles poules, 12 à 14 fr. l'une ; canards, 25 à 30 fr. la paire ; dindes, 80 à 100 fr. la paire ; oies, 65 à 75 fr. la paire ; pintades, 25 à 30 fr. la paire ; pigeons, 7 à 7.50 la paire ; lapins domestiques, 15 à 22 francs l'un ; lapins de garenne, 6 à 7 fr. l'un ; lapins à élever, 7 à 10 fr. l'un ; lièvres, 20 à 28 fr. ; faisans, 22 à 25 fr. l'un ; perdrix, 7 à 8 francs l'une ; beurre en gros pain, 5.75 à 6 fr. la livre ; beurre en petits pains, 6.52 à 6.50 la livre ; œufs, 7,50 à 8 fr. al douzaine ; fromages de vache, 1 à 1,50 ; fromages de chèvre, 0,60 à 0,75 l'un ; pommes de terre, 0,50 à 0,60 le kilo ; blé, 124 à 126 f. ; seigle, 86 à 88 fr. ; orge, 100 à 103 fr. ; avoine, 88 à 92 fr. ; son, 62 à 64 fr. ; farine, 166 à 168 fr. ; criblures, 75 à 80 fr. ; le tout aux 100 kilos.

HALLES CENTRALES DE PARIS

Paris, le 23 octobre 1925.

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1e qualité, 8.80 ; aloyau, 1e qualité, 10.50 ; paleron, 1e qualité, 6.50.

Mouton. — Entier, 1e qualité, 10.50 ; épaule, 1e qualité, 9.30 ; poitrine, 1e qualité, 6.30.

Veau. — Entier ou demi, 1e qualité, 6.80.

Porc. — Demi-porc, 1e qualité, 9.20.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce : 9 à 11 ; oies, le kilo, 6 à 8.75 ; poules toutes provenances, 10.50 à 15.

POISSONS. — Le kilo : anguilles, 3 à 16 ; brèmes, 3 à 6 ; brochets, 8 à 10 ; carpes, 4 à 10; goujons, 8 à 12 ; grenouilles, 1 à 14 ; perches, 5 à 6 ; tanches, 5 à 9 ; truites, 20 à 28.

LEGUMES. — Pommes de terre, les 100 kilos : Hollande, 60 à 100 ; rouge, 55 à 72 ; blanche, 45 à 55 ; jaune, 44 à 50 ; rosa, 85 à 90.

BEURRE. — Le kilo : Charente, Poitou, 12 à 16.60 ; Touraine, 13 à 15.80 ; Normandie, 9 à 14.60.

ŒUFS. — Le mille : Bresse, Brie, Beauce, 750 à 800 ; Bourbonnais, Nivernais, 730 à 760 ; Touraine, 710 à 830 ; Etrangers, 580 à 640 ; Auvergne, 650 à 720.

ANÉMIÉS. AFFAIBLIS. ÉPUISÉS

L'ALGALIMENT *vous rendra* **COURAGE. FORCE. SANTÉ**

Nevers : M. ARCHIMBAULT, herboriste, 30, rue du Commerce, et ttes. herb. de la région.

LES CONCERTS DE T.S.F.

Programme d'aujourd'hui samedi 24 octobre :

« RADIO-PARIS »

A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1° L'amour est une folie, fox trot (T. Spathy-Berniaux) ; 2° My Pal, valse (René Aerts) ; 3° Djitas Czardas, violon (Jean Mazot) ; 4° Tarentelle (Ed. Barat) ; 5° Gracieux réveil, sérénade (E. Gillet) ; 6° Romance sans paroles, violoncelle (A. Gresse) ; 7° Le bergers Watteau (L. Grech) ; 8° Antar, trio (G. Dupont-Mouton) ; 9° Poème de Noël (A. Reynal) ; 10° Chanson triste, violno (Duparc) ; 11° Zanetta Czardas (G. Michiels) ; 12° Lorsqu'on est mort, tango (Ch. Babin) ; 13° Papillon, solo de violoncelle (G. Fauré) ; 14° Dolce mélodia (Caludi) ; 15° Pas sur la bouche, fantaisie (M. Yvain).

A 14 heures, radio-communiqué des informations religieuses.

A 16 h. 45, radio-concert organisé par l'Association des radio-amateurs français, avec le concours de Mmes Blanche Dufour, H. de Gancea, MM. Maurice Landeau, Trembellaud, Louis Maisang, Rene Dole, et Marcel Denis : 1° Marche roumaine (Wargue) ; 2° La rose noire (Aubry) ; 3° Eglogue (Haudebert) chant Mlle Blanche Dufour, accompagnée à la flûte par M. Trembellaud ; 4° Le songe (Laversanne) solo violoncelle, René Dole; 5° Un conte adapté pour la radiophonie, par M. Landeau ; 6° Donau, Czardas (Michiels) solo de violon, M. Louis Maisang ; 7° Chanson du semeur (Haudebert) chant et flûte ; 8° Extase (L. Ganne) ; 9° La fille du tambour-major (Offenbach).

A 20 h. 30, radio-concert de gala organisé par « Le Matin » : 1° a) Bagatelle (Tcherepnine) ; b) Phalènes (Philipp) Mme Bazelaire, pianiste virtuose ; 2° a) Air de Suzanne (Haëndel) ; b) Soir (G. Fauré) M. Bourdeaux, baryton, lauréat du Conservatoire 1925 ; 3° a) Prélude (Purcell) ; b) Rowland (Byrd) ; c) King hunting Jigg (John Bull) Mlle Violet Clarence, pianiste virtuose ; 4° a) Paillasse (Léoncavallo) ; b) Le plus doux baiser (Calzelli) M. Coignac, ténor ; 5° a) La brouette (Ristand Sieulle) ; b) Pas si vite (Lenoir) M. Dacrempn, diseur du Petit Casino ; 6° a) Je suis encore toute étourdie (Manon) Massenet ; b) Louise, grand air (G. Charpentier) Mlle Loiuse Darti, cantatrice ; 7° a) Werther (Les larmes) Massenet ; b) Paysage (André Theuriet-R. Hahn) M. G. Delamare, de l'Opéra-Comique; 8° a) Que fais-tu lundi Marie (Jean Rodor) ; b) Bonhomme Noel (Izoird) M. Priollet, de l'Olympia ; 9° Air anciens et modernes, M. Schricke, violoncelliste virtuose ; 10° a) Toutes les fleurs sont jolies (Rodor Gey) ; b) Je n'ai connu que ton amour (Jean Daris) Mlle Rose Temps ; 11° a) La flûte enchantée Mozart) ; b) Philémon et Baucis (Gounod) Mlle Tivoly, cantatrice ; 12 a) Romance du pré aux clers (Hérold) ; b) Paysage (A. Theuriet) Mlle Thylda Passani, de l'Opéra-Comique ; 13° Mlle Madeleine Wiltz Leconte, 1er prix du Conservatoire chant d'Opéra, dans le répertoire cassique ; 14° a) La voix des morts Boussarot) ; b) Noël des matelost (Trémisot) M. Jean Winkopp, de l'Opéra-Comique ; 15° a) Conte d'Espagne (Turina) ; b) Fantaisie impromptu (Chopin) Mlle Eliane Zurfluh, pianiste virtuose, soliste des Grands Concerts Classiques.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE — 13 —

La Maison des Rossignols

Par DELLY

(Suite)

Joe fit observer :

— Cela lui donne une bonne mine.

Le regard admiratif qu'il dirigeait vers Lilian ne fut sans doute pas perdu pour lord Stanville, car les sourcils bruns se rapprochèrent, les yeux bleus prirent leur teinte la plus sombre.

Hugh demanda, sur un ton de hautaine sécheresse :

— Demeurerez-vous ici jusqu'à la fin des vacances ?

— Non, malheureusement, mylord. J'ai de-ci de-là quelques petits engagements qui m'obligeront à partir dans huit jours.

— Ah !... Rentrez, Lilian. Il est inutile de rester là en plein soleil, et d'y retenir ces dames.

Lilian prit hâtivement congé de ses amis et disparut dans le vestibule.

Lord Stanville, après un bref salut, s'éloigna, traversant la place, tandis que les O'Feilgen se dirigeaient vers leur logis.

Daisy fit observer :

— Poli tout juste, comme de coutume, notre auguste cousin. Impossible de mieux nous montrer que nous sommes, à ses yeux, moins que des atomes.

Joe s'écria d'un ton irrité :

— Je ne puis dire quel effet cela me produit, quand je vois cette délicieuse Lilian disparaître dans cette sombre demeure, où elle a tant souffert, où personne ne l'aime !

Rosetta qui marchait près de son neveu laissa échapper un petit rire sourd.

— Où personne ne l'aime ?... Ne crains rien, on l'aimera, et plus que tu ne le souhaites, probablement !

Joe la regarda d'un air surpris.

— Que voulez-vous dire ?

Elle leva les épaules, en le considérant avec commisération.

— Tâche de deviner tout cela, car c'est d'une simplicité enfantine.

Le jeune homme eut un brusque mouvement.

— Vous n'imaginez pas que... que lord Stanville ?...

— Mais si, cher nigaud ! C'est clair comme le jour qui nous environne. Lilian n'a plus rien à craindre ; une protection puissante veille sur elle. L'austère lord Stanville s'est laissé charmer, par ses beaux yeux et par ses cheveux d'or... Tu verras, tu verras, si je me trompe !

Joe, les traits crispés, dit entre ses dents :

— Ce sont des idées folles ! Je n'y crois pas du tout !... je ne veux pas y croire.

— A ton aise ! Tu ouvriras les yeux plus tard, mon cher... Quant à moi, dès le jour où elle nous a dit qu'il substituait son autorité directe à celle de lady Laurence, j'ai pensé : « Tiens, tiens, il s'y intéresse bien subitement, pour un homme aussi orgueilleusement indifférent !... » Et mon impression se confirme. Tout à l'heure, quand il l'a regardée... ce n'était déjà plus le même homme.

Joe, dont la physionomie s'était un peu altérée, demanda :

— Pensez-vous donc qu'il l'épouserait ?

— Ah ! quant à cela !... Peut-être, si elle est très habile...

— Habile ?... Lilian ? Pauvre chère petite amie, la sincérité, la simplicité mêmes !... Et je suis bien sûr, d'ailleurs, qu'elle n'en voudrait pas, de cet odieux lord Stanville. Car elle ne nous a pas caché qu'elle n'éprouvait que crainte et antipathie à son égard.

— Ces sentiments-là peuvent changer, s'il devient plus aimable.... Puis, il y a la fortune...

— La fortune ? Elle s'en moque bien !.. Pourvu qu'elle puisse gagner convenablement sa vie...

— Rosetta, de nouveau, eut son petit rire narquois.

Elle s'en moque ? C'est ce qu'il faudrait voir le moment venu.. En tout cas elle est sous la dépendance de son cousin et tuteur pour trois ans encore. Elle devra donc bien réfléchir, au cas où elle voudrait repousser une aussi flatteuse attention...

Joe grinça des dents, puis riposta irrespectueusement :

— Vous dites des sottises, ma tante !... Lord Stanville est un glaçon, un tyran, un être sans cœur, tout ce que vous voudrez en ce genre ; mais je le crois honnête homme et incapable d'abuser d'une situation semblable.

Mrs Heghton leva les épaules.

— Bah ! sait-on ! De telles natures ne supportent peut-être pas plus d'obstacles en matière d'amour que pour autre chose.

Joe essaya de rire.

— Lord Stanville amoureux !... Non, vous m'amusez, ma tante !

— Oui, oui, mon cher, va toujours ! Mais elle voit clair, la tante Rosetta... Oh ! nous ne sommes encore qu'au début ! Il est probable que cet homme orgueilleux et sévère va lutter contre lui-même... Peut-être même aura-t-il l'énergie de couper court en éloignant Lilian... Oui, c'est très possible, cela...

Elle songea un moment, le front plissé, les yeux devenus durs et mauvais. Puis elle se mit à rire en murmurant :

— Ce que je voudrais voir, par exemple, c'est la tête de lady Stanville quand elle fera cette belle découverte !

....

Une dizaine de jours plus tard, Lilian, un matin, fut appelée dans le bureau de lord Stanville.

Son cœur avait des battements d'inquiétude, pendant que, laissant là son registre de comptes, elle se dirigeait vers la grande pièce claire et sévèrement meublée où elle n'était encore entrée qu'une seule fois : le jour où son tuteur lui avait remis le premier trimestre de cet argent qu'elle gagnait chez lui.

A quel propos cette convocation ? N'était-il pas satisfait de son travail ? Elle y apportait, cependant, tout le soin, toute la conscience possibles... Mais elle savait par ce qu'elle en avait entendu dire, par quelques réflexions craintives échappées aux Osner, combien il était un maître exigeant, auquel rien n'échappait.

Quand elle entra, Hugh, debout près d'une fenêtre ouverte, avait, entre les lèvres, une cigarette. Il la jeta au dehors et se rapprocha de son bureau.

— Je vous prends aujourd'hui comme sténographe, Lilian. Asseyez-vous là, je vous prie.

Il lui désignait une petite table. Elle obéit sans se permettre d'objecter qu'il n'avait pas été question de cet emploi de secrétaire quand il l'avait engagée. D'ailleurs, travaillant de cette manière ou d'une autre lui eût été fort indifférent, s'il avait fallu, en cette occasion, le faire sous le regard de lord Stanville.

Pourtant, il n'était plus aussi froid, ce regard... plus aussi intimidant.. ou du moins, il l'était d'autre façon. Elle s'en rendait compte, sans définir l'impression ressentie. Mais elle continuait de n'être toujours pas très à l'aise en présence de son tuteur.

Lord Stanville dictait avec une rapidité qui exigeait de la part de ses habituelles sténographes une grande habitude. Celle-ci manquait à Lilian. Aussi, à un moment, dut-elle s'arrêter en disant timidement :

— Pardon, mon cousin.. Mais je n'y suis plus du tout....

Ses yeux veloutés, un peu confus se levaient sur le jeune homme. Il sourit et dit sans une ombre d'impatience :

— Oui, je vais trop vite pour une novice comme vous. Eh bien, reprenons !

Cette fois, Lilian put facilement suivre la dictée. Hugh, d'ailleurs, ne paraissait pas pressé le moins du monde. Le visage contre sa main, il ne quittait guère des yeux les cheveux aux chauds reflets d'or la délicieuse figure un peu amaigrie, un peu pâle, dès que la quittait la rougeur si vite montée à ce teint délicat.

La dictée terminée, il donna quelques instructions à la jeune fille, au sujet de la copie dactylographiée qu'elle devait lui présenter le lendemain... Puis, comme elle faisait un mouvement pour se retirer, il l'arrêta du geste...

— Dites-moi donc, êtes-vous fatiguée. Lilian ?... Vous n'avez pas bonne mine.

Elle eut peine à réprimer sa stupéfaction devant cette chose surprenante : lord Stanville s'occupant de détails aussi infimes que la santé, l'appétit de sa pupille.

— Je suis en effet très fatiguée depuis quelque temps, mon cousin. C'est de l'anémie, je pense.

— Eh bien, il faut vous soigner.

Il réfléchit un moment, puis ajouta :

— Vous pourriez peut-être prier Mrs O'Feilgen de vous accompagner chez le docteur Thomwill? C'est le meilleur médecin de Breenwich, un homme fort intelligent et consciencieux.

— Certainement, elle sera très heureuse de me rendre ce service... Mais je ne crois pas que ce soit nécessaire... Je prends depuis quelques jours, une potion à base de fer qui a réussi à Daisy O'Feilgen...

— Si, je veux que vous consultiez. Allez chez lui demain, et rendez-moi compte ensuite de ce qu'il vous aura dit... Puis cet après-midi, laissez le travail et faites une promenade avec vos amies, si elles sont libres. Cela voudra mieux que de rester enfermée dans ce bureau sans air.

Elle remercia et quitta la pièce, en se demandant si elle était bien éveillée.

Les dames O'Feilgen, quand elle leur raconta peu après ce qui s'était passé, ne témoignèrent pas d'une très vive surprise. Rosetta avait ouvert les yeux de ses parentes comme elle l'avait fait auparavant pour Joe... Mrs. O'Feilgen déclara :

— C'est très bien de sa part... Il remplit là son devoir, trop longtemps négligé. Quant à moi, chère enfant, je suis toute prête à vous accompagner chez le médecin. Dès ce soir, Kathleen ira s'informer des heures de consultation.

Daisy fit observer :

— C'est tout de même fort qu'il ne charge pas sa mère de s'occuper de Lilian, à ce point de vue !

— Cela prouve comme il la connaît bien, comme il a appris son hostilité à l'égard de Lilian. Il apparaît très évident, de plus en plus, qu'il veut soustraire complètement sa pupille à cette ingérence tracassière et malveillante... D'ailleurs là encore, il ne fait que son devoir. Mais ceci témoigne qu'on peut attendre de lui, au point de vue justice, beaucoup mieux que de sa mère.

Rosetta eut un sourire moqueur en murmurant, si bas que seule Daisy l'entendit :

— Oh ! certainement !... au point de vue justice... et affection...

Daisy lui lança un coup d'œil mécontent. Mrs. O'Feilgen et ses filles, tout en reconnaissant que la nouvelle attitude de lord Stanville à l'égard de Lilian témoignait d'un intérêt évidemment significatif, jugeaient cet homme glacial et orgueilleux incapable de s'abaisser à courtiser n'importe quelle femme, — à plus forte raison cette jeune fille qui était à la fois sa pupille et son employée.

Mrs. Heghton n'était pas de cet avis. Elle prétendait bien connaître la nature masculine, et déclarait qu'au contraire l'orgueil de lord Stanville le pousserait à ne pas se laisser arrêter par des scrupules qu'il devait juger au-dessous d'un personnage de son importance.

Après avoir longuement discuté là-dessus, chacune avait gardé son opinion. Néanmoins, la bonne Mrs. O'Feilgen conservait des considérations développées par sa belle-sœur, un peu d'inquiétude au sujet du sort de cette enfant charmante, qu'elle aimait tendrement... Pauvre petite Lilian, quel don funeste que cette beauté qui attirait vers elle tous les regards ! Certes, on l'accueillerait avec joie à la maison des Rossignols, si, un jour, elle était obligée de quitter Stanville-House ! Mais il lui faudrait ensuite chercher une situation et les dangers recommenceraient pour elle.

« Enfin, nous n'en sommes pas là ! songea l'excellente femme. Et cette enfant est si pieuse, si délicate et parfaitement sérieuse qu'elle peut, avec l'aide du Ciel, se tirer fort bien d'une position fort difficile, il faut en convenir ».

(A suivre)

Plein de lait bouillant, ce **BIBERON**
se refroidit instantanément sous le robinet,
SANS SE CASSER, car il est en

PYREX

Les Biberons en verre PYREX ne se cassent jamais dans le stérilisateur et vont sans danger de l'eau bouillante à l'eau froide.

La verrerie culinaire PYREX, idéale pour la cuisine au four, permet de faire cuire et réchauffer et de servir dans le même récipient.

LE PYREX, 8, rue Fabre-d'Églantine, PARIS (12e)

Concours:

Placez dans les cases ci-contre 2 nombres dont le total est égal à 12 ; le reste à 4 et le produit à 32.

Tout lecteur qui donnera une solution exacte avant le 25 Novembre recevra une

ŒUVRE D'ART

d'une valeur de 50 francs

Adressez aujourd'hui même votre réponse **directement** au "SERVICE DES CONCOURS" 163, Rue de Rennes, Paris.

Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse.

RIEN A PAYER pour prendre part à ce Concours.

BOURSE DE PARIS

du 23 octobre 1925

MARCHÉ A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banq. de France	9050	...	Courrières	631	630
— Algérie	...	...	Lens	330	331
— Nat. Crédit	594	590	Boléo	442	439
— Paris P.-Bas	1138	1142	Penarroya	1228	1215
— Union Paris	718	719	Platine	940	1005
Comp. Algérienne	875	900	Dabrowa	444	440
Comp. Nat. Esc.	855	850	Financ. Pétrole	206	206
Crédit Com. France	617	692	Pétroles Premiers	188	190
— Fonc. Fr.	1150	1150	Kulhmann	384	387
— Lyonnais	1365	1360	Phosph. de Gafsa	858	855
— Mobilier Fr.	465	457	Prod. Chim. Alais (Pechiney)	814	816
Soc. Gén. Nom.	716	791	Messag. Marit.	110	110
Rente Foncière	1525	1475	Transatlantique	120	118
Suez act. capital	12193	12255	Voitures	703	691
— Parts de Fond.	10400	10500	Caoutc. Indo-Chine	1570	1550
— Soc. Civile	1893	1800	Crosdi Back	81	83
Est	...	...	Say	1911	1885
Lyon	800	799	Union Europ. Ind. & Finan.	1145	1120
Midi	631	630	Russe Consolidé	22 65	22 60
Nord	922	912	— 3% 96	15 55	15 45
Orléans	680	...	— 5% 1906	22 45	22 40
Santa Fé	1450	1485	— 4½ 1909	16 35	16 10
Métro	...	...	Turc Unifié	66 60	67 30
Distributio Elec.	852	850	— 5% 1914	51 10	50 9
Comp. Gén. Elec.	1350	1350	Banque Mexique	702	702
Thomson	281	280			
Elec. Mét. Dives	1166	1160			
Tréfil. du Havre	177	176			

BANQUE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banque Ottomane	950	939	Caoutchouc	362	367
Créd. Fonc. Egypte	3595	3609	De Beers ord.	1600	1594
Congo Sup. aux Gr. Lacs Afric.	707	675	— Pref.	1510	1509
Nitrate Railways	1600	1645	Hotchkiss	1187	1190
Wagons-Lits ord.	1020	1027	Malacca ord.	540	518
Central Mining	1666	1675	Mexican Eagle	106	105 50
Rio Tinto	4930	4950	Montecatini	226 50	226 50
Azote	1724	1710	Phosph. Tunisiens	457	448
Lautaro	774	770	Rand Mines	348	347
Pétrofina	1246	1278	Tanghanyka	324	326
Sucr. Egypte Ord.	978	978	Tharsis	459	457
Tabacs Ottomans	535	530	Transvaal	413	416
Bakou	2330	2300	Tubize Priv.	413	483

PARQUET COMPTANT

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
3%	47 55	46 50	VILLE DE PARIS 1865 4%	[illegible]	[illegible]
3% AM.	58 75	57 75	1871 3%	302	300
3½ % AM.	...	...	— Quarts	84 50	82
5% 1915	54 75	53 50	1875 4%	340	335
4% 1917	44 0	42 50	1876 4%	340	325
4% 1918	43 70	41 80	1892 2½%	165	165
5% 1920	68 75	68 50	— Quarts	45	45
6% 1920	62 50	61 85	1894-96 2½	161	160
Et. 4% 1912	258	256	— Quarts	46	46
— 5% 1919	238	232	1898 2%	185	190
Bons Trésor 1922	471	470	— Quarts	51 50	51 25
— Févr. 1923	464 50	463	1899 Métro	180 50	180
— Sept. 1923	455 50	482	— Quarts	48 50	47 50
Oblig. décennales: 1919-1929	75 75	75 25	1904 Métro	200	196 25
— 1922-1932	...	75	- Cinquième	43	41 50
Crédit Nat. 1919	310	302	1905 2¾%	315	315
— — 1920	320	310	— Quarts	75 75	76 50
— — 1924	335	355	1910 Métro	164	160
— — 1921	411	411	— Demie	83	83
— Févr. 1922	455	456	1910 3%	160	160
— Juil. 1922	455	455	— Quarts	41 50	...
— Janv. 1923	341	338 25	1912 3%	160	...
— Juin 1923	335	335	1919 5%	258	257
Meurthe et Moselle	335	335	- Cinquième	56	55
Meuse (Recons.)	327	327	1921 5¾%	385	385
Nord 6%	350	341	Aniche	...	1050
Ville d'Albert 6%	...	...	Marles	426	427
— Reims 1921	340	336	Makta El Hadid	5790	5945
— Verdun 6%	343	335	Etabl. Poulenc	721	725
— Mulhouse 1922	3.8	...	Saint-Gobain	3210	3215
Forges Jeumont	365	365	Bénédictine	8500	8[illegible]00
Ft. Elect. N.-E.	335	323	Cusenier	2800	2650
Eglises Dévas	328	328	Dist. Indo-Chine	3280	3245
Crosse Métallurgie	329	322	COMMUNALES 1879	400	400
— Nouv.	330	325	1880	425	425
Cail. Fives-Lille	330	320	1891	192	192
Houillères Nord	336	331	1892	209	209 75
— 1922	350	350	1896	190	189 75
Sucr. Fr.	...	...	1906	198	200
— 1922	325	320	1912	115	116
Indust. Text. R. Div	327	323	1920	292	290
— Alsac 6%	325	320	1922 L.	305	303
— 1922	345	337	1932 ½ L.	...	...
Métallurgie Sin	331	329	FONCIÈRES 1879	431	435
Mines Lens 6%	413	403	1883	192	190
Saint-Gobain 1921	...	...	1885	205	205
Usines Sin. 6½	366	360	1895	210	210
Nord Sud	187	187	1903	205	202
Omnibus	590	595	1909	...	121
Tabacs des Philip.	1750	1850	1913 3½%	213	215
Commentry Fourch.	765	755	— 4%	322	318
Fives Lille	1420	1401	1917	180	180
Schneider	1055	1055	1921	327	340

BANQUE COMPT.			CHANGES		
Royal Dutch	35850	38300	Londres	114 40	114 60
Royal Dutch 1/10	3790	3950	New-York	23 19	23 65
Shell	425	515	Allemagne	...	...
Monaco	7835	7900	Belgique	105 95	107 8
Monaco 1/5	1540	1525	Espagne	331 50	338
CHANGES APRÈS BOURSE			Hollande	932 50	957 50
Londres	112 30	114 70	Italie	90 80	93 4
New-York	23 20	24 70	Suède	620 50	635 50
			Suisse	446 75	455 50

LES ANNALES

Tristan Bernard a composé pour les lecteurs des *Annales* une série de mots croisés qui commencent à paraître dans le numéro de cette semaine et seront dotés de prix importants. Ce numéro contient, parmi vingt excellents articles d'actualité, des pages de Gustave Simon sur l'histoire de *Cromwell*, de Georges Montorgueil sur l'Imprimerie Nationale, d'André Rigaud sur le Concours d'Eloquence des Camelots, etc. En vente partout : 0 fr. 90.

LA HERNIE

Ne résiste pas à un traitement sérieux et scientifique

La hernie n'est plus aujourd'hui l'infirmité incurable qu'elle était autrefois, et chacun doit se persuader que, dans l'état actuel de la Science, **personne ne doit plus souffrir d'un « effort »**.

Le merveilleux Appareil Pneumatique sans ressort inventé par le grand spécialiste de Paris.

M. A. CLAVERIE permet en effet d'assurer désormais dans tous les cas cette **réduction immédiate, entière et permanente** de la hernie sans laquelle il n'est pas de sécurité et qui équivaut à une guérison complète et définitive.

Les plus hautes récompenses aux Expositions, l'approbation de plus de 6.000 docteurs-médecins, **les attestations enthousiastes**, les preuves de guérisons multiples, la satisfaction de **plusieurs millions** de hernieux qui l'ont porté, tels sont les titres dont se recommande **l'Appareil CLAVERIE**, universellement adopté et **sans rival dans le Monde entier**.

Aussi nous recommandons vivement à tous nos Lecteurs atteints de **Hernies et d'affections abdominales**, de profiter du passage du renommé Spécialiste des **Etablissements CLAVERIE** qui recevra de 9 h. à 4 h. dans les villes suivantes en prodiguant à chacun les bons conseils de sa haute expérience professionnelle :

LA CHARITE, lundi 2 novembre, **Hôtel du Grand Monarque**.
LUZY, mardi 3, **Hôtel du Centre**.
CLAMECY, mercredi 4, **Hôtel de la Poste**.
CERCY-LA-TOUR, jeudi 5, **Hôtel du Commerce**.
DECIZE, vendredi 6, **hôtel de la Gare**.
NEVERS, samedi 7, **Hôtel de France**.
CHATEAU-CHINON, dimanche 8, **Hôtel de la Poste**.
COSNE, lundi 9, **Hôtel du Cerf**.
CORBIGNY, mardi 10, **Hôtel du Commerce**.
ENTRAINS-sur-NOHAIN, mercredi, 11, **hôtel de France**.
SANCERRE, jeudi 12, **Hôtel de la Tour** (Place de la Halle).

Un éminent spécialiste collaborateur recevra également, de 9 h. à 4 h. à :

AUTUN, vendredi 6 novembre, **Hôtel Terminus**.

Appareils orthopédiques pour toutes déformations. **Membres artificiels**.

Brevets exclusifs des **Etablissements CLAVERIE**, 234, faubourg Saint-Martin, Paris.

C'est en les négligeant que les petits malaises ont le temps de devenir de graves maladies. La plupart de nos petits malaises ne résistent pas à la puissante action des Pilules Pink.

En vente dans toutes les pharmacies. 4 fr. 50 la boîte, plus 0 fr. 60 de timbre-taxe

LA FRANCE ILLUSTRÉE *publie un Numéro Spécial* **1 FRANC**

SAINTE-THÉRÈSE DE L'ENFANT JÉSUS

PETITES ANNONCES

Pour toutes demandes de renseignements, il est indispensable de rappeler le numéro de l'annonce et de joindre un timbre de 0 fr. 30 pour la réponse.

ON DEMANDE

BONNE A TOUT FAIRE, service genre femme de chambre, sachant cuisine, faisant savonnage. 2 maîtres. Sérieuses références exigées. Bons gages.
Ecrire : FIGAROL, 145, avenue de Suffren, Paris. 30.259

BONNE A TOUT FAIRE, pour Paris, 15 novembre.
Ecr. BAUDIN, Les Prost, par la Pacaudière, (Loire). 30.015

BONNE sérieuse, ayant déjà servi, pour dame seule âgée.
S'adr. Mme de la CHESNAYE, à Pouilly-sur-Loire (Nièvre). 30.010

BONNE A TOUT FAIRE de 16 à 18 ans, pour 2 personnes. Sérieuses références exigées.
Bureau du journal. 30.068

BONNE A TOUT FAIRE sachant cuisine, pour Paris, 2 maîtres. Bons gages.
Ecr. M. DAULOS, à Meusnes (Loir-et-Cher). 30.066

CUISINIERE sérieuse, bonnes références, place sérieuse et stable. Quelques mois Paris.
Comtesse de MARISY, 7, rue Pasteur, Joigny (Yonne). 30.168

CUISINIERE, pour maison bourgeoise.
Ecr. Mme Charles BAZIN, 34, rue de l'Epée, à Sens (Yonne). 29.678

Une CUISINIERE et une FEMME DE CHAMBRE.
Bureau du journal. 30.292

DOMESTIQUE, pour cuisine et tenir intérieur de personne seule.
Bureau du journal. 30.102

FEMME VEUVE, de 40 à 50 ans. Pour monsieur seul à la campagne.
Bureau du journal. 29.932

FEMME DE CHAMBRE bonne d'enfants.
M. LELONG, le Trou-Moreau, Villiepreux (S.-et-O.) 30.283

HOMME sérieux pour aider à soigner un malade et une FEMME pour s'occuper cuisine et ménage.
S'adresser à M. SAULNIER, 36, rue Périer, Montargis (Loiret). 30225

JEUNE HOMME, débutant aide-jardinier.
S'adresser Château de Clairefontaine, Garchizy (Nièvre). 30.103

JARDINIER marié, logé, légumes connaissant bien la taille des arbres. Sérieuses réf. exigées.
Bureau du journal. 29.980

MENAGE, jardinier, cuisinière, bonnes références exigées. Place sérieuse.
Ecr. M. Paul SIMEON, Guignes-Rabutin, (Seine-et-Marne). 30.176

MENAGE catholique, homme toutes mains, jardinage, moteur ; femme cuisine, lessive (lessiveuse électrique).
S'adresser Comte de GONTAUT BIRON, Elevage de la Petite Motte, Ouzouër-sur-Trézée (Loiret). 29.895

MENAGE toutes mains. Maison bourgeoise. Campagne. Références.
S'adr. M. BOUTROUX, à Sancoins (Cher). 29.819

MENAGE, valet et femme de chambre, se présenter avec bonnes références.
HOTEL DE FRANCE, Nevers. 20.257

MENAGE jardinier, taille arbres, légumes, femme un peu occupée. Vache nourrie.
Comte de SAVIGNY, à Fertot, près Nevers 30.348

MENAGE jardinier-cultivateur et basse-courrière. Bons gages. Pour réserve 4 hectares.
M. FAUQUEZ, à Saint-Félix (Allier). 30286

MENAGE aisé ou un retraité comme garde et un MENAGE sérieux pour le service d'une maison bourgeoise à la campagne.
Mme BERTOUX ,aux Brosses, Louroux-Bourbonnais (Allier). 30.290

MENAGE, bonne à tout faire-jardinier, faisant appartements. Sérieuses références. 2 maîtres, dans l'Yonne, campagne.
M. LESTRANGE, à Fresnes (Yonne). 30.254

MENAGE cultivateur avec ou sans enfants, homme occupé toute l'année, logé, chauffé, bonne habitation libre le 1er novembre.
S'adresser à M. Jean CHARRIOT, l'Aiguilly, par Menetou-Couture (Cher). 30.247

PERSONNE sachant coudre, pour service femme de chambre, 2 maîtres, campagne près Toulouse. Sérieuses références exigées.
Mme A. de SEYNES, Larlenque, Saverdun (Ariège). 30.166

JEUNE VALET DE CHAMBRE toutes mains au courant du service. Chauffage central, place stable. Photo et références exigées.
Mme Joseph DANELLE, 1, rue du Pont, Vitry-le-François (Marne). 30348

ON OFFRE

CHAUFFEUR sérieux, demande place en maison bourgeoise.
Bureau du journal. 30.382

JEUNE HOMME 28 ans, bonne famille, bonne éducation, connaissant culture, pour raison santé demande place régisseur, garde-régisseur ou emploi similaire, dans maison bourgeoise.
Bureau du journal. 30.201

MENAGE débutant, 1 enfant, cherche place garde propriété, basse-courrier. Homme à toutes mains.
Bureau du journal. 30.333

MENAGE, 45-40 ans, homme toutes mains, femme occupée à la maison, demi-place. Environs Nevers.
Bureau du journal. 30.251

MENAGE demande place, mari chauffeur, apte à faire petites réparations. Femme concierge ou non occupée.
Bureau du journal. 30.253

MENAGE, homme originaire de la Nièvre, 46 ans, femme, 36 ans, et avec fillette 5 ans, demande place de garde propriété ou aide-jardinier et à toutes mains, la femme cuisine simple références sérieuses.
S'adresser au bureau du journal. 30335

HOTEL vins, à Puteaux, bail 9 ans, loyer 2.000. Affaire 300, 14 chambres rapportant 24.000. Cède avec 50.000 comptant.
LACOMBE, 21, rue Fontaine au-Roi, Paris. Tél. Roquette 58-10. 29839

Ministère de la Guerre

Service du Génie

Chefferie de Bourges

ADJUDICATION
De travaux sur série de prix à Bourges, le 13 novembre à 10 heures
TRAVAUX DE VIDANGES

Dans les places de : Bourges, camp d'Avord, Nevers et Cosne, pour la période du 1er janvier 1926 au 31 décembre 1928.

Montant des lots pour chacune des années 1926, 1927 et 1928 :

Place de Bourges, lot unique 25.000 francs.

Place du Camp d'Avord, lot unique 9.000 francs.

Place de Nevers, lot unique 9.500 francs.

Place de Cosne, lot unique, 4.000 francs

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposées :

1° A la Chefferie du génie de Bourges, 24, avenue Henri Ducrot ;

2° Au bureau du Génie, à Nevers, caserne Pittié ;

3° Au camp d'Avord, chez l'adjudant d'Administration du génie au Camp ;

4° A Cosne, chez le casernier du Génie, caserne Binot.

Les pièces nécessaires, pour être admis à concourir, devront être fournies au chef du Génie à Bourges, au plus tard le 3 novembre 1925.

Pour tous autres renseignements, consulter les affiche. 30377

EPICERIE, VINS A EMPORTER, centre Préfect., bail 16 ans, loyer 700 fr. Prix av. matériel 11.000 fr. — 3784
S'ad. M. VION, 38, rue de la République, Orléans.

EPICERIE DEBIT, ville du Centre, bail 7 ans, loy. 700 fr. Aff. plus de 200.000 fr. Prix 43.000 fr. Facilités. — 3749
S'ad. M. VION, 38, rue de la République, Orléans.

MARECHALERIE, MACHINES AGRICOLES, centre culture Loiret ,bail 1 3ans, loyer 600 fr. Aff 18.000 fr. en maréchalerie plus vente mach. agricoles. Px 12.000 facilités. —3308
S'ad. M. VION, 38, rue de la République, Orléans.

CAFE RESTAURANT CHAMBRES MEUBLEES, Gde ville, bail à volonté, loy. 4.000 fr., 6.000 fr. de s/location. Aff. 100.000 fr. Px 40.000 fr. — 3791
S'ad. M. VION, 38, rue de la République, Orléans.

CAFE TABACS, bien situé, grosse préfect., bail 14 ans, loy. 950 fr. Aff. 210.000 fr. dont 200 pièces de vin. On traiterait av. 65.000 comptant. — 3780.
S'ad. M. VION, 38, rue de la République, Orléans.

ENTREPRISE DE CONFECTIONS et LINGERIE, fort canton, bail 8 ans, loy. 600 fr., 13 machines. Px 25.000 fr. — 3753.
S'ad. M. VION, 38, rue de la République, Orléans. 30357

HOTEL, loyer 2.500 fr. B. à volonté. Aff. 120.000 fr. Prix 48.000 fr. cpt. Pressé, cause maladie.

HOTEL TERMINUS, b. 7 ans loy. 1.000 fr. 14 chambres. Aff. 15.000 fr. par mois. Prix 110.000 francs.

Plusieurs **CAFES** à 15.000, 20.000, 25.000 fr.

Grands BARS, installations modernes, de 35.000 à 120.000 francs.

Spécialités : Cafés, thés, chocolats, 45.000 fr.

Elégant salon de **COIFFURE** H. et D., grosse vente parfumerie. Prix 70.000 fr.

CYCLES, REPARATIONS, beaux bénéfices. Prix 55.000 fr.

VINS EN GROS, LIQUEURS 38.000 fr., facilités.

TAILLEUR, H. et D., B. 11 ans, Loy. 1.000 fr., occupe 11 ouvrières. 28.000 fr., à déb. Pressé, cause maladie.

S'adresser à l'**Office Commercial du Creusot**, 7, rue d'Autun Le Creusot. 30349

Cabinet de
M. Louis ALEXELINE
ancien principal clerc de notaire
14, rue Hoche, Nevers, 14

A CEDER

ALIMENTATION GENERALE, VINS ET LIQUEURS, canton Nièvre, ligne P.-L.-M.. Beau et vaste logement ; bail 9 ans, loyer 950 fr. Prix demandé : 30.000 fr.

EPICERIE MERCERIE PETIT COMPTOIR, bon quartier de Nevers. Bail 7 ans, loyer 600 fr. Bonnes recettes. Prix à débattre 20.000 fr.

ALIMENTATION LIQUEURS, POTERIE, VAISSELLE, canton du Loiret. Loyer 2.200 fr. bail à volonté, vastes locaux, électricité. Prix à débattre : 55.000

EPICERIE, MERCERIE, BONNETERIE, ROUENNERIE, (Nièvre) très ancienne maison. Loyer 1.250 fr., bail 8 ans. grand magasin, logement 4 pièces ; jardin. Prix 30.000 fr., march. env. 75.000. Facilités.

EPICERIE BUVETTE, Nevers 2chambres meublées, beau logement, magasin d'angle, petit jardin. Bail 9 ans, loy. 2.000 fr. Prix à débattre.

S'adresser à M. **ALEXELINE**, 14, rue Hoche, Nevers, pour tous renseignements. 30.376

Ventes de propriétés

GRAND IMMEUBLE et bel **EMPLACEMENT** pour usage tout commerce, situé dans quartier commerçant de Nevers
Bureau du journal. 30.200

Locations

ON OFFRE

LOCATURE contenant environ 7 hectares, libre au 11 novembre ou au 11 mai.
S'ad. à Mlle BERTRAND, à Usseau, commune de Parigny-les-Vaux, par Pougues (Nièvre). 30.156

La location des **PRES DE NIRY**, appartenant à M. de SAINT-PEREUSE, aura lieu le 8 novembre, à 14 heures, chez M. LEGER, au bourg de Saint-Péreuse (Nièvre).
Pour visiter, s'adresser à M. LEGER. 29.247

Echangerai **LOGEMENT** 5 pièces pour un de 3 pièces.
S'adr. 5 bis, Boulevard Victor-Hugo, Nevers. 30274

Ventes

BERLIET 21-15 HP., excellent état marche, peu roulé par suite absence. Ferait belle camionnette à l'occasion.
Bureau du journal. 30.115

CHASSIS FORD rigoureusement remis à neuf. Valeur 8.200, à enlever pour 4.000 fr. avec éclairage électrique, pare-brise, outillage, 5 pneus etc. longue garantie, à vendre de confiance.
S'adr. TEPENIER, aux Greux, Cne d'Urzy, par Guérigny, (Nièvre). 30.199

CONDUITE INTERIEUR Hotchkiss, 20 HP, moteur en parfait état, carrosserie état de neuf, 6 places face à la route, amortisseurs, tecalemit, éclairage électrique. Occasion.
S'adresser docteur COMTE, rue Adam-Billaud, 13, Nevers. 30.339

1° **MOTO Alcyon**, moteur **BALLOT** 3 C.V., 2 vitesses, débrayage, éclairage. Prix 1.800 francs.

2° **VOITURETTE** Peugeot entièrement revisée. Prix 3.500 f.r Cause double emploi.
S'adresser à M. THINAT, 21 rue d'Auron, Bourges. 30371

BANC DE SCIE circulaire à déballer avec palier et roulements à bille.
S'adresser à M. le régisseur du château de Paray-le-Frésil (Allier). 29.002

SALLE A MANGER noyer sculpté, style Renaissance.
S'adresser à M. DUSSERT, à Château-Chinon. 30,341

BETTERAVES, environ 25 mille.
S'adr. chez M. DUPRILOT Fils, à Mantelet, par Saint-Sulpice (Nièvre). 30291

TRES BON FOIN.
S'adresser comte de CHAMPS château de Champigny, Château-Chinon. 30.332

TAUREAU, 4 ans, inscrit au H. B. C. 1er prix concours général Paris 1923, fils de Tank, titulaire nombreux 1er prix, à vendre cause surnombre.
R. DUVIVIER, régisseur, La Fermeté Nièvre). 30.202

20 **PEUPLIERS** sur pieds, 4 kilomètres de Nevers.
M. BOYER, ferme de Marolles Saint-Eloi. 30.336

TRICOTEUSES rectilignes, circulaires, toutes jauges. Laines, cotons, fils. Prix de gros. Cat., éch., apprent. gratuit. La LABORIEUSE, 10, rue de la Charité, Lyon. 27.684

Personnel

ON DEMANDE

BOUVIER pour labours, marié ou célibataire, si marié fournirait bon logement avec jardin. Conditions à débattre. Références exigées. Pour le 1er novembre.
S'adresser à M. THUILLIER, chef de culture du domaine de Perthuis, par Amilly (Loiret). 30255

BON COMPTABLE agricole, pour remplacement un mois.
Ne pas se présenter, écrire bureau du journal. 29.722

COMPTABLE professionnel agricole et surveillant personnel, célibataire, très bonne situation à la campagne, références exigées. Ne pas se présenter, écrire au marquis de TRACY, château Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 29.848

CHARRETIER sérieux, préférence marié, connaissant la culture, place stable.
Ecrire M. T. 31, à La Charité, Poste restante. 30.323

CHAUFFEUR - MECANICIEN Références exigées.
S'adresser CHAUTARD Frères et Cie, 15, rue du Chemin-de-Fer, Nevers. 30245

JEUNE FILLE ou **JEUNE VEUVE**, intelligente et honnête comme caissière et gérante pour Hôtel-Restaurant. Sérieuses références exigées.
Ne pas écrire, se présenter **Hôtel Terminus**, Nevers. 30301

COMMIS EPICIER, bien au courant du détail.
S'adresser Epicerie DEVAUX, Auxerre (Yonne). 30.167

EMPLOYE toutes mains, sachant conduire auto.
M. MILLET, pneumatiques, Champ de Foire, à Nevers. 30.352

BON CONTREMAITRE actif et sérieux, pour entreprise de chauffage central ; plomberie, zinguerie. Sérieux appointements.
Ecrire F. MASSICOT, entrepreneur à Saint-Amand (Cher). 29.835

MENAGE TUILIER pour diriger petite tuilerie de campagne.
S'adresser à M. le régisseur du Château de Paray-le-Frésil (Allier). 29.003

OUVRIER BOULANGER, 25 ans au moins ,sérieuses références exigées, bons appointements.
Ecrire ou se présenter Boulangerie DROIN, La Machine (Nièvre). 30.340

OUVRIER MAÇON, pour entretien propriété, place tranquille et stable. Logé, chauffé, et jardin. Ecrire en indiquant références.
Marquis de TRACY, château de Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 29.847

OUVRIER CHARPENTIER, connaissant un peu la menuiserie, sachant conduire un banc de scie à ruban et affûter les lames de scie automatiquement. Logé, chauffé, grand jardin. Sérieuses références exigées.
Ecrire Marquis de TRACY, château Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 29.849

Ouvriers **MONTEURS ELECTRICIENS**, actifs, sérieux et manœuvres. Travail assuré. Bien rétribué.
M. ROUQUETTE, à La Charité (Nièvre). 30284

OUVRIERES et **ENTREPRENEUSES** pour feuillages et fleurs pour couronnes en perles.
RENARD, 3, rue des Orteaux Paris. 30.227

OUVRIERS agricoles à toutes mains, logés, chauffés et terre à légumes.
CHARRETIER de culture, nourri ou non nourri.
Bureau du journal. 29.933

Officiers ministériels

Etude de **Me VEQUE**
huissier à Fours

VENTE DE BESTIAUX ATTIRAIL DE CULTURE ET MOBILIER

Le dimanche 25 octobre 1925 à 13 heures précises.

Aux Patureaux, commune de La Nocle Maulaix, au domicile des époux Lemoine.

1 vache (Nivernaise), 5 ans.
1 vache (Nivernaise), 6 ans.
1 Ane 6 ans.

1 chariot à vaches, 1 voiture à âne, 1 tombereau à âne, 1 herse, 1 charrue brabant simple, 1 charrue dombale 1 faucheuse avec appareil moissonneur, 1 tarare, 1 sarcleuse, 1 coupe-racines, jougs, chaînes, attaches, fourneau, le tout en très bon état.

3 lits, 2 armoires, 1 table de toilette, 1 table de nuit, 1 horloge, 1 buffet, 1 grande table avec bancs, 1 poêle, potager, 1 maie, 1 guéridon, lampes et quantité d'autres objets.

Au comptant et 15 % en sus. 30224

Etude de **Me BAYLE**, notaire, rue Vauban, à Nevers.

DEUX MAISONS A VENDRE sises à Nevers, n° 3, boulevard de la République, dont une de six pièces, cave et grenier.

Entièrement libre de suite.

Et l'autre de deux pièces, louée à l'année.

S'adresser au notaire. 29.690

Etude de **Me BONNET**
Commissaire-priseur à Nevers

VENTE AMIABLE AUX ENCHERES

Des **REPRODUCTEURS BOVINS** (mâles et femelles, 26 pièces), de race Charolaise pure, (inscrits au Herd-Book), provenant de l'écurie de M. Auguste Besson, éleveur.

Vente publique (3e année)

A la ferme de Mont, commune de Saincaize (Nièvre).

Le jeudi 19 novembre 1925, à 13 heures.

Demander catalogue contenant le pedigree de chaque animal. 30212

Etude de **Me GASPARD**, huissier à Saint-Benin-d'Azy.

ATTIRAIL DE FERME

A vendre aux enchères publiques, pour cause de cessation de culture, au domaine des Gamards, commune de Saint-Benin-d'Azy, exploité par M. Trinquard, le dimanche 25 octobre 1925, heure de midi.

La vente comprendra :

5 bonnes juments de trait de 4, 6, 8, 10 et 12 ans.

1 poulain de trait de l'année.

1 jument de voiture ½ sang, avec papiers d'origine.

1 voiture à 2 roues caoutchoutées avec essieux à patent et capote, en bon état.

Chariots à chevaux, tombereaux, moissonneuse, faucheuse (Mac-Cormik), rateau à cheval, rouleau plombeur, brabant double et simple (Bajac), dombasle, charrue dite Grand' Perche, houe à betteraves, semoir à betteraves à 1 rayon, herse à ressorts, herses articulées, extirpateur banne, 2 coupe-racines, tarare, 4 auges en fonte, cage à porcs, attaches en fer, chaînes, brouettes à sacs, 2 bascules, outils divers, établi garni avec petit outillage à main.

Mobilier : bois de lits, lit de fer, grande table de cuisine, armoire, cuisinière, poêles à bois, 1 poêle à pétrole, ustensiles de laiterie et quanité d'autres objets.

5.000 kilos environ de betteraves.

100 d. d. environ de pommes de terre.

Au comptant, frais en sus. 29.710

Etude de **Me RANGEON**, notaire à Corbigny.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte passé devant Me Rangeon, notaire à Corbigny, les 22 et 30 septembre 1925, enregistré à Corbigny, le 5 octobre suivant, folio 62, case 267, M. Armand BOLEAU, négociant, et Mme Hélène LECUYER, son épouse demeurant ensemble à Corbigny ont vendu à M. Roger PELLETIER, négociant, et Mme Thérèse DEVAUX, son épouse, demeurant aussi à Corbigny, le fonds de commerce de nouveautés et confections, exploité à Corbigny, rue du faubourg Saint-Jean, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le matériel et les marchandises en magasin.

La prise de possesion a eu lieu le 21 septembre 1925.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les 10 jours qui suivront la présente insertion et seront reçues en l'étude de Me Rangeon, notaire à Corbigny.

Cette insertion renouvelle celle parue au même journal le 13 courant, n° 29.905.

Pour deuxième insertion.
P. RANGEON.
29.905

Etudes de
Me BOUCOMONT
Et de **Me CHARRIER** avoués à Cosne (Nièvre)

A vendre aux enchères au tribunal civil de Cosne le 9 novembre 1925, à 13 h. 30.

USINE DE POTERIE DE GRES

à St-Amand-en-Puisaye (Nièvre) comprenant l'immeuble, le fonds de commerce et l'outillage. Trois fours dont un four rond.

Mise à prix 50.000 fr., marchandises et matières premières payables en sus 29404

Etude de **Me Aimé BERTHET**
avoué, licencié en droit demeurant à Nevers
rue Gambetta, n° 3

DIVORCE

D'un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de Nevers, le quinze juin 1925 enregistré, signifié et devenu définitif.

Entre : M. Jean-Louis RAGOUT, ci-devant courrier de Nevers à Imphy, demeurant à Nevers, 32, rue de Nièvre actuellement employé, demeurant à Imphy.

Et la dame Jeanne MONTAILLIER, son épouse, avec lequel elle était domiciliée de droit mais résidant de fait, ci-devant 27, rue Parvis Saint-Hilaire, à Niort, et actuellement 12, rue de Gonzague, à Nevers.

Il appert que le divorce a été prononcé entre lesdits époux RAGOUT-MONTAILLIER au profit du mari, aux torts et griefs de la femme et aux conséquences légales.

Pour extrait :
Nevers, le 21 octobre 1925.
Signé A. BERTHET
30.356

Etude de
Me GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers,
5, rue Gambetta

Suivant acte reçu par Me Gallicher-Lavanne, notaire à Nevers, le douze octobre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à Nevers (A. C.) le vingt-et-un octobre mil neuf cent vingt-cinq, folio 24, case 141, M. Pierre CHAMOUARD, négociant et Mme Victorine BROSSARD, son épouse, demeurant ensemble à Nevers, place Wilson n° 18, ont vendu à M. Louis ALEXANDRE, négociant demeurant à Nevers, rue du Champ de Foire n° 1, le fonds de commerce de vente de sacs, toiles, baches, couvertures, ficelle-lieuse, liens de moissons à la consommation exploité à Nevers place Président Wilson n° 18, comprenant :

La clientèle et l'achalandage y attachés ; le droit au bail ; le matériel et l'agencement servant à son exploitation, et les marchandises.

La prise de possession a eu lieu le douze octobre mil neuf cent vingt-cinq.

Les oppositions à faire s'il y a lieu, sur le prix de la vente devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la seconde insertion renouvelant la présente. Elles seront reçues à Nevers, en l'étude de Me Gallicher-Lavanne, notaire, où domicile est élu à cet effet.

Pour première insertion.
P. Chamouard.
V. Brossard.
30373

Etude de
Me GALLICHER-LAVANNE
notaire à Nevers
Rue Gambetta n° 5

Suivant contrat reçu par Me Gallicher-Lavanne, notaire à Nevers le 13 octobre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à Nevers (A.C.) le vingt-deux octobre mil neuf cent vingt-cinq, F° 26, case 151. Madame Marie MORGE ,épouse de M. Augustin-Anatole BESSE avec lequel elle demeure à Nevers, rue de Nièvre n° 55 a vendu avec l'autorisation de son mari à M. Henri DECHARNE et Mme Juliette DUCHEZEAU, son épouse demeurant ensemble à Nevers, rue Jean-Gautherin 42 le fonds de commerce de confection, connu sous le nom de « Aux Classes Ouvrières » exploité à Nevers, rue de Nièvre, n° 55 comportant l'enseigne, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail du local où il est exploité, le matériel et le mobilier servant à l'exploitation dudit fonds et les marchandises

La prise de possession a eu lieu le 12 octobre 1925.

Les oppositions à faire s'il y a lieu sur le prix de la vente devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la seconde insertion renouvelant la présente elles seront reçues à Nevers en l'étude de Me Galichêr-Lavanne, notaire, où domicile est élu à cet effet.

Pour première insertion :
H. Décharne,
J. Duchezeau.
30372

Etude de **Me BONNET**
commissaire-priseur
de l'arrondissement de Nevers

VENTE AUX ENCHERES

Par suite de cessation d'exploitation.

A Saint-Firmin (Nièvre), à la ferme de M. Robert Friser.

Le jeudi 5 novembre 1925, à midi.

I. — Bonne **VACHERIE** (race Charolaise), comprenant : 17 vaches, 13 veaux de l'année, 7 génisses de 18 mois, 1 taureau reproducteur 2 ans ½, inscrit au Herd-Book.

5 juments de trait dont une suitée, 1 cheval et 1 jument demi-sang, 1 truie suitée de 7 porcs, 2 nourrains, volailles (80 poules).

II. — **MATERIEL DE CULTURE** : 2 chariots, 2 tombereaux, char à bancs, charrue Brabant, charrue simple, rouleau, semoir, bineuse, scarificateur, cultivateur, herse, charrue et scarificateur à vigne, herse à prairie, 3 faucheuses (dont une « Mac Cormick »), moissonneure, râteau-faneur, râteau coupe-racines, tarare, auges, fil de fer etc.

HARNAIS : 5 colliers 3 harnais de devant, harnais de limon, harnais de faucheuse).

Matériel de vinée : 3 grandes cuves, 1 pressoir à 2 fins, fûts et tonnes vides, chantiers (environ 150 m.), broyeur à raisin, sulfateur. Et un lot de pommes de terre.

Au complant, dix centimes par franc en sus. 30368

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Les créanciers de la faillite du sieur Sèvres Isidore, marchand de bois, demeurant à Nevers, rue des Tailles, sont priés de se rendre le mercredi vingt-huit octobre mil neuf cent vingt cinq à treize heures et demie, en la salle des délibérations du Tribunal de Commerce de Nevers pour assister à la reddition des comptes définitive de leur débiteur et recevoir les dividendes auxquels ils ont droit. Aucun payement ne sera fait que sur la représentation du titre constitutif de leur créance vérifiée et affirmée.

Nevers, le 21 octobre 1925.
Le greffier : A. Bonnet.
30.355

Agents d'Affaires

A VENDRE OU A LOUER **MAISON** usage commercial, habitation bourgeoise, grande rue, à Varzy avec remise et jardin.
S'adr. à M. L. DOURNEAU, 175, rue d'Alésias, Paris. 3024 9

A vendre, petite ville Yonne, fonds de **QUINCAILLERIE**, bail 16 ans, loyer 3.000 fr. Affaires 60.000 fr. Prix 25.000 fr.
S'adresser GUILLEMAUT et EPINAT, 6, rue Berbisey, Dijon. 30222

Cause départ, je cède **BOULANGERIE**, matériel neuf, 110 quintaux, 300 pet. pains, pâtisserie. Portage à bras. Accepterais 15.000 de comptant.
S'adr. RIGOLLET, 21, rue Paul-Bert, Auxerre, Tél. 171. 30.158

Cabinet de
M. Octave FOURNIER
30, rue du Cloître-Saint-Cyr, à Nevers

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

PREMIERE INSERTION

Suivant acte sous signatures privées en date à Nevers, du dix octobre 1925, enregistré à Nevers, le 13 octobre 1925, folio 96, case 8, par M. le receveur qui a perçu les droits.

Mademoiselle Augustine-Henriette-Jeanne PACHOUD, épicière, demeurant à Nevers, place Mossé, n° 10.

A vendu à M. François CHAMPEAU, employé, demeurant à Nevers, rue Saint-Genest, n° 1, ci-devant et actuellement place Mossé, n° 10.

Le fonds de commerce d'épicerie-primeurs qu'elle exploitait et faisait valoir dans une maison sise à Nevers, place Mossé, n° 10.

L'entrée en jouissance a été fixée au dix octobre mil neuf cent vingt-cinq.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être signifiées à peine de forclusion, dans les dix jours au plus tard de la présente insertion, faite en renouvellement de celle parue dans le n° du journal « Paris-Centre » du 14 octobre 1925, au domicile élu à cet effet par les parties dans le cabinet de M. Octave Fournier, 30, rue du Cloître St-Cyr, à Nevers.

Signé : CHAMPEAU.
30660

Etude de **Me GAULIER**, huissier à Châtillon-en-Bazois

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'un Beau Mobilier

par suite de départ
Au domaine de Meulot, commune de Biches
Exploité par M. Gustave EVRARD

Il sera vendu, par le ministère de Me Gaulier, huissier à Châtillon-en-Bazois,

Le dimanche 25 octobre 1925, à midi

MOBILIER

Belle salle à manger Renaissance, comprenant : buffet, table, glace et 12 chaises ; joli salon en rotin, comprenant : table, canapé, deux fauteuils, deux chaises, 2 glaces salon, piano (marque Otto), siège et casier à musique, jolie garniture de cheminée, 2 colonnes marbre, belle suspension cuivre massif, poêle Salamandre, un petit buffet pitchepin, table en chêne avec allonges, bureau, table fantaisie acajou, table de service, baromètre et bibelots divers, lustre pour électricité, 3 selettes, prie-Dieu.

4 chambres à coucher complètes (acajou, pitchepin, chêne), comprenant : lit avec sommier, armoire à glace et armoire garde-robe, lavabo, table toilette, table de nuit, trois autres lits en chêne avec sommier, armoires, tables diverses, deux baignoires (enfant et grande personne), lit anglais.

Verrerie, vaiselle, beau service table (porcelaine de Limoges), fourneau-cuisinière, grande table de ferme, batterie de cuisine aluminium et autres, matériel de cuisine et de laiterie, baratte à bras ou à moteur, écrémeuse, etc., etc.

Au comptant, frais en sus.

Taxe de luxe pour le mobilier, s'il y a lieu.

La vente commencera par le matériel agricole qui n'a pu être mis en vente dimanche dernier.

Un buffet avec repas froid sera installé dans les dépendances du domaine. 30305

A VENDRE
ensemble ou séparément

1° Petite Propriété

sise à Feuilles, commune d'Urzy (Nièvre).

Comprenant : **Maison d'habitation** de 6 pièces, grange, écurie jardin, verger, prés et terres. Contenance : 6 hectares.

Les bâtiments et le pré-verger de un hectare seront libres le 11 novembre prochain, le reste au 11 mai 1929.

2° Un pré, sis au Vivier

commune d'Urzy
D'une contenance de 4 H. 50 ares
Affermé jusqu'au 11 mai 1929.

Pour tous renseignements, visiter et traiter, s'adresser à : **M. VIRLOGEUX**, 9, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 2-21. 28.528

2.721. — **HOTEL CAFE RESTAURANT**, plein centre gr. canton S. M. Bail 16 ans, loy. 2.000 fr. Aff. 75.000 fr par an. S. café, s. restaurant, s. bal, (piano auto.) ch. pers., 9 ch. meubl., cour, vastes dépend. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.739. — **BLANCHISSERIE**, tenue 35 ans, ville S. M. Bail à vol., loy. 2.900 fr. Aff. 60.000 (7 lessiveuses, 4 repasseuses) laissant net 30.000 fr. Atelier, cuis, ling. buand, (matériel moderne), eau de rivière, séchoir, 3 ch., jard. dép. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.790. — **TAILLEUR** (mesure et confection) Bail à vol. loy. 780 fr. Aff. 122.000 fr. (dont 24.000 fr. en mesure). On place net 12.000 fr. Magas., salon d'essayage, s. à m., cuis, courette, au 1er 3 ch. 1 cab. toilette 2 ateliers. Prix à déb. 20.000 fr. Facilités (Faculté reprendre camionnette).
FRANCHON, Fontainebleau.

2.784. — **MARECHALERIE** tenue de père en fils, comm. de bonne culture. Bail 9 ans, et à vol., loy. 500 fr. Aff. 12 à 15.000 fr. en travail (ferrure 20 fr.) Vente de charbon. Gr. cour fermée, gr. atelier, gr. cuis., ch, ch. commis, hangar, gr. jard. Prix à déb. On traite avec 10.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

1.814. — **ALIMENTATION GENERALE.** Vins à emporter. Recette auxiliaire des Postes, quartier populeux gr. ville. Bail 12 ans, loy. 900 fr. Aff. 165 fr. par jour (plus produit de la recette 1.550 fr. par an). Bout., s. à m., cuis., ch., cour. Prix à déb. On traite avec 18.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.768. — **BEURRE, ŒUFS, FROMAGES, PRIMEURS, VOLAILLES.** Bon centre touristique. Bail 6 ans, loy. 1.800 fr. Aff. 187.000 fr. On place net 30.000 fr. par an. Bout., cuis., 5 ch., entrée cochère, cour, dépend. Camionnette bon état. Prix à déb. On traite avec 45.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.816. — **EPICERIE BUVETTE** quart. popul., gr. ville S. M. Bail 11 ans, loy. 1.250 fr. Aff. 87.500 fr. (40.000 fr. en liq.) Bout., s. à m., cuis, 3 ch. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.
30.220

GRANDS MAGASINS

PAILLARD-DUPAIN

CHAPELLERIE — 14-16, rue Saint-Jacques 1, rue Neuve COSNE-SUR-LOIRE — CONFECTION

Les NOUVEAUTÉS d'HIVER sont ARRIVÉES

Nos Pardessus — TOUTES FORMES

RÉCLAME	119	99
RECOMMANDÉ	199	149
Façon Supérieure	299	229

CHOIX CONSIDERABLE DE PARDESSUS Pour Jeunes Gens et Enfants

Nos Manteaux — DERNIERE MODE

RÉCLAME	99	79
RECOMMANDÉ	149	119
Façon Supérieure	249	199

IMMENSE ASSORTIMENT DE MANTEAUX Pour Fillettes et Bébés

Nos Fourrures — EN TOUS GENRES

RÉCLAME	49	29
RECOMMANDÉ	139	99
Qualité supérieure	279	199

GRAND CHOIX DE PEAUX DE CHEVRE Pour Hommes, Dames et Enfants

NOTRE CATALOGUE D'HIVER PARAITRA PROCHAINEMENT. CONSULTEZ ET COMPAREZ NOS PRIX
TOUJOURS MEILEUR MARCHE A QUALITE EGALE DE MARCHANDISES
Nos Magasins sont ouverts tous les Dimanches jusqu'à 4 heures.

REPRESENTANTS sont demandés pour vendre aux cultivateurs, **Météorifuge** et autres **produits vétérinaires.** Première marque française. Forte remise. Ecr. GALLAIS et PATUREAU, à Bourges (Cher). 29.988

MENAGE basse-courier sans enfants, pour le 11 novembre prochai. Place stable. Références exigées. **Bonne** pour travaux d'intérieur.

S'adresser à M. BERNIGAUD au Marault, par Magny-Cours (Nièvre). 30.153

TOUPILLEURS et bons ouvriers connaissant le travail du bois, **EBENISTES, MENUISIERS CHARRONS.**

S'adresser aux établissements LELOUP et HABERT, fabrique de meubles, 93, rue Gambetta, Chalette, Montargis (Loiret) 30250

REPRESENTANT pour placement chez détaillants, articles bonne vente, avec exclusivité. Fortes commissions.

Ecrire avec références : PICQUOT, 142, rue Picpus, Paris. 30.362

GENS DE MAISON ON DEMANDE

MENAGE gardien château, homme à toutes mains intérieur, femme seconde cuisinière. Sérieuses références exigées.

S'adresser à M. le régisseur du château de Paray-le-Frésil (Allier). 29.001

Divers

On demande à acheter BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDES à 0 fr. 45 la bouteille.

Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25.656

ON OFFRE A ROULIER voulant s'établir, écurie, grenier, harnais, 3 chariots, camion, tombereau, crics et chaines pour rouler grumes à l'entreprise, n'aurait que 2 chevaux à se procurer.

S'adr. Scierie COMTE, à La Charité-sur-Loire (Nièvre). 30.063

Importante Compagnie d'Assurances, Accidents, Incendie, ayant portefeuille à **Nevers,** demande **AGENT GENERAL** sérieux et bien relationné.

Ecrire CAIAM B. R. P., 22, rue Saint-Augustin, Paris. 30310

REELLE OCCASION A ENLEVER DE SUITE. Omnibus 10 places, châssis Panhard, type K 14. Roues Michelin 880 × 120. Très bon état, bas prix.

S'adr. Garage TULON, Sancerre (Cher). 30.334

SADUR **Tuiles** Métalliques Emaillées

La meilleure couverture
Inaltérable. Etanche. Calorifuge
50 % d'Economie
Catalogue franco sur demande

M. LECOURT, agent, 2, av. Marceau, Nevers.

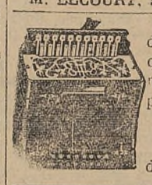

ACCORDEONS violons, mandolines, phonographes et disques Pathé, et tous les instruments de musique. Méthodes pour apprendre à jouer seul.

Catalogue gratis

BENAZET, fabricant, 5, rue de la Procession, Paris.

Une esquisse de votre vie gratuitement

« VOUS POUVEZ METTRE FIN A VOS SOUCIS »
a dit un fameux Astrologue.

Un aperçu ou une esquisse de notre vie est aussi important à toute personne de bons sens que la carte marine au navigateur. Pourquoi marcher dans l'obscurité lorsqu'en écrivant tout simplement une lettre vous pouvez obtenir des renseignements précis qui peuvent vous conduire au succès et au bonheur ?

« UN BON AVERTI EN VAUT DEUX »

Le Prof. ROXROY vous dira comment avoir du succès, quels sont vos jours favorables et défavorables, quand vous devez commencer une nouvelle entreprise ou faire un voyage, quand et avec qui vous devez vous marier, quand vous devez demander des faveurs, faire des placements ou des spéculations.

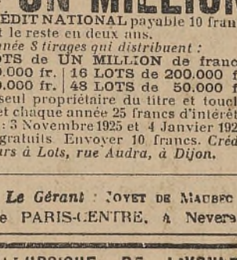

Toutes ces choses et bien d'autres peuvent être lues dans le livre de votre vie.

Mme E. Servagnet, Villa Petit Paradis, Alger, écrit :

« Je suis entièrement satisfaite de mon Horoscope qui m'a révélé avec une grande exactitude des faits passés et présents, me donnant avec fidélité les traits de mon caractère, l'état de ma santé, soulevant discrètement le rideau de l'avenir et joignant à cela de précieux conseils. Les travaux de M. le Prof. ROXROY sont merveilleux et un Horoscope établi par lui est la bonne étoile d'une maison. »

Afin de recevoir une courte ébauche de votre vie gratuitement indiquez tout simplement le jour, mois, année et lieu de votre naissance. Ecrivez votre nom et adresse lisiblement de votre propre main et adressez votre lettre immédiatement au Prof. ROXROY. Si vous le désirez vous pouvez joindre 1 franc pour travaux d'écriture, frais de poste, etc. Adresse : ROXROY, Dept. 1998 P. Emmastraat, 42, La Haye, Hollande.

Affranchissement pour la Hollande 1 franc.

Avec 10 francs on peut gagner **UN MILLION** en achetant 1 **CRÉDIT NATIONAL** payable 10 francs en souscrivant et le reste en deux ans.

Chaque année 8 tirages qui distribuent :
HUIT GROS LOTS de UN MILLION de francs.
8 LOTS de 500.000 fr. | 16 LOTS de 200.000 fr.
24 LOTS de 100.000 fr. | 48 LOTS de 50.000 fr.

L'acheteur est seul propriétaire du titre et touche la totalité du lot et chaque année 25 francs d'intérêts. Prochains tirages : 3 Novembre 1925 et 4 Janvier 1926. Renseignements gratuits. Envoyer 10 francs. *Crédit Central des Valeurs à Lots, rue Audra, à Dijon.*

Le Gérant : JOVET DE MAUBEC
Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers

AUX FABRIQUES FRANÇAISES

65, rue du Commerce Téléphone 1-18 — **NEVERS** — 65, rue du Commerce R. C. NEVERS 151 B

LUNDI 26 OCTOBRE
ET TOUTE LA SEMAINE
A l'Occasion de la Toussaint

MISE EN VENTE des MODÈLES parus Femmes et Fillettes

ROBE en gabardine pure laine, garnie se fait en toutes nuances et noir. tresse et boutons nacre, manches longues, Réclame ..... 98 »

ROBE en crèpe de chine, bonne qualité avec jabot, jupe garnie jours et gros plis. Se fait en tous coloris. Réclame 89 »

Grand Choix de **CHAPEAUX** pour Deuil à tous prix Visitez notre Rayon de Modèles où des assortiments complets sont constamment renouvelés

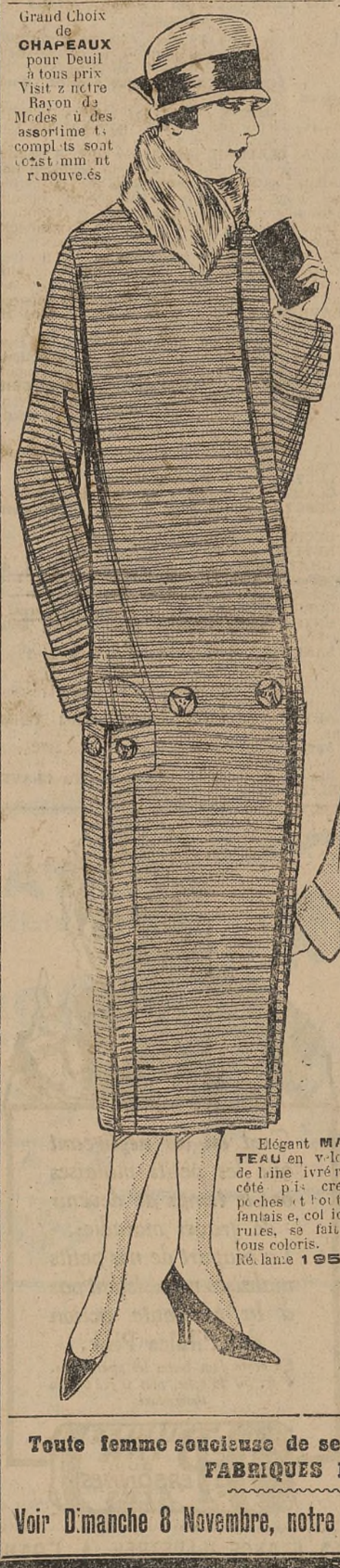

MANTEAU BABY, bure unie, col garni bouclette et boutons métal .... 42 »

GANTS de tissu suédé pour dames, manchettes fantaisie. Série sacrifiée 6.90

RUBAN faille très belle qualité, toutes nuances mode. Largeur 0,11. Le mètre réclame 3.75

LAINE irrétrécissable, qualité extra, se fait en blanc, 4-5-6 fils. La pelote 50 gr. 3.95

OTTOMAN, nouveauté pour robes et manteaux toutes nuances nouvelles et noir. Largeur 130 cm. Le mètre 36 »

CREPE satin soie, toutes nuances, et noir, article souple pour robes. Larg. 100 cm. Le mètre ..... 38 »

Elégant **MANTEAU** en velours de laine ivré rayé côté plis creux, poches et boutons fantaisie, col fourrures, se fait en tous coloris. Réclame 195 »

MANTEAU pour Fillette en velours de laine, garni piqûres ton sur ton, poches, se fait en toutes teintes. De 55 : 49 » plus 5 f. par 5 cent.

Toute femme soucieuse de ses achats est cliente fidèle des FABRIQUES FRANÇAISES

Voir Dimanche 8 Novembre, notre Exposition spéciale de FOURRURES

-:- Automobiles MATHIS -:-

Demandez à faire l'essai de la nouvelle 10 C. V. - 1925
la plus moderne la plus durable
Épreuve d'endurance du 15 septembre sous le Contrôle de l'A. C. F. avec pièces plombées
Mille kilomètres par jour sur route
30.000 kilomètres en trente jours
Visible : Garage LIGER à Châtillon-en-Bazois (Téléphone 20)

S.I.M.Y.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MÉTALLURGIQUE DE L'YONNE
Fondée en 1866 — Siège et Usine : AUXERRE — Téléphone 200
Salle d'exposition et Bureaux : 95, rue du Chemin-Vert, 95 PARIS (XI^e) Téléphone : Roquette 19-74
Télégrammes : LASIMY — Paris ou Auxerre

SERRURERIE ET TOLERIE AGRICOLES

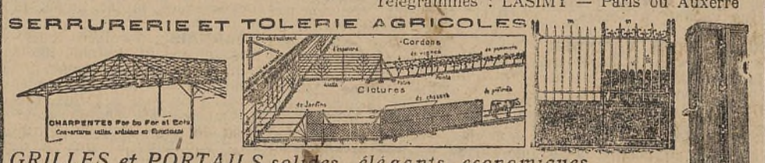

GRILLES et PORTAILS solides, élégants, économiques
FERMETURES ET CLOTURES EN GÉNÉRAL
MOULES et OUTILLAGE pour CIMENTIERS, MAÇONS et PLATRIERS
DEMANDER CATALOGUE (N) GRATIS.

CONCOURS

Il s'agit de disposer dans les cases ci-contre 8 nombre, de façon, qu'en additionnant de gauche à droite on obtienne 4 totaux de 7 et du haut en bas 2 totaux de 14.

Si votre réponse est exacte en vous conformant aux conditions de ce concours, vous pourrez recevoir un superbe cadeau. Adresser votre réponse aux **PRIMES SPHINX**, 2, rue Auguste-Vaquerie, Paris (16e). Joindre enveloppe affranchie à 0 fr. 30 portant votre adresse.

		=7
		=7
		=7
		=7
=14	=14	

-: NEVERS :-

LINCOLN - Ford - Tracteur FORDSON
LA VOITURE UNIVERSELLE

— Agence Officielle —
GARAGE A. MONTEL
41 ter, Rue de Paris — NEVERS
Provisoirement : S'adresser, pendant la période de construction :
26, rue Jean-Jaurès, NEVERS,

Capitaux

Pour Commerce et Industrie. Commandites Prêts hypothécaires, formation de Sociétés **CESSION de toutes affaires et PROPRIETES**
UNION FONCIÈRE DE FRANCE
6, Boulevard Saint-Martin, Paris
(Etude sér. des aff. sur place et sans frais).

GRAND
Garage de la Gare
MIAS & LEBAS
42, Avenue Georges-Clémenceau, NEVERS
Téléphone 2-73
AGENCE **Peugeot**
5 CV et 10 CV de démonstration
Livraison rapide
Location — Réparations — Prix réduits
Ouvert jour et nuit

UN SUCCÈS !!

HYGIENE ET ANTISEPTIE DE L'EPIDERME

Fraîcheur et conservation du teint sont définitivement résolues par l'emploi du

PIK-O-DERM

Lait glacial qui s'impose après le rasoir
GARANTI SANS ACIDE
Cette seule qualité suffit pour le faire juger, apprécier et adopter partout et pour tous
Chez votre Coiffeur, demandez UN PIKO. — Le flacon : Prix imposé, 6 fr. 25.

Pour le gros, s'adresser à :

F. GAMET
Parfumerie en gros et fournitures en tous genres pour coiffeurs.
18, Rue d'enghien, MOULINS (Allier)
SEUL CONCESSIONNAIRE DES « PRODUITS DREAN »

L'OPTIQUE est une science

MYOPES et PRESBYTES
en vous adressant à un Spécialiste, vous aurez toujours satisfaction.

AUX **LUNETIERS**

C. DEPALLE & P. MUS
OPTICIENS
27, Rue d'Allier, MOULINS

Pianos

Les meilleures marques
Soucieux de vos intérêts avant tout achat voyez les prix, le choix
COSNE (Nièvre)
Maison Gaston GAUTHRON
Accordeur diplômé de la Maison PLEYEL

AUX DEUX CLOCHERS

Son merveilleux savon
pour la toilette
A exiger partout
Gros: Gabriel CLAVEUX, La Charité (NIEVRE) Tél. 32

A Vendre
VIEUX JOURNAUX
0 fr. 75 le kilogr.

MEUBLES

LES PLUS SOLIDES
LES PLUS ELEGANTS
MONANGE
FAITS DANS NOS USINES
LIVRES PAR
MM. MONANGE
ILS SONT GARANTIS SUR FACTURE
ET SONT LES MEILLEURS MARCHES
COSNE - NIÈVRE

SCIERIE SAINT-JEAN

A CORBIGNY

BEAUX STOCKS SCIAGES
Chêne, orme, hêtre, frêne, peuplier
Secs et ressuyés

SCIAGE A FAÇON

Le retour d'âge

Les plantes voilà la vérité Qui sait s'en servir conserve la santé

Exiger ce portrait

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus.

FEMMES QUI SOUFFREZ

Auriez-vous tout essayé sans résultats - que vous ne devez pas désespérer - vous devez sans tarder faire usage de la

JOUVENCE DE SŒUR AGNÈS

Prix de la boîte pour un mois, 5 fr. — franco par poste 5 fr. 50
Au dépôt général **Th. ARCHIMBAULT**, *30, rue du Commerce*, **Nevers**
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES ET HERBORISTERIES

Agence directe ALCYON, RAVAT, WONDER, MONET-GOYON
Equipée des fameux moteurs WILLIERS dont la réputation est mondiale

E. BRESSON Fils

Garage de l'Yonne, à ANDRYES (Yonne)
MOTEURS AGRICOLES C. L.

---

la graisse beurrée "La Savoyarde" remplace le beurre

elle est fabriquée à LAROCHE (Hte Savoie)

HOTCHKISS

12 CV
Le juste milieu

Agent pour la Nièvre:
GRAND
Garage de la Nièvre
F. rue Félix-Faure, NEVERS

Tous les pharmaciens se plaignent du

Fouillis des Dames

19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS

Savez-vous pourquoi ? Non ! Eh bien nous allons vous le dire : Depuis 4 ans que le Fouillis existe, en hiver, ils ne vendent plus que le quart de sirops, pastilles, thermogène, et., etc., pour les personnes enrhumées.

75 % des personnes qui portent de la laine l'achètent au Fouillis, et quand on a sur soi chemise américaine, combinaison, gilet, écharpe, costume, tous ces articles étant confectionnés avec une laine de 1re qualité, celles qui en sont vêtues peuvent affronter les froids les plus rigoureux sans avoir peur de s'enrhumer.

GRAND CHOIX DE GILETS FANTAISIE POUR DAMES ET ENFANTS.